

*études et documents d'éducation*

N° **46**

**Deuxième  
conférence  
mondiale  
sur l'éducation  
des adultes**

**u n e s c o**

ETUDES ET DOCUMENTS D'EDUCATION

Collection paraissant en français, en anglais et - pour les titres précédés d'un astérisque - en espagnol

- 11 \*Rapport sur le Stage international d'études sur l'éducation des travailleurs (1952), par G.D.H. Cole et André Philip.
- 2 Les langues africaines et l'anglais dans l'enseignement.
- 3 Comment imprimer des affiches, par Jerome Oberwager.
- 4 Les consultations bilatérales pour l'amélioration des manuels d'histoire.
- 5 (épuisé).
- 6 (épuisé).
- 7 \*L'éducation pour le développement général des collectivités: bibliographie choisie.
- 8 \*L'éducation des travailleurs pour la compréhension internationale, par Asa Briggs.
- 9 Expériences françaises d'éducation de base en Afrique noire.
- 10 \*L'enquête sociale au service de l'éducation des communautés.
- 11 \*Quelques procédés d'impression et de reproduction, par H.R. Verry.
- 12 \*L'enseignement dans l'école à maître unique, par John M. Braithwaite et Edward J. King.
- 13 Bibliographie concernant l'enseignement des langues vivantes.
- 14 L'éducation des adultes dans la République turque, par Turhan Oguzkan.
- 15 \*Éducation de base, éducation des adultes, éducation des illettrés et éducation communautaire dans la région des Caraïbes, par H.W. Howes.
- 16 Etudes sur l'éducation civique des immigrants: Australie, Brésil, Canada, Israël, par C.A. Price, Manuel Diéguez Jr., Joseph Kage et Joseph Shaked.
- 17 \*Les techniques muséographiques et l'éducation de base.
- 18 \*L'alphabétisation: bibliographie choisie.
- 19 \*L'éducation sanitaire: bibliographie choisie.
- 20 Compte rendu de la Première Conférence internationale de la recherche pédagogique.
- 21 La place du sport dans l'éducation: étude comparative.
- 22 \*Les centres de documentation pédagogique: étude internationale de caractère préliminaire.
- 23 \*Répertoire international de revues pédagogiques.
- 24 \*Les programmes de l'enseignement primaire en Amérique latine, par M.B. Lourenço Filho.
- 25 \*Le Service néo-zélandais d'éditions scolaires.
- 26 Les fondements psychologiques des programmes scolaires, par Willard C. Olson.
- 27 L'enseignement technique au Royaume-Uni: revue bibliographique.
- 28 \*La révision des programmes scolaires.
- 29 \*L'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées: bibliographie choisie.
- 30 L'enseignement technique en URSS: revue bibliographique.
- 31 \*Bibliographie internationale de l'enseignement technique.
- 32 L'application des méthodes de projection aux effectifs scolaires.
- 33 L'enseignement technique de second degré dans les pays sous-développés.
- 34 \*Répertoire international d'associations d'enseignement.
- 35 Tendances nouvelles des organisations de jeunesse: étude comparative.
- 36 L'enseignement technique aux Etats-Unis d'Amérique: revue bibliographique.
- 37 Programmes officiels de coopération internationale entre institutions universitaires.
- 38 Stage régional d'études de l'Unesco sur le rôle éducatif des musées.
- 39 L'enseignement supérieur en URSS.
- 40 La valeur des examens. Etude docimologique réalisée au Liban.
- 41 \*Les besoins de l'Asie en matière d'enseignement primaire
- 42 Evaluation des résultats scolaires
- 43 L'organisation de l'armée scolaire, étude comparée
- 44 Centres de documentation pédagogique en Europe occidentale.
- 45 Principes de la planification de l'enseignement.

Dans le domaine de l'éducation, l'Unesco publie également les périodiques suivants :

REVUE ANALYTIQUE DE L'EDUCATION

Paraît - à raison de quatre numéros par an - en français, en anglais, et en espagnol. Chaque numéro contient, d'une part, un article de synthèse construit autour d'un choix d'ouvrages traitant d'un aspect particulier de l'éducation et, d'autre part, une série de notices bibliographiques portant sur certaines publications récentes consacrées à ce même sujet.

Abonnement d'un an: 7 NF; \$2; 10/- (stg.).

REVUE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION DES ADULTES ET DE LA JEUNESSE

Bulletin trimestriel (éditions en français et en anglais) à l'intention des enseignants et des administrateurs dont les fonctions éducatives visent à relever le niveau de vie de la collectivité. Articles relatant d'importantes expériences d'éducation des adultes et de la jeunesse, et exposés sur les principes et les programmes correspondants aux diverses activités de cet ordre.

Abonnement d'un an: 4,50 NF; \$1,50; 7/6 (stg.).

Les demandes d'abonnement doivent être adressées aux agents généraux (voir page 4 de la couverture) qui pourront indiquer les tarifs en monnaie locale.

ED.62.XII.46 F

Imprimé dans les ateliers de l'Unesco,  
place de Fontenoy, Paris-7e - France

© UNESCO 1963

**Deuxième  
conférence  
mondiale  
sur l'éducation  
des adultes**

**unesco**

## PREFACE

*En juin 1949, avait eu lieu à Elseneur (Danemark) une Conférence internationale sur l'éducation des adultes, organisée par l'Unesco. Un peu plus de dix ans après, conformément à une décision prise par la Conférence générale à sa dixième session, l'Unesco a organisé une deuxième Conférence mondiale sur l'éducation des adultes, que la Commission nationale canadienne devait accueillir.*

*Cette conférence, qui s'est tenue à Montréal du 22 au 31 août 1960, portait sur «L'éducation des adultes dans un monde en transformation». Elle a donné aux éducateurs l'occasion de passer en revue l'évolution de l'éducation des adultes depuis dix ans et d'élaborer les plans qui devaient permettre de répondre aux besoins futurs. Elle a fourni en outre une base solide de coopération internationale en faveur des activités nationales et internationales d'éducation des adultes. Pour faciliter ce travail de coopération il a été décidé de mettre à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation des adultes et aux problèmes qu'elle pose, le compte rendu des débats, les conclusions, les recommandations et certains des documents de travail de la Conférence.*

*Le présent document reproduit tel quel le texte original du rapport de la Conférence de Montréal. Ses trois annexes comprennent : une note d'information avec questionnaire qui avait accompagné les invitations à la Conférence, une analyse des rapports des Etats membres de l'Unesco et des organisations non gouvernementales sur les tendances de l'éducation des adultes, et une liste des délégués à la Conférence.*

*Les lecteurs du rapport ne manqueront pas d'être intéressés également par une étude des tendances qui se sont manifestées en matière d'éducation des adultes entre la Conférence internationale sur l'éducation des adultes tenue à Elseneur et la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation des adultes, étude publiée par M. Arnold S.M. Hely, Directeur de l'éducation des adultes à l'Université d'Adelaïde (Australie) sous le titre *New Trends in Adult Education*. Cette étude paraîtra prochainement dans la collection des Monographies de l'Unesco sur l'éducation, sous le numéro IV.*

## TABLE DES MATIERES

Introduction . . . . .	5
Rapport général de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes . . . . .	7
Déclaration de Montréal . . . . .	11
Rôle et contenu de l'éducation des adultes (rapport de la 1re commission) . . . . .	12
Modalités et méthodes de l'éducation des adultes (rapport de la 2e commission) . . . . .	17
Structure et organisation de l'éducation des adultes (rapport de la 3e commission) . . . . .	22
Résolutions . . . . .	27
L'éducation des adultes et le maintien de la paix . . . . .	27
A. Rôle et contenu de l'éducation des adultes . . . . .	27
B. Formes et méthodes . . . . .	28
C. Organisation et structures. . . . .	29
Annexe I : Note d'information et questionnaire . . . . .	32
Annexe II : Analyse des rapports des Etats membres . . . . .	36
Annexe III : Liste des délégués . . . . .	45

Soigneusement préparée par des documents de travail précis, bénéficiant de l'expérience acquise depuis 11 ans sous l'impulsion de la Conférence d'Elseneur, utilisant les travaux effectués en particulier dans de nombreux stages régionaux, la Deuxième Conférence mondiale sur l'éducation des adultes s'est déroulée dans un remarquable climat de compréhension mutuelle.

Certes, des divergences existent sur le rôle respectif des autorités publiques et des organisations privées, encore que la nécessité d'une étroite coopération entre elles s'impose à tous. Certes les besoins de chaque pays, comme ses ressources, sont très différents. Mais il est devenu particulièrement évident pour tous que tout système d'éducation ne peut plus à notre époque se borner à l'instruction et à l'éducation des enfants et des adolescents. L'éducation doit se poursuivre à l'âge adulte. Conçue dans la liberté et faisant appel à la participation active de ceux qui en bénéficient, elle est un élément essentiel du développement social économique et politique des peuples, en même temps qu'un effort indispensable pour mettre en pratique les principes mêmes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est une des conditions premières du raffermissement des relations pacifiques entre les peuples.

Depuis la Conférence d'Elseneur, la conception de l'éducation des adultes s'est sensiblement élargie. Education de remplacement pour certains hommes, et notamment dans les pays en voie de développement ou de transformation, éducation de complément ou de perfectionnement pour tous, elle requiert, non seulement l'emploi des moyens traditionnels, mais encore la mise en oeuvre d'autres ressources éducatives, ainsi qu'une attitude nouvelle des éducateurs à l'égard des grands moyens de diffusion de la pensée. La responsabilité de ceux qui disposent de ces moyens a été en particulier nettement affirmée.

Les moyens dont doit disposer l'éducation des adultes doivent être considérablement accrus. Le concours que le personnel enseignant, les universités et, dans leur ensemble, les installations et le matériel scolaire et universitaire peuvent lui apporter a été souligné. Pour assurer son développement, perfectionner ses méthodes et les mieux adapter au milieu dans lequel elle agit, elle doit faire appel au concours des sciences sociales. Le rôle des animateurs, leur formation, leur perfectionnement constant, le statut du personnel employé à plein temps requièrent une attention particulière.

De vastes problèmes ont sollicité l'attention de la Conférence :

(a) ceux des pays en cours de développement et qui ont besoin de l'aide des peuples mieux pourvus ;

(b) ceux des pays où se produisent des changements considérables de mode de vie, par exemple ceux où s'accroît la concentration industrielle et urbaine ;

(c) le sort des femmes dont le statut social a été souvent brusquement transformé ;

(d) la jeunesse qui se pose les problèmes de son avenir et qui paradoxalement est d'une part plus désorientée et d'autre part plus consciente.

Les questions posées à la Conférence étaient très vastes, c'est pourquoi les réponses pourront ne pas paraître avoir toujours la précision de détail que l'on pourrait souhaiter. Vastes en effet étaient les problèmes à résoudre et c'est dans des réunions plus spécialisées qu'ils trouveront, dans l'esprit de la Conférence, leur solution.

Les difficultés linguistiques ont restreint le nombre des commissions à trois et accru en conséquence le nombre des membres de chacune de ces commissions. Le souci de chacun d'entendre et de comprendre tous les points de vue représentés a pallié la difficulté qui en résultait.

Les documents préparés, très précis, ont peut-être dans certains cas un peu limité le champ des débats, mais ils ont été très utiles.

Les qualités du président, ainsi que l'organisation matérielle satisfaisante ont grandement aidé au succès de la Conférence.

Dans une prochaine conférence analogue, il serait souhaitable d'éviter que trop de résolutions soient discutées en séance plénière, sans avoir été intégrées par une commission dans ses propositions et avoir ainsi bénéficié des amendements résultant d'une étude en groupe restreint.

La Conférence a tracé pour l'Unesco de vastes perspectives de programme. Certaines de ces propositions, comme par exemple la création d'un fonds pour assurer la lutte contre l'analphabétisme et la promotion de l'éducation des adultes dans les pays en voie de développement, nécessiteront des études complexes et la recherche des ressources adaptées.

Il est souhaitable qu'une large diffusion puisse être donnée aux travaux de la Conférence de Montréal et en particulier à la déclaration synthétique qu'elle a adoptée.

La poursuite des publications effectuées déjà par l'Unesco, le soutien donné à des séminaires et stages d'études régionaux, ainsi qu'aux initiatives des Commissions nationales ou des organisations

internationales, la diffusion des travaux de ces diverses rencontres permettront à l'Unesco de remplir le rôle qu'on en attend. Il est nécessaire pour cela, d'une part que la Conférence générale de l'Unesco prévoie les ressources nécessaires au budget de l'Organisation et aussi que le Comité de l'éducation des adultes poursuive auprès du Directeur général le travail consultatif entrepris au cours de ces dernières années.

Il est évident que dans ce vaste domaine de l'éducation des adultes où chaque jour des initiatives nouvelles sont prises, un échange permanent d'informations et une circulation des principaux animateurs permette à chacun de bénéficier des idées et des expériences de tous. L'Unesco peut largement y contribuer.

A. Basdevant  
Rapporteur général

## 1. HISTORIQUE

Du 16 au 25 juin 1949 se tenait à Elseneur (Danemark) la première conférence de l'éducation des adultes. Cette conférence, convoquée par l'Unesco, groupait 106 délégués représentant 27 Etats et 21 organisations internationales.

Le Comité consultatif de l'éducation des adultes, dont la Conférence d'Elseneur avait recommandé la création auprès du Secrétariat de l'Unesco, proposa dans sa réunion de 1957 la convocation d'une nouvelle conférence mondiale de l'éducation des adultes que justifiaient le développement social et économique constaté dans le monde entier, ainsi que l'accroissement considérable du nombre des Etats membres.

La Conférence générale de l'Unesco, lors de sa dixième session en novembre 1958, adoptait cette proposition et acceptait l'offre faite par le Gouvernement canadien d'accueillir cette conférence mondiale sur son territoire.

Le Comité consultatif de l'éducation des adultes, spécialement convoqué à cet effet en mai 1959, proposa comme thème de la conférence : "L'éducation des adultes dans un monde en transformation" et recommanda que les travaux en soient ordonnés autour des trois grandes rubriques suivantes : rôle et contenu de l'éducation des adultes dans les différents milieux ; conditions de l'éducation ; structure et organisation de l'éducation des adultes.

Dans sa 55e session en novembre 1959, le Conseil exécutif de l'Unesco mettait au point les dispositions générales concernant la Conférence.

## 2. PREPARATION DE LA CONFERENCE DE MONTREAL

Les invitations à la Conférence ont été adressées le 15 janvier 1960 par le Secrétariat de l'Unesco. Elles comportaient un ordre du jour provisoire suggérant notamment la constitution de trois commissions dont chacune était chargée d'examiner les trois ordres de problèmes groupés par le Comité consultatif. D'autre part, une note d'information rappelant l'origine de la Conférence en précisait la composition, suggérait aux Etats membres, aux Commissions nationales et aux organisations non gouvernementales de procéder à des travaux préparatoires et sollicitait l'envoi d'une documentation. Cette même note demandait aux Etats et aux organisations de faire parvenir au Secrétariat

de l'Unesco pour le 30 avril 1960 des renseignements sur divers aspects de l'éducation des adultes énumérés en 24 points (Annexe I).

Avant la réunion de la Conférence, le Secrétariat de l'Unesco établissait et diffusait, le 30 juin 1960, un document préparatoire intitulé "L'éducation des adultes dans un monde en transformation" (Annexe II). Ce document (Unesco/2/Conf/AD, ED/3) était destiné, non pas à présenter une doctrine ou une série de conclusions, mais plutôt à servir de guide aux délégués en vue de suggérer des bases de discussion sur les divers points de l'ordre du jour. Ce document était lui-même ordonné en 53 paragraphes et son plan correspondait à celui de l'ordre du jour et également à celui des travaux suggérés aux commissions.

Au début de la Conférence, le Secrétariat diffusait un document complémentaire constitué par l'analyse des rapports reçus de la part des Etats membres et des organisations non gouvernementales.

## 3. COMPOSITION DE LA CONFERENCE

Les invitations à la Conférence ont été adressées :

à tous les Etats membres et membres associés de l'Unesco (ceux-ci pouvaient être représentés par deux délégués) ;

à 52 organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'Unesco (celles-ci pouvaient être représentées chacune par un délégué) ;

à six organisations non gouvernementales admises au bénéfice d'arrangements consultatifs avec l'Unesco, appelées à désigner un observateur ;

à cinq Etats membres des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Unesco, ainsi qu'au Saint-Siège (ces Etats pouvaient désigner un observateur) ;

aux représentants d'organisations internationales intergouvernementales, d'une part aux organisations appartenant au système des Nations Unies (Organisation des Nations Unies, Organisation internationale du travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation de l'aviation civile internationale, Agence internationale de l'énergie atomique) et, d'autre part, à d'autres organisations intergouvernementales au nombre de neuf.



En définitive, ont participé à la Conférence de Montréal : 47 Etats membres de l'Unesco<sup>1</sup>, 2 Membres associés, 46 organisations non gouvernementales bénéficiant d'arrangements consultatifs, 2 Etats non membres de l'Unesco, 3 organisations du système des Nations Unies, 2 autres organisations intergouvernementales.

#### 4. ORGANISATION DE LA CONFERENCE

L'organisation de la Conférence a été assurée, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Unesco, par la Commission nationale canadienne de l'Unesco. Ont apporté leur active coopération : le Gouvernement canadien, la Canadian Association for Adult Education, l'Institut canadien d'éducation des adultes, ainsi que l'Université McGill. Celle-ci a en particulier pourvu à l'installation matérielle de la Conférence et à l'accueil et l'hébergement des délégués.

Le Gouvernement canadien, le Gouvernement de la province de Québec, la ville de Montréal, l'Université McGill, l'Université de Montréal, la Canadian Association for Adult Education, l'Institut canadien d'éducation des adultes, l'Office national du film canadien, ont offert à la Conférence tour à tour leur hospitalité dans des conditions auxquelles la Conférence a tenu à rendre un hommage reconnaissant.

#### 5. DEROULEMENT DE LA CONFERENCE

La Conférence a été solennellement ouverte le lundi 22 août à 10 heures dans la salle Moïse de l'Université McGill par F. Cyril James, chancelier de cette université. Ont successivement salué la Conférence : M. N. A. M. MacKenzie, président de la Commission nationale canadienne pour l'Unesco, M. Léon Lortie, conseiller, représentant la ville de Montréal, l'Honorable Léon Balcer, procureur général, au nom du Premier Ministre du Canada.

M. Jean Thomas, sous-directeur général de l'Unesco, après avoir présenté les excuses et les regrets de M. V. Veronese, directeur général de l'Unesco, a souligné la signification de cette Conférence dont l'importance devait dépasser celle de la Conférence tenue pour la première fois en 1949. Le nombre accru des Etats et des organisations qui y participent lui donne un caractère véritablement mondial. Au cours de ces dernières années, le problème de l'éducation des adultes a pris une dimension nouvelle, d'une part en raison des progrès techniques et scientifiques et, d'autre part, en raison de l'accession de nombreux pays à l'indépendance politique ; la responsabilité des éducateurs, et spécialement celle des éducateurs des adultes, n'a cessé et ne cessera d'augmenter. M. Jean Thomas a exprimé tous les remerciements de l'Unesco aux autorités canadiennes, ainsi qu'à l'Université McGill, grâce à laquelle cette conférence a pu avoir lieu.

Au cours de cette réunion et de celle de l'après-midi, la Conférence a organisé son Bureau et ses Commissions de la manière suivante :

Président : M. J. R. Kidd, Canada  
Vice-Présidente : Mme W. Dukuly, Libéria  
Vice-Président : Dr F. Adam, Venezuela  
Vice-Président : M. M. P. Kachine, Union des républiques socialistes soviétiques  
Vice-Président : M. Men Chhum, Cambodge  
Rapporteur général : M. A. Basdevant, France.

Les Commissions ont été ainsi constituées :

Première Commission : Rôle et contenu de l'éducation des adultes

Président : Professeur Ionescu-Bujor, Roumanie  
Vice-Président : M. Ba Ibrahima, Sénégal (Communauté française)  
Rapporteur : Dr Roushdy Khater, République arabe unie.

Deuxième Commission : Modalité et forme de l'éducation des adultes

Président : M. Ranjit M. Chetsingh, Inde  
Vice-Président : M. Ch. H. Barbier, Alliance coopérative internationale  
Rapporteur : M. Tahar Guiga, Tunisie.

Troisième Commission : Structure et organisation de l'éducation des adultes

Président : M. Paul H. Sheats, Etats-Unis d'Amérique  
Vice-Président : M. Kwa O. Hagan, Ghana  
Rapporteur : M. A. S. M. Hely, Australie.

Le Secrétariat général de la Conférence a été assuré par M. Richard Attygalle, Unesco, assisté de M. Lewis Perinbam, Canada.

Dans son allocution d'ouverture, M. Kidd, président de la Conférence, a souligné que "La grande aventure pour la compréhension mutuelle a commencé". Peu de personnes réunies ici ont participé à la Première Conférence mondiale à Elsenaur. Cela seul suffirait à souligner les changements qui depuis lors se sont produits. Le nombre des Etats membres de l'Unesco s'est accru et ainsi l'Unesco est devenue plus représentative de la culture et des peuples du monde. Mais alors que 11 ans se sont écoulés depuis la réunion d'Elseneur, la Conférence ne dispose que de 10 jours pour étudier les problèmes posés par les transformations intervenues. Sagesse, esprit de compréhension et audace de conception seront nécessaires à la Conférence pour aboutir à des conclusions utiles. M. Kidd est persuadé que la Conférence de

1. Un Etat membre, qui n'a pas envoyé de délégation, a participé à la préparation de la Conférence par l'envoi d'un rapport.

Montréal permettra de progresser sur la voie ouverte à Elseneur.

En adoptant son Règlement intérieur, la Conférence a précisé que les interventions présentées oralement en anglais, français, russe et espagnol bénéficieraient de la traduction simultanée en anglais et en français.

Par ailleurs, elle a donné acte au délégué des Etats-Unis des réserves qu'il a exprimées au nom de son Gouvernement sur l'octroi du droit de vote à des organisations non gouvernementales. Celui-ci a en effet considéré que s'il est très désirable de recueillir l'avis de ces organisations, il lui paraissait que les votes ne devaient exprimer que les opinions des gouvernements.

Au cours de la séance plénière de l'après-midi du 22 août, M. Albert Guigui, parlant au nom de M. David Morse, directeur général de l'Organisation internationale du travail, a souligné l'intérêt commun que l'OIT et l'Unesco ont dans plusieurs aspects essentiels du problème étudié par la Conférence. Les travaux de celle-ci ne seront pas moins utiles pour l'OIT que pour l'Unesco.

Au cours de trois séances plénières, la Conférence a entendu trois importantes allocutions sur les problèmes fondamentaux qu'elle discutait. Le 23 août, sous la présidence de M. Adam, vice-président, M. J. C. Mathur, directeur général de All India Radio (Inde), a parlé de la contribution des grands moyens d'information à l'éducation des adultes dans un monde en transformation.

Le 23 août, sous la présidence de M. Kachine, vice-président, M. Charles Barbier, président du Comité consultatif de l'Unesco sur l'éducation des adultes, a traité de la responsabilité de l'éducateur des adultes dans un monde en transformation.

Enfin, le 26 août, sous la présidence de Mme W. Dukuly, vice-présidente, Mgr Francis J. Smyth, directeur du Coady International Institute, Université Saint-François Xavier (Canada), a étudié le rôle des sciences sociales dans l'éducation des adultes.

Chacune des trois commissions a tenu huit réunions de travail. Au cours de la séance plénière du 25 août au matin, les rapporteurs de ces commissions ont fait connaître à l'ensemble de la Conférence les premiers résultats de leurs travaux. Ainsi a pu être amorcée l'élaboration des recommandations finales et assurée la coordination d'ensemble des études entreprises. C'est à cette tâche que s'est également consacré dans ses réunions quotidiennes le Bureau de la Conférence dont faisaient partie les trois présidents des commissions.

Le 29 août, la Conférence, sous la présidence de M. Kidd, a abordé l'examen des rapports de ses trois commissions de travail. A l'unanimité, elle a adopté le rapport de la première commission présenté par M. F. W. Jessup (Royaume-Uni), après y avoir apporté diverses modifications de fond, de forme ou de traduction.

Des modifications analogues ont été faites au rapport de la deuxième commission soumises par

M. Tahar Guiga (Tunisie), rapport également adopté à l'unanimité.

Puis la Conférence a entrepris l'examen du rapport de la troisième commission, présenté par M. Hely (Australie) et a adopté, après les avoir amendées, les trois premières recommandations de ce rapport. Elle a commencé la discussion de la 4e recommandation.

Dans sa séance plénière du 30 août (le matin), la Conférence a pris note du rapport de la troisième commission et a adopté l'ensemble des résolutions présentées par cette commission telles qu'elle les a amendées.

La Conférence a ensuite examiné et adopté plusieurs résolutions qui lui ont été directement présentées dans les conditions qu'elle avait fixées. Elle a procédé à ce travail dans la séance du 30 août, dans l'après-midi.

Au cours de la séance du 31 août, elle a adopté avec une addition une résolution finale dite "Déclaration de Montréal", qui lui avait été soumise par son président, M. Kidd.

En définitive, la Conférence a formellement adopté :

(a) le texte du rapport soumis par la première commission, tel qu'il figure dans le présent rapport général ;

(b) le texte du rapport de la deuxième commission, ainsi que les recommandations figurant expressément à ce titre dans ce rapport ;

(c) les cinq recommandations présentées à la fin de son rapport par la troisième commission ;

(d) les recommandations directement examinées en séance plénière et contenues dans le présent rapport général.

Ainsi que la Conférence l'avait demandé, certaines de ces recommandations ont été regroupées dans la partie finale du rapport.

Parmi ces résolutions générales, il convient de souligner les résolutions suivantes :

1. la résolution finale soumise par le président et qualifiée par la Conférence de "Déclaration de Montréal" ;

2. la résolution présentée par la délégation canadienne sur le rôle de l'éducation des adultes pour le maintien de la paix. Cette résolution a été présentée par le sénateur Donald Cameron et elle a été soutenue chaleureusement par : M. F. Adam (Venezuela) au nom des délégations latino-américaines ; MM. P. Kachine (Union des républiques socialistes soviétiques), P. H. Sheats (Etats-Unis d'Amérique), J. A. Lefroy (Royaume-Uni), M. Swerdlow (Confédération internationale des syndicats libres), R. M. Chetsingh (Inde), Ch. Brunold (France), M. B. Gaffud (Philippines), Mme A. M. de Saint-Blanquat (Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales), Dr Leland P. Bradford (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante).

Sur la proposition d'un grand nombre de délégations, la Conférence unanime a manifesté, au cours de la séance finale, ses remerciements

chaleureux, tant au Dr Kidd, président de la Conférence, qu'aux autorités canadiennes. Des délégués appartenant à toutes les régions du monde ont souligné le grand intérêt de cette Conférence et le succès qu'elle a remporté.

M. J. Thomas, au nom de l'Unesco, a souligné que la Conférence avait tenu ses promesses : en effet, elle a été véritablement mondiale, a permis une confrontation d'idées très large et elle a établi une collaboration étroite entre les Etats et les organisations non gouvernementales. M. J. Thomas a souhaité que les Etats puissent y trouver de nouveaux éléments de progrès dans ce domaine, et a indiqué que

l'Unesco en tirerait certainement au cours de la prochaine Conférence générale une occasion de donner plus d'importance à son programme d'éducation des adultes. Plusieurs Départements de l'Unesco collaboreront, comme par le passé, pour mettre en oeuvre la politique définie par la Conférence.

Dans son discours de clôture, M. Kidd a noté l'excellent esprit qui a régné au sein de la Conférence. Il a souligné que l'éducation est actuellement conçue comme un processus continu qui accompagne l'homme pendant toute son existence. Elle est à la fois un droit pour chacun et un devoir pour l'humanité.

## DECLARATION DE MONTREAL

La destruction de l'humanité et la conquête de l'espace sont, dès la présente génération, devenues techniquement possibles. Ces manifestations les plus frappantes du progrès technique ne sont pas les seules. Les nouvelles méthodes industrielles, les nouveaux moyens de communication affectent toutes les parties du monde; industrialisation et urbanisation gagnent des régions naguère encore rurales et agricoles. Les transformations, dont va dépendre notre mode de vie au cours de la seconde partie du XXe siècle, ne seront pas seulement d'ordre technique. Dans une grande partie du monde, la population s'accroît rapidement. De nouveaux Etats apparaissent. Nombreux sont les pays qui se sont rangés depuis quelques années dans des camps rivaux. Si chaque génération a ses problèmes propres, il n'est pas excessif de dire qu'aucune des générations passées n'a connu de transformation comparable en rapidité et en profondeur à celle que nous voyons se produire et qui est pour nous comme un défi.

Notre premier problème est de survivre. Il ne s'agit pas ici de la survivance des plus aptes; ou bien nous survivrons ensemble, ou bien nous périrons ensemble. Or pour survivre, il faut que les pays du globe apprennent à coexister dans la paix. "Apprendre" est ici le mot clef. Le respect mutuel, la compréhension et la sympathie sont des qualités que l'ignorance détruit et que le savoir développe. En matière de compréhension internationale, l'éducation des adultes prend dans notre monde divisé une importance nouvelle. Si l'homme apprend à survivre, il verra s'ouvrir devant lui des possibilités sans précédent de progrès social et de bien-être personnel.

Les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui connaissent de nos jours un développement rapide ont leurs problèmes particuliers. Pour ces pays, l'éducation des adultes, y compris l'alphabétisation, constitue une nécessité urgente et si décisive qu'il faut dès aujourd'hui aider les hommes et les femmes de ces pays à acquérir les connaissances théoriques et pratiques grâce auxquelles ils s'adapteront demain à de nouvelles

formes de vie sociale. Ces pays ont peu de ressources immédiatement mobilisables et leurs besoins sont immenses. Les pays plus fortunés ont l'occasion de venir en aide à ceux qui sont plus pauvres et d'accomplir ainsi un acte de sagesse, de justice et de générosité propre à frapper l'imagination du monde entier. Avec leur aide, l'analphabétisme pourrait disparaître en quelques années si une vaste campagne, préparée avec soin, était lancée, de préférence par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées. Nous sommes convaincus que c'est une occasion à ne pas laisser échapper. L'éducation des adultes ne s'impose pas seulement dans les pays en voie de développement. Dans les pays développés, on tient de plus en plus pour nécessaire une formation technique et professionnelle; mais ce n'est pas encore suffisant. Une société saine se compose d'hommes et de femmes et non de robots, or, notamment dans les pays avancés, on peut craindre que l'éducation des adultes faisant une trop grande place aux besoins professionnels et aux connaissances techniques n'y perde son équilibre. L'homme est un être complexe aux besoins multiples. Ces besoins appellent plus que des solutions fragmentaires. C'est à l'ensemble de ceux-ci que les programmes d'éducation des adultes doivent répondre.

Il importe que les forces intellectuelles et spirituelles qui ont constitué pour l'humanité un patrimoine permanent de valeurs et de principes continuent à trouver partout dans l'évolution de nos modes de vie quotidiens l'entière faculté de croire et de s'épanouir en une culture toujours plus riche. Tel est le but de l'éducation des adultes qui ne saurait viser moins haut.

Nous croyons que l'éducation des adultes a pris une telle importance pour la survivance et le bonheur de l'homme qu'une attitude nouvelle s'impose à son égard. L'éducation des adultes devra donc être reconnue par tous les peuples comme un élément normal et par tous les Gouvernements comme un élément nécessaire du système d'enseignement de n'importe quel pays.

ROLE ET CONTENU DE L'EDUCATION DES ADULTES :  
RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION

1. ROLE DE L'EDUCATION DES ADULTES  
DANS UN MONDE EN TRANSFORMATION

Depuis toujours, le monde évolue ; mais ce qui est nouveau et sans précédent, c'est l'étendue et la rapidité de cette évolution. Les principaux changements de date récente qui ont influé sur l'éducation des adultes de tous les pays - mais pas nécessairement de la même manière, ni au même degré - sont les suivants :

1. Le progrès technique ;
2. L'affaiblissement ou même la disparition, sous l'effet de ce progrès, des cultures traditionnelles, notamment dans les pays en voie de développement, qui se sont brusquement trouvés soumis au double processus d'urbanisation et d'industrialisation ;
3. La situation nouvelle de la femme dans la société, ainsi que de la famille en tant qu'institution ;
4. L'essor du nationalisme, l'apparition de nouveaux Etats nationaux et la généralisation du principe selon lequel l'Etat est responsable du bien commun ;
5. L'apparition de vastes blocs de puissance, le clivage politique d'une grande partie du globe, les immenses possibilités de destruction dont ces blocs disposent actuellement grâce au progrès technique, enfin une peur générale de la guerre nucléaire ;
6. Malgré ce clivage politique, les progrès d'ordre technique, économique, social et culturel ont tendu à renforcer l'unité fondamentale de l'humanité, et accru l'interdépendance des différents pays du globe. Cette tendance s'est concrétisée, sur le plan institutionnel, par la création de nouvelles organisations internationales, en particulier celle de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées.
7. Dans une grande partie du monde, l'accroissement de plus en plus rapide de la population a augmenté, par voie de conséquence, la proportion de jeunes, et ceux-ci jouent un rôle de plus en plus important dans la collectivité.

Compte tenu de toutes ces transformations, est-il possible de dégager les principales fonctions de l'éducation des adultes dans le monde moderne ?

L'éducation des adultes varie beaucoup d'un pays à l'autre, car elle est liée à l'histoire et aux traditions de chacun d'eux et dépend du stade auquel il est parvenu dans son développement économique, social et éducatif. Il semblerait donc vain de chercher à définir les principes universellement valables. Pourtant le monde a déjà fait de tels progrès vers l'unité que de nombreux

principes sont valables pour tous les pays, quels que soient leurs traditions et leur degré de développement. Nous sommes convaincus que l'éducation des adultes est un instrument essentiel qui devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

(i) Le meilleur de la culture traditionnelle de chaque pays devrait être conservé et enrichi, et la population devrait être encouragée à considérer son patrimoine culturel avec fierté, comme une source de dignité. Tel est tout particulièrement, mais non exclusivement, le cas des pays en voie de développement rapide. Tout ce qui subsiste du passé ne mérite sans doute pas d'être conservé ; le choix de ce qui doit être maintenu pose des problèmes d'ordre qualitatif qui varient d'un pays à l'autre. Cette diversité, d'ailleurs relative, n'a rien d'inquiétant ; car la diversité culturelle enrichit le monde.

(ii) Les hommes et les femmes doivent être encouragés à comprendre et à favoriser l'évolution, à l'accueillir favorablement et à en faciliter le cours, reconnaissant dans quelle mesure ils peuvent eux-mêmes la façonner, ou doivent au contraire s'y résigner. Des personnes aux prises avec des transformations qu'ils ne comprennent pas ont toute chance d'être désorientées et d'adopter une attitude amère et hostile. La formation professionnelle ou l'apprentissage d'un nouveau métier constituent un aspect des besoins éducatifs que suscite le progrès technique.

(iii) Tout homme et toute femme devrait avoir la possibilité de développer dans toute la mesure au mieux les divers aspects de sa personnalité. Pour cela il faut que chacun ait le droit de participer à toutes les formes de vie culturelle de la société à laquelle il appartient. Il faut aussi que l'éducation des adultes soit animée d'un esprit de libre recherche ; car l'adulte ne parvient à la maturité et ne prend conscience de ses responsabilités que s'il a la faculté de choisir entre des possibilités différentes. En matière d'éducation, l'homme doit être sujet et non objet.

(iv) La compréhension internationale, la sympathie mutuelle et la tolérance à l'égard des différentes opinions n'ont jamais eu autant d'importance que dans le monde d'aujourd'hui. Une éducation des adultes s'impose si l'on veut développer cette compréhension, combattre la propagande qui tendrait à l'affaiblir, et mettre tout adulte en mesure de parvenir à la vérité. Mais l'immense puissance des moyens d'information n'est pas toujours mise au service de cet idéal.

(v) Le système d'enseignement n'est parfait dans

aucun pays. L'éducation des adultes doit permettre de remédier aux insuffisances de l'enseignement de type scolaire antérieurement reçu.

(vi) Partout, un fossé sépare les spécialistes des non-spécialistes. (Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'un expert en une matière est certainement profane en de nombreuses autres.) L'éducation des adultes fournit un moyen de combler ce fossé. Elle peut également permettre d'améliorer la compréhension entre d'autres groupes sociaux que sépare une certaine mésentente, par exemple, entre les générations successives.

(vii) Tout adulte doit pouvoir s'outiller afin de jouer dans la vie sociale et civique tout le rôle auquel il aspire. Les changements énumérés ci-dessus multiplient les situations dans lesquelles hommes et femmes doivent agir en adultes responsables ; et il est plus nécessaire que jamais de rendre ces hommes et ces femmes, par une préparation adéquate aptes à assumer leurs responsabilités. L'éducation des adultes doit tendre en particulier non seulement à ce que la société dispose du personnel qualifié nécessaire à ses besoins, mais aussi à ce que des citoyens socialement actifs, des animateurs, puissent acquérir la formation voulue pour jouer un rôle créateur et efficace dans la vie sociale. Il serait dangereux pour la santé de la société que les animateurs constituent un groupe restreint, de caractère permanent et l'éducation des adultes permettra d'en accroître le nombre. Il ne faut pas oublier que ceux qui joueront le rôle d'animateurs dans un domaine d'activité sociale seront, dans de nombreux autres domaines, de simples "usagers".

(viii) Dans les communautés, notamment celles où les anciennes formes de rapports familiaux et économiques évoluent avec une rapidité déconcertante, l'éducation des adultes doit aider les femmes à comprendre le nouvel ordre des choses et à s'y adapter. Bien que cette nécessité soit sans doute plus impérieuse dans certaines communautés que dans d'autres, ce problème est universel.

(ix) Grâce surtout au progrès technique, la durée du travail diminue progressivement. Tout adulte doit avoir l'occasion de découvrir comment utiliser ses loisirs de la façon la plus satisfaisante et la plus distrayante.

(x) Dans le monde moderne, l'éducation du producteur (éducation technique et professionnelle) est généralement bien organisée, son utilité économique étant évidente. Moins évidente, mais tout aussi importante, est la nécessité d'éduquer le consommateur, pour qu'il comprenne les faits économiques fondamentaux dont le rôle est capital dans la vie des masses.

Il s'agit là d'objectifs valables que l'éducation des adultes peut et doit, dans tous les pays, aider à atteindre. En outre, chaque pays se heurte à des difficultés particulières. On semble parfois tenir pour acquis que pour les pays économiquement développés, ou dont les systèmes éducatifs procèdent d'une longue expérience, il n'y a guère de problèmes, que l'éducation des adultes n'y présente

pas grande importance, et que l'Unesco ne peut leur fournir qu'une aide insignifiante. Or, aucun de ces postulats n'est valable. Cependant, les besoins des pays en voie de développement sont assurément plus pressants, et présentent même une extrême urgence. L'éducation pour la vie communautaire, l'alphabétisation, l'adaptation aux changements sociaux qu'entraînent l'urbanisation et l'industrialisation, répondent à des besoins impérieux. Certains des pays en cours de développement peuvent faire face à ces besoins par leurs propres moyens, et n'attendent de l'étranger que sympathie et compréhension. En revanche, beaucoup d'autres, notamment des pays africains ou asiatiques récemment parvenus à l'indépendance doivent, dans bien des domaines, rechercher l'aide de pays plus avancés. Ceux-ci sont tenus d'aider ceux-là généreusement, rapidement et sans conditions. Les crédits dégagés grâce au désarmement devraient servir à donner plus d'ampleur à l'éducation des adultes et, en particulier, aider les pays du monde en voie de développement.

Dans certaines parties du globe, et les nations en voie de développement ne sont certes pas les seules en cause, l'immigration et les travailleurs migrants posent aux dirigeants de l'éducation des adultes des problèmes particuliers, mais leur offrent aussi des possibilités d'action exceptionnelles. Il faut aider les immigrants à comprendre la société dans laquelle ils sont nouveaux venus et à s'y intégrer. En outre, les travailleurs expatriés doivent pouvoir acquérir les compétences et connaissances dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs nouvelles tâches efficacement et sans risque. Il faut aussi les aider à assimiler les normes culturelles et sociales qui correspondent à leur nouvelle condition matérielle.

Il convient de souligner, une fois de plus, que ce qui caractérise le milieu du vingtième siècle, c'est la rapidité avec laquelle le monde évolue. Même douze à quinze ans d'études assidues ne suffisent plus à équiper l'individu pour cinquante ans de vie adulte ; ce que nous, les adultes d'aujourd'hui, avons appris à l'école est partiellement périmé et doit en tout cas être complété. Cela sera encore plus vrai de la génération suivante. Seule l'éducation des adultes permet de répondre aux besoins qui découlent de cette situation. Cette forme d'éducation doit donc être acceptée comme un élément normal et nécessaire du système général d'enseignement. Telle est la place qui lui revient dans un monde en transformation.

## 2. EDUCATION SOCIALE ET CIVIQUE

La cellule sociale la plus petite, et la plus naturelle, est la famille, et c'est au foyer que commence l'éducation. Le rôle que joue la mère au sein de la famille et l'influence qu'elle y exerce sont inestimables ; la mère est une éducatrice, et l'éducation des adultes doit parer à ses besoins particuliers, dans le rôle qui lui est dévolu. Loin

de nous l'idée de suggérer que c'est nécessairement le rôle exclusif de la mère et que l'éducation des adultes ne peut rien faire d'autre pour elle. Ce rôle spécifique, la mère est tenue de le jouer. Si elle veut s'en acquitter efficacement dans notre monde moderne et complexe, son instinct et son intelligence ne suffisent plus. Il lui faut autre chose encore.

Bien que les femmes aient à cet égard une place particulière, ce sont les adultes des deux sexes qu'il faut absolument aider à prendre conscience de leurs responsabilités envers leurs enfants. Dans les pays où les usages évoluent et où, pour bien des gens, les vieilles sanctions morales sont aujourd'hui lettre morte, il importe d'encourager hommes et femmes à réfléchir rationnellement et posément à leurs responsabilités individuelles et, en particulier, à la nature de leurs obligations familiales.

Nous n'appartenons pas seulement à une famille, nous sommes tous et toujours membres de nombreuses collectivités, fondées sur le voisinage, le métier, les intérêts personnels, les croyances, la nationalité, etc. Nous sommes tous, en dernière analyse, membres de la collectivité humaine si différents que nous soyons les uns des autres, nous nous distinguons nettement du reste de la création et la fraternité humaine n'est pas une expression vide de sens. Ce qui importe, c'est que chacun reconnaisse les différentes collectivités dont il fait partie, qu'il s'y sente à sa place et qu'il puisse devenir un membre actif de chacune d'entre elles.

Les responsables de l'éducation des adultes doivent s'attacher spécialement à l'éducation sociale et civique. Ils doivent aider les adultes à comprendre la nature des diverses collectivités auxquelles ils appartiennent, ainsi que les devoirs, obligations et privilèges que leur confère ou leur impose cette appartenance. Il ne s'agit pas seulement d'informer, il s'agit aussi, et cela importe davantage, d'encourager une attitude de coopération et de sympathie tant à l'intérieur des collectivités qu'entre elles.

Il est naturel de commencer par la société dont on fait soi-même partie et l'éducation des adultes devrait inciter le plus grand nombre de gens possible à participer activement à la vie sociale et politique de leur propre pays. Du fait des possibilités qu'ils offrent pour ce genre de participation, les associations, les syndicats, les coopératives, les cercles d'études et autres groupements analogues remplissent une fonction éducative, en plus du rôle particulier pour lequel ils ont été institués.

Dans de nombreux pays, l'expérience a montré la valeur particulière pour la formation sociale et civique d'une éducation donnée à des adultes réunis pour des sessions en internat. L'éducation des adultes est bien plus en effet qu'un simple enseignement ou que la simple acquisition de connaissances : elle vise aussi à la maturation affective intellectuelle qui résulte d'une libre confrontation,

critique mais amicale, des esprits. Cette fructueuse confrontation se produit tout naturellement lorsque les élèves vivent en commun. Une telle existence en commun peut faire beaucoup pour abattre les barrières entre groupes sociaux et pour dissiper les préjugés.

Faire comprendre aux hommes le sens de la citoyenneté mondiale et la nature des obligations - nobles mais parfois lourdes - qu'elle comporte est encore plus difficile que de les intéresser à leurs propres collectivités locales. Néanmoins, si difficile que cela soit, il faut le faire ; c'est même là une des principales tâches qui incombent aux éducateurs d'adultes. Nous avons tous beaucoup à apprendre les uns des autres ; les préjugés et l'incompréhension sont souvent dus à l'ignorance. Il y a beaucoup à apprendre, par exemple, de l'étude objective des divers systèmes économiques et politiques. A défaut d'une étude de ce genre, pure de toute passion, les mots deviennent des slogans, ils perdent tout sens précis et nous nous trouvons, en quelque sorte : ... "sur une plaine sombre où des armées aveugles se heurtent dans la nuit".

En développant l'action qu'elle mène en faveur des voyages d'études et des échanges entre différentes parties du monde, l'Unesco contribuerait à dissiper cette ignorance ; et puisque l'éducation des adultes est notre domaine particulier, nous ajouterons qu'en donnant aux éducateurs d'adultes la possibilité d'aller voir sur place ce que font leurs collègues étrangers, et d'en discuter avec ses collègues, elle contribuerait au même résultat. Mais si les éducateurs d'adultes sont en droit d'attendre de l'Unesco une aide de ce genre, il leur incombe, en revanche, de travailler sans relâche à faire partout connaître et comprendre le rôle et les buts de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées.

### 3. CULTURE GENERALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle comprend l'acquisition des compétences et des connaissances qu'exige l'exercice d'un métier ou d'une profession. La culture générale est plus difficile à définir : elle comprend un apprentissage poussé de la langue maternelle, tant écrite que parlée, l'apprentissage de la façon dont on trouve et dont on utilise des renseignements, l'acquisition des modes de pensée logiques, critiques et constructifs (nous devons apprendre aux hommes à penser, non leur enseigner ce qu'ils doivent penser) ; elle comprend aussi la formation du jugement esthétique et moral. On pourrait également définir la culture générale en fonction des quatre grandes catégories de connaissances humaines : mathématiques, sciences naturelles, sciences sociales et humanités.

Dans nombre de pays, on tend traditionnellement à séparer la formation professionnelle de la culture générale, et à les confier à des institutions

différentes. Les inconvénients sociaux de ce système sont de plus en plus manifestes et de plus en plus on s'efforce d'abattre cette cloison. En France, par exemple, on a tenté avec succès de fondre en un même programme formation professionnelle et culture générale. L'expérience de la Suède semble montrer que la formation professionnelle devrait se rapporter à des situations réelles, que les programmes devraient répondre à des besoins certains, qu'ils devraient inclure les aspects humains et sociaux de l'industrie, et que la valeur de "culture générale" d'une formation professionnelle dépend pour beaucoup de la façon dont l'enseignement est dispensé.

Etant donné que la culture générale s'étend aux valeurs esthétiques et morales, il semble séant de mentionner ici les possibilités supplémentaires qu'offrent à l'éducation des adultes les loisirs accrus dont dispose aujourd'hui presque tout le monde. Pour certains, tout surcroît de loisirs est une charge plutôt qu'un bienfait ; et quiconque a le souci des valeurs esthétiques et morales ne saurait se sentir satisfait des activités de loisirs offertes aux masses, surtout lorsqu'elles sont commercialisées : trop souvent, ces activités sont plutôt des "passivités". L'éducation des adultes est un moyen - on pourrait presque dire le meilleur moyen - de donner aux hommes l'occasion de découvrir eux-mêmes des manières constructives et satisfaisantes d'occuper leurs loisirs. Il faut reconnaître aussi qu'il y a en chacun de nous une certaine paresse qui nous incite à adopter la ligne de moindre résistance. L'accroissement des loisirs rajeunit le principe de la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon lequel tout adulte a le droit de participer à la vie culturelle de la société dont il fait partie ; la culture ne peut être l'apanage d'une petite élite. Reconnaisant que tout homme et toute femme doivent pouvoir prétendre à une éducation suffisante, tant professionnelle que générale, nous demandons que tous les Etats membres prennent les dispositions requises pour libérer de leurs obligations professionnelles soit par des congés soit pendant une partie de leurs heures de travail, les ouvriers et employés désireux de bénéficier des services d'éducation des adultes (éducation professionnelle, civique, sociale ou culturelle) que leur offrent des institutions publiques ou privées.

#### 4. LA RECHERCHE, LES UNIVERSITES ET L'EDUCATION DES ADULTES

Alors que l'éducation scolaire a fait l'objet de recherches très poussées, l'éducation des adultes a été jusqu'ici relativement négligée. C'est là une lacune qui devrait être comblée. Les problèmes à étudier sont en effet nombreux : de quoi les hommes ont-ils besoin ? Quelles sont leurs aspirations ? Comment convient-il d'établir les programmes d'éducation des adultes ? Quels sont

les aspects de cette éducation qui favorisent le développement des valeurs idéologiques et culturelles ? Quels sont ceux des moyens d'information que nous devons employer ? Dans quelle mesure notre enseignement est-il efficace et ses résultats sont-ils durables ? Ce sont là quelques-unes des questions qui devraient faire l'objet de recherches scientifiques. Comme c'est surtout aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur qu'il appartient d'orienter la théorie et la pratique de l'éducation, il se peut que ces institutions soient, dans certains pays, les mieux placées pour entreprendre de telles recherches ; ailleurs, il vaudra peut-être mieux confier ce rôle à d'autres institutions ou organisations. Les universités préféreraient sans doute limiter leur activité aux genres d'enseignement pour lesquels elles sont particulièrement qualifiées, mais elles devraient, à notre avis, considérer comme une fonction légitime et importante l'enseignement des adultes et la coopération avec d'autres institutions d'éducation des adultes.

#### 5. RELATIONS ENTRE L'EDUCATION DES ADULTES ET L'ACTION EDUCATIVE PARMI LES JEUNES EN DEHORS DE L'ECOLE

Le passage progressif de la jeunesse à l'âge adulte implique des ajustements réciproques qui peuvent être aussi pénibles pour les jeunes eux-mêmes que pour le reste de la société. La façon dont les jeunes, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, rejettent les modes de vie traditionnels pose un problème important qui a besoin d'être examiné par leurs aînés avec sympathie. Les principes qui devraient orienter l'action menée en faveur des jeunes sont les suivants :

1. Aucune ligne de démarcation rigide ne devrait être tracée entre l'éducation des jeunes et l'éducation des adultes ; de l'une à l'autre la transition est insensible. De façon générale, les buts et les méthodes de l'éducation des jeunes et de l'éducation des adultes sont analogues et ils ne doivent pas être séparés arbitrairement. Il importe donc, chaque fois que cela est possible, d'établir une liaison directe entre les autorités chargées respectivement de l'éducation scolaire et de l'éducation des adultes, afin que le processus éducatif puisse se poursuivre sans heurt.
2. Bien que la jeunesse soit une période de préparation à la vie, elle est également autre chose ; car les jeunes ont leur propre vie à vivre ; ils ont, eux aussi, des problèmes à résoudre et méritent qu'on les respecte, tout comme les adultes.
3. L'éducation des adultes repose sur les habitudes de pensée et de comportement qui sont inculquées à l'individu dans l'enfance et dans l'adolescence et qui s'épanouissent ensuite au cours des années de maturité.



4. Les jeunes doivent être encouragés et habitués à faire de leurs loisirs un emploi judicieux et actif. Les loisirs, en forçant chacun à décider de l'emploi qu'il en fera, lui donnent l'occasion d'exercer ses facultés d'initiative. L'habitude prise, dès la jeunesse, d'utiliser ses loisirs de façon judicieuse et active constitue un précieux acquit pour la vie adulte.
5. Les jeunes doivent autant que possible être associés aux activités des adultes.
6. Dans toute la mesure du possible, les jeunes doivent être mis dans la nécessité d'assumer des responsabilités et de prendre eux-mêmes des décisions. Ce sont les activités de ce groupe, sous leurs différentes formes, qui offrent à cet égard les plus grandes possibilités.
7. Il convient d'accorder une attention particulière aux mouvements de jeunesse qui ont pour objet d'étendre, de compléter et, parfois, de modifier l'influence de l'école et de la famille. Lorsqu'un tel mouvement est dirigé par les jeunes eux-mêmes, il leur assure une sorte d'éducation civique pour et par l'exercice des responsabilités. Il offre également aux jeunes d'excellentes occasions d'occuper leurs loisirs de façon active.
8. Il faut inculquer aux jeunes le sens de la dignité et de la valeur du travail productif, la fierté du travail bien fait et le respect du travail des autres, quelles que soient leur activité ou leur profession.
9. Il faut apprendre aux jeunes à concilier l'amour de leur pays avec le respect des autres peuples.

MODALITES ET METHODES DE L'EDUCATION DES ADULTES  
RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION

Les méthodes d'éducation des adultes sont d'une très grande diversité. Elles répondent aux besoins et aux aspirations de sociétés très différentes. Depuis la Conférence d'Elseneur, le monde a connu de grands événements : un grand nombre de pays ont accédé à l'indépendance et par là à un rythme de développement économique, social et culturel beaucoup plus rapide ; la science et la technique ont fait des progrès foudroyants et l'homme est parti à la conquête de l'espace.

Face à cette transformation rapide du monde et à l'évolution simultanée des ressources et des méthodes d'éducation des adultes, il est nécessaire d'opérer une confrontation de toutes les méthodes d'éducation utilisées, afin de recommander celles qui peuvent assurer le plus efficacement une adaptation active de l'homme au monde qui l'entoure dans une perspective d'éducation permanente.

La Conférence a essayé de dépasser les expériences spécifiques valables pour un milieu donné dans des circonstances particulières pour se pencher sur des méthodes qui peuvent avoir une portée générale et s'appliquent sinon à tous les milieux sociaux, du moins à un grand nombre d'entre eux.

## 1. PRIMAUTE DE L'EDUCATION ACTIVE

C'est là un principe de première importance en matière d'éducation des adultes. Il s'agit d'enseigner en faisant participer l'adulte, en le faisant agir. Cette méthode est fondée sur la conscience de la responsabilité de l'individu et du groupe face à une tâche déterminée ; il ne suffit en effet que de transmettre la connaissance par le seul moyen d'un enseignement à sens unique.

Une des formes les plus remarquables de l'éducation active est la coopération. La coopération, fille de la nécessité, répond à un besoin. Association volontaire de personnes, elle est clairement motivée. Elle assure le perfectionnement dans la profession quand le coopérateur se trouve dans une coopérative correspondant à son métier. Elle élargit le champ de ses connaissances, lorsqu'il n'y exerce pas ses activités habituelles. Mais elle est surtout une école pour l'exercice de la responsabilité et un milieu où l'individu apprend à sortir de son isolement, à communiquer avec autrui et à se sentir solidaire du groupe.

Le développement communautaire en tant que processus éducatif a, dans tous les pays où il existe, la même valeur que l'action coopérative.

D'une façon générale, et dans tous les pays, les groupes de discussion, dont la variété est grande, développent l'esprit civique et sont une forme particulièrement répandue d'éducation active.

Ce sont de tels groupes de discussion qui, à côté d'autres moyens - cours, émissions radio-phoniques, publications, etc. - ont entrepris l'éducation des ménagères et des consommateurs. En face du déchaînement de la publicité qui cherche à forcer la vente de tel ou tel produit, il est essentiel en effet que le consommateur et la ménagère ne soient pas utilisés comme objets, mais restent capables de former des jugements indépendants et objectifs et qu'ils soient armés pour le faire. L'importance des cours par correspondance dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres où ils contribuent à la culture générale des individus ne saurait non plus être passée sous silence. Ces cours jouent un grand rôle dans beaucoup de pays et se trouvent même parfois liés aux grands moyens d'information, tels que la radio et la télévision.

La Conférence a discuté également de la grande importance prise par le livre édité en masse, notamment par certains "clubs de livres" ou sous une forme coopérative, les "Guildes du livre" qui se tiennent en relations avec leurs membres par la publication de périodiques, cherchant à les guider, à former leur goût et leur permettant de participer activement à la gestion de l'entreprise. Le système des fiches de discussion, qui accompagnent souvent ces publications ou celles à l'usage des cercles d'étude, ont fait leurs preuves également.

D'autre part, les activités récréatives : pratique de sport, du théâtre, de la danse, etc., créent l'esprit d'initiative et développent le sens social, assurant la participation de l'individu à la vie du groupe et ayant par là une grande valeur éducative.

On a appuyé aussi sur la valeur formatrice des chantiers de travailleurs volontaires de caractère international, tels qu'ils sont conçus notamment par le Service civil international au profit d'une aide mutuelle internationale. Ils oeuvrent dans le sens même de la formation de l'esprit international et du sens de la solidarité.

La Conférence recommande que les méthodes et techniques actives d'éducation soient utilisées et perfectionnées au maximum.

## 2. VOCATION, PROFESSION ET DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

La Conférence examinant la question de la formation professionnelle remarque :

1. que l'école et les services d'orientation professionnelle n'assurent pas toujours à l'adolescent le choix de la carrière ou du métier qui répond pleinement à sa nature, à ses désirs et aux capacités qu'il développera. Il serait souhaitable qu'une attention plus grande fût apportée à ce problème et aux méthodes qui permettraient d'orienter mieux les jeunes au moment où ils s'engagent dans la vie active ;
2. que les changements rapides apportés dans les techniques industrielles (automatisation) obligent fréquemment à un changement de métier et à une adaptation à une profession nouvelle ;
3. que du reste l'évolution rapide et quasi permanente au sein de chaque métier oblige aujourd'hui déjà ceux qui le pratiquent à un ajustement constant de leurs connaissances et, par l'étude et les échanges d'expériences, à une sorte d'auto-éducation permanente.

En conséquence, la Conférence recommande :

que le passage d'un métier à l'autre et d'un statut social à l'autre soit non seulement facilité, mais reconnu comme un droit des adultes et qu'à cet effet on entreprenne une étude des mesures appliquées par les pays les plus avancés à cet égard en vue d'en faire bénéficier les autres dans toute la mesure du possible ; que l'éducation et la rééducation professionnelle soient intimement liées au développement de la personne des travailleurs, à ses chances de culture et à son accomplissement,

que les femmes aient dans ce domaine aussi des chances égales à celles des hommes et que, d'autre part, elles trouvent dans leur vie comme mères et comme ménagères des occasions de s'éduquer et de s'accomplir elles-mêmes,

qu'enfin l'attention des éducateurs n'abandonne pas l'homme au moment où s'éteint l'exercice de sa profession, mais qu'une étude soit faite des moyens qui permettraient aux vieillards des activités adaptées à leurs désirs et à leurs besoins et qui leur permettraient de ne pas se sentir exclus du corps social.

## 3. STAGES ET COURS A PLEIN TEMPS

Une méthode particulièrement efficace consiste à réunir des adultes pendant quelques mois pour des cours à plein temps. Beaucoup plus onéreuse que les cours du soir parce que les travailleurs perçoivent pendant cette période leur salaire, elle présente néanmoins de très grands avantages. En effet, elle permet des progrès rapides dans le domaine de la formation professionnelle. De plus, si l'on opère un choix judicieux parmi les élites de villages, les adultes qui suivent ces cours peuvent être d'excellents animateurs et assurer

la promotion économique, sociale et culturelle des régions d'où ils proviennent. Cette méthode peut être appliquée pour l'intégration professionnelle et sociale d'immigrés ou de travailleurs saisonniers, de l'industrie ou de l'agriculture.

A côté de ces cours à plein temps, la Conférence a reconnu également la grande valeur des cours du soir et des cours par correspondance et l'utilité qu'il y aurait à ce qu'il leur soit accordé un soutien efficace.

La Conférence recommande donc :

que l'on organise des cours de longue durée de ce genre, à la fois en raison de leur intérêt propre et comme moyen de former des animateurs de l'éducation des adultes.

## 4. FETES, VOYAGES D'ETUDES, TOURISME SOCIAL

Les grands rassemblements humains, qu'ils soient à caractère confessionnel (pèlerinages, par exemple) ou économique (foires ou expositions) ou sportif, offrent un champ propice pour un travail d'éducation. Il ne faut pas oublier que ce genre de fêtes était prétexte dans l'antiquité à des manifestations culturelles de grande portée éducative.

Cependant la valeur éducative du contact entre les hommes augmente considérablement lorsqu'il est recherché dans un but d'éducation. Ainsi les voyages d'études de travailleurs, lorsqu'ils sont bien organisés, sont des expériences intéressantes. Placés dans les familles de travailleurs qui exercent la même profession qu'eux, ils échangent avec leurs hôtes leurs expériences professionnelles, voient comment ils dirigent leurs ménages et éduquent leurs enfants.

Une autre formule d'éducation par le contact consiste à organiser un échange de travailleurs entre deux pays en vue d'un séjour prolongé.

Cette méthode est beaucoup plus intéressante parce qu'elle permet un séjour plus long et assure une insertion plus grande dans le milieu étant donné que le travailleur y exerce ses activités normales.

Pour que les travailleurs des villes et des campagnes profitent au maximum de ces voyages ou de ces séjours à l'étranger, il faut qu'ils y soient bien préparés (cours de langues et de civilisations, films, etc.). Il serait souhaitable qu'à leur retour des cours et des activités de groupes soient organisés en vue d'approfondir l'expérience acquise.

La Conférence recommande que les autorités responsables de l'éducation et les organisations non gouvernementales développent, sous toutes leurs formes, les voyages à but éducatif et les séjours d'études à l'étranger. Elle invite l'Unesco à étendre l'action qu'elle exerce dans ce domaine en y faisant participer en particulier des groupes de population qui, pour le moment, ne sont pas touchés par l'activité du Service des échanges internationaux de l'Unesco.

## 5. LES GRANDS MOYENS D'INFORMATION ET LEUR ACTION SUR LE PUBLIC

Ces dix dernières années ont été caractérisées par une extension extraordinaire des grands moyens d'information. Dans les pays en voie de développement, la radio a pénétré dans les campagnes les plus reculées. Dans les pays développés, c'est la télévision surtout qui a fait de grands progrès. Pour faire face à cette situation, l'éducateur se doit de développer l'esprit de critique et de discernement. L'organisation de cercles d'études et de discussion (clubs, radio-clubs, télé-clubs et ciné-clubs) vise un double but : échapper d'une part à l'influence envoûtante de ces moyens modernes d'information qui peut créer en nous la passivité, cultiver d'autre part l'esprit de critique et développer la faculté d'appréciation, ce qui est très important dans la vie.

On devrait aussi utiliser les groupes déjà existants (familles - organisations de jeunesse, par exemple) et les faire participer à la critique de la presse, des programmes de radio, de télévision ou de cinéma.

Les éducateurs devraient utiliser les grands moyens d'information au même titre que les livres parce qu'ils atteignent le grand public. Une attitude de méfiance serait négative. Il semble que les spécialistes de l'éducation devraient plutôt s'employer à améliorer leurs relations avec ceux qui ont la haute main sur les moyens modernes d'information en organisant, à un échelon élevé, des entretiens et des conférences ayant pour objet de faire préciser et bien comprendre les buts des deux parties et de créer ainsi des contacts avantageux pour tous, y compris le public.

Certains délégués ont attiré l'attention sur l'importance du théâtre et autres formes de spectacles traditionnels (théâtre d'ombres, par exemple) comme moyen d'éducation.

La Conférence recommande que les éducateurs d'adultes attachent toute l'importance qui convient à l'influence des moyens de grande information, qu'ils s'efforcent de développer le sens critique et le discernement du public, et qu'ils collaborent étroitement avec les autorités responsables des moyens d'information afin que ces moyens servent les fins générales de l'éducation des adultes.

## 6. LES MOYENS AUDIO-VISUELS, INSTRUMENTS D'EDUCATION

Au service de l'enseignement direct, les moyens audio-visuels (affiches, films fixes, expositions modernes aussi bien que la radio et la télévision) sont de précieux instruments d'éducation.

Ils permettent de jeter un pont entre la connaissance du spécialiste et celle de l'homme moyen. De même ils favorisent les échanges de connaissances sur les idées, la vie et la mentalité d'un groupe de citoyens à un autre groupe, d'un pays à un autre pays. Ils élargissent la connaissance

de notre milieu et du monde dans son ensemble.

Dans certains pays les cours de lutte contre l'analphabétisme par radio ont été possibles. Dans plusieurs autres l'enseignement de différentes matières par radio et par télévision est organisé.

Dans tous les pays la radio est utilisée avec succès pour l'éducation sociale.

Dans la plupart des cas, la présence de l'éducateur comme agent de transmission de l'information et animateur de la discussion est nécessaire.

La Conférence recommande que les éducateurs d'adultes utilisent davantage les moyens audiovisuels d'éducation dont ils disposent, depuis les affiches photographiques et les films fixes jusqu'à la télévision, en choisissant ceux de ces moyens qui conviennent le mieux dans chaque cas particulier.

## 7. MUSEES ET BIBLIOTHEQUES

Il faut que les musées et les bibliothèques deviennent accessibles à un plus grand nombre de personnes.

L'introduction des méthodes actives dans ce domaine est à conseiller ; exposition d'oeuvres originales sur un thème donné, liaison constante avec le public par les grands moyens d'information (journaux, radio, télévision, etc.), publications de guides et de brochures, expositions itinérantes de reproductions d'objets artistiques. Il faut en somme que le musée et la bibliothèque deviennent des centres culturels où l'utile se mêle à l'agréable.

La Conférence, ayant en vue la nécessité de diffuser la culture, sous tous ses aspects, parmi les adultes, recommande que les gouvernements appuient le développement des institutions culturelles et assurent les moyens matériels nécessaires à cette action (livres à bon marché, accès gratuit aux musées, facilités particulières pour obtenir des places aux spectacles, aux concerts symphoniques, utilisation à des fins éducatives des programmes de radio-télévision, extension du réseau des bibliothèques, etc.).

La Conférence recommande que les responsables des musées, des bibliothèques et des moyens d'information collaborent entre eux de manière à accroître leurs apports respectifs à l'éducation des adultes.

## 8. METHODES DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME

L'éducation des adultes forme un tout et la lutte contre l'analphabétisme n'en est pour le moment que l'aspect le plus important et le plus tragique. C'est ainsi que la lutte contre l'analphabétisme ne doit pas nous faire perdre de vue l'adaptation et la participation de l'individu à la transformation rapide du monde. Elle se trouve inscrite dans un

flux continu dont elle ne représente qu'une étape. D'autres formes d'éducation peuvent la précéder ou la continuer.

L'importance de la motivation, qu'elle soit d'ordre religieux, économique ou culturel, dans toute campagne de lutte contre l'analphabétisme doit être soulignée. Sans motivation, les meilleures méthodes peuvent aboutir à la faillite.

Différentes méthodes ont été passées en revue : cours donnés par des éducateurs professionnels, cours donnés par des moniteurs bénévoles, expérience d'enseignement par la radio.

La Conférence recommande que l'Unesco, en coordination avec les Nations Unies et les autres Institutions spécialisées (notamment l'Organisation internationale du travail), ainsi que les Etats membres où persiste le fléau de l'analphabétisme et les organisations non gouvernementales, procèdent à l'organisation d'actions efficaces permettant la liquidation de l'ignorance dans le monde, dans le délai le plus bref possible, à l'aide de plans.

Que dans ce but soit accrue l'aide accordée aux Etats en voie de développement (notamment au moyen d'allocation de bourses destinées à la formation du personnel enseignant, de matériel didactique, etc.) et que soit diffusée l'expérience des Etats ayant déjà liquidé l'analphabétisme.

Que la campagne d'alphabétisation et ses programmes soient reliés au système scolaire, ainsi qu'à des programmes de culture générale et professionnelle.

## 9. INTERACTION DU SYSTEME SCOLAIRE ET DE L'EDUCATION DES ADULTES

En vue de favoriser le progrès de l'éducation des adultes et de lui donner sa vraie signification et le maximum d'efficacité, il convient d'intensifier la lutte contre l'analphabétisme et pour le développement de la scolarisation, afin d'assurer, au préalable, tout ce qui peut être acquis dans la formation de l'enfance et de l'adolescence, compte tenu des aptitudes de chaque individu.

Mais le développement de la scolarisation, au niveau de l'enseignement élémentaire, ne saurait suffire, s'il ne s'accompagne, à l'âge convenable, du souci d'orienter chaque enfant, suivant ses possibilités, vers les diverses formes d'enseignement, court ou long, général ou technique, susceptibles de prolonger l'enseignement élémentaire.

(a) La Conférence recommande que soient mis en oeuvre, dans tous les pays, tous les moyens propres à assurer la meilleure orientation de chaque élève (technique psychopédagogique, méthodes actives, structures des établissements scolaires), favorisant toutes les bifurcations possibles, plus grande dispersion géographique des établissements scolaires, transports quotidiens des élèves de localités éloignées, cantines scolaires, aide matérielle aux familles afin d'assurer dans l'intérêt de chaque individu et de la société à laquelle il

appartient, une démocratisation toujours plus large de l'enseignement qui rende le destin de chacun plus indépendant de son origine géographique et sociale.

C'est alors seulement que l'éducation des adultes, débarrassée des charges qu'elle doit provisoirement assumer, cessera d'être le suppléant ou le correctif de l'école et pourra prendre sa pleine valeur.

L'éducation des adultes, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, doit utiliser des méthodes actives qui permettent à celui qui la reçoit d'intervenir au maximum dans sa propre formation, en utilisant les qualités d'initiative, d'imagination, d'organisation, de réalisme que la vie lui a permis de développer.

La tâche de cette éducation sera d'autant plus aisée qu'elle sera mieux préparée dès l'école ou l'université.

(b) La Conférence recommande que l'enseignement scolaire ou universitaire fasse appel à tout ce qui permet de mettre en oeuvre la pleine personnalité de l'enfant et de l'étudiant. A ce point de vue, chaque étude, ou chaque question étudiée, devra emprunter autant qu'il sera possible et dans des formes que commanderont la nature du sujet et le degré de développement de l'élève, des démarches qui se réclameront d'une méthode de redécouverte.

Ainsi sera assurée, dans les meilleures conditions possibles, la continuité de l'oeuvre de l'école ou de l'université et de l'adaptation ou du perfectionnement ultérieur, à l'âge adulte.

## 10. MOBILISATION DE TOUTES LES RESSOURCES EDUCATIVES

L'éducation des adultes dans un monde en transformation rapide est aussi urgente que l'éducation des enfants.

Les gouvernements doivent inclure l'éducation des adultes comme élément dans tout plan d'extension de l'enseignement et en particulier il doit être tenu compte dès les constructions premières des locaux d'enseignement, des besoins de l'éducation des adultes et de ses techniques.

Pour être pleinement efficace, l'éducation des adultes doit disposer de locaux spéciaux. Avec le progrès technique qui laisse de plus en plus de loisirs aux travailleurs, on a besoin de locaux même dans la journée.

Cependant, vu l'urgence, il faudrait mobiliser toutes les ressources humaines et matérielles disponibles dans une perspective d'économie de rentabilité et d'efficacité.

Devant l'immense effort qui se poursuit dans tous les pays pour le développement de l'éducation scolaire et universitaire et afin que cet effort ne puisse entraver dans une certaine mesure celui que nécessite l'éducation des adultes, la Conférence recommande à tous les Etats qu'il soit fait le plus large appel à toutes les ressources en locaux et en

matériel didactique de toute nature dont disposent les écoles de divers ordres et les universités et qu'un programme de plein emploi de ces ressources soit immédiatement dressé, à cet effet, dans chaque pays. Cependant, il serait souhaitable, toutes les fois que le besoin s'en fait ressentir, que des locaux spéciaux pour l'éducation des adultes soient fournis. En raison du progrès technique qui laisse de plus en plus de loisirs aux travailleurs, des locaux sont nécessaires même dans la journée.

Il y a en outre possibilité de mobiliser d'autres locaux en dehors des écoles. Les musées et les bibliothèques disposent de salles qui conviennent mieux aux adultes que les salles de classe.

Certains industriels, certains commerçants, des partis politiques ou des organisations culturelles peuvent mettre leurs locaux au service de ce genre d'éducation.

## 11. ANIMATEURS

L'éducation des adultes tend de plus en plus à avoir ses cadres propres. Les maîtres et les animateurs doivent recevoir une formation qui les prépare à leur tâche. Les techniciens des services gouvernementaux (administrateurs, moniteurs agricoles, éducateurs sanitaires) qui collaborent avec l'éducateur d'adultes au développement de la communauté doivent recevoir une formation adéquate. Les personnes qui font une oeuvre d'éducation à titre bénévole doivent aussi être initiées aux méthodes d'approche et d'éducation des adultes. Dans les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance, une oeuvre de reconversion des cadres politiques en cadres éducatifs devrait être réalisée. Bénéficiant de la confiance des populations et ayant l'habitude du contact humain, ils peuvent les encadrer en vue de la lutte continue contre le sous-développement.

La contribution des instituteurs et professeurs est infiniment précieuse, à condition qu'ils soient préalablement initiés aux méthodes d'éducation des adultes.

(a) Le développement de l'éducation des adultes nécessitant le concours aussi large que possible de toutes les personnes que désignent leur culture générale, leur formation professionnelle, ainsi que leur expérience pédagogique, la Conférence recommande que la contribution de toutes ces personnes soit dès à présent organisée d'une manière systématique et qu'en particulier ce personnel soit formé aux méthodes que requiert l'éducation des adultes, suive des stages de formation d'animateurs et reçoive des cours de perfectionnement pendant l'exercice de leurs fonctions.

Un large appel au personnel enseignant ne peut manquer d'avoir les plus heureux effets sur la formation des maîtres et sur l'éducation scolaire et universitaire elles-mêmes, par le contact permanent qui s'établira ainsi entre l'école ou l'université et toutes les formes vives qui commandent l'évolution de chaque pays.

Il y aura au surplus le grand avantage à valoriser

la fonction enseignante en l'insérant plus complètement encore dans le milieu social qu'elle doit contribuer, par son action, à féconder.

(b) Dans le cadre de la mobilisation de toutes les ressources disponibles en vue de développer l'éducation des adultes, les pays développés doivent assister les pays en voie de développement par divers moyens, et en particulier par l'envoi d'experts et l'offre de bourses d'études pour toute sorte d'éducateurs d'adultes.

Les organisations non gouvernementales sont invitées à jouer le même rôle dans tous les pays.

## 12. SCIENCES SOCIALES ET RECHERCHE PSYCHOLOGIQUE

La Conférence a beaucoup insisté sur la nécessité de la motivation. Il faut étudier le milieu auquel on s'adresse afin que l'enseignement dispensé soit adapté à ceux auxquels il s'adresse et aux fins poursuivies.

Il est donc nécessaire de faire des recherches constantes sur l'application des diverses méthodes et techniques d'éducation dans une société en transformation. Dans une période caractérisée par de profonds changements, l'éducateur doit se tourner vers le spécialiste des sciences sociales et le spécialiste de la recherche psychologique.

Le spécialiste doit mener des enquêtes préliminaires. Il doit être associé à l'éducateur dans l'établissement du plan d'action, l'exécution de ce plan et l'évaluation des résultats. Donc le spécialiste des sciences sociales et le spécialiste de la recherche psychologique doivent réaliser avec l'éducateur l'association la plus étroite possible.

Les éducateurs et les animateurs à tous les échelons peuvent participer à la recherche sociologique et à l'expérimentation sous la direction du spécialiste des sciences sociales. Cette nouvelle technique qui consiste à faire participer les hommes qui se trouvent sur ce terrain présente un avantage certain : elle permet l'utilisation immédiate des résultats.

(a) La Conférence recommande qu'une attention très particulière soit vouée aux méthodes nouvelles qui sont d'une importance considérable.

En effet, à une époque où l'économie et l'industrie consentent des investissements énormes pour connaître avec précision tous les éléments qui conditionnent leurs plans, l'éducation des adultes ne saurait rester au stade de l'amateurisme et engager des actions sans connaître les milieux auxquels elle s'adresse grâce aux moyens que pourraient lui donner les sciences sociales et psychologiques et leurs enquêtes.

(b) La Conférence recommande que les spécialistes des sciences sociales et psychologiques soient intégrés à tous les stades de la planification et de l'application de l'éducation des adultes, et que cette même coopération se réalise au sein de l'Unesco par une collaboration plus étroite entre le Département des sciences sociales et les Départements de l'éducation et de l'information.

STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'EDUCATION DES ADULTES :  
RAPPORT DE LA TROISIEME COMMISSION

La Conférence a examiné conjointement les trois points suivants :

- Rôle des gouvernements
- Rôle des organisations privées
- Coordination des activités gouvernementales et non gouvernementales.

Ces trois questions ont paru trop étroitement liées pour qu'il y eût intérêt à les disjoindre. Cependant, les principales observations relatives à chaque rubrique ont été regroupées sans considération de leur ordre chronologique ni indication du délégué ou du représentant qui a exprimé telle ou telle idée.

## 1. ORGANISATIONS PRIVEES

La Conférence a examiné avec soin le rôle des organisations privées et leurs rapports avec les gouvernements, notamment au regard du rôle que les gouvernements pourraient ou devraient jouer dans tout programme élargi d'éducation des adultes.

### (a) Avantages d'un recours aux organisations privées pour l'éducation des adultes

Les arguments invoqués en séance en faveur d'un recours aux organisations privées peuvent se résumer comme suit :

1. Contrairement à certaines autres formes d'éducation, l'éducation des adultes s'adresse exclusivement à des volontaires qui sont libres de suivre ou de ne pas suivre des cours. Pour être efficaces, les organisations d'éducation des adultes doivent tenir compte de ce caractère facultatif de la fréquentation. L'éducation des adultes ne peut être vraiment dynamique et vivante que si elle n'est pas soumise à une direction gouvernementale.

2. L'éducation des adultes, surtout lorsqu'il s'agit d'une éducation de caractère libéral, s'attache aux valeurs sur lesquelles repose la société démocratique moderne. Elle doit s'attacher à développer la curiosité de l'adulte et son sens critique à l'égard de la société dans laquelle il vit. Cela suppose notamment l'examen de questions fondamentales et parfois sujettes à controverse qui concernent la société et ont trait à la politique, à l'économie et à la morale. On ne saurait attendre des institutions gouvernementales, même animées des meilleures intentions, qu'elles encouragent le libre examen de questions qui risquent, soit de saper la politique du parti au pouvoir, soit d'irriter

ou d'alarmer des secteurs influents de la population, inquiets de voir mettre en question des croyances, des idées ou des habitudes qu'ils ont toujours acceptées dans le passé.

3. Dans le domaine général des arts et de la culture, toute direction gouvernementale risque fort d'être paralysante. Seules les organisations privées peuvent libérer efficacement les facultés créatrices des adultes. Dans ce domaine, les gouvernements peuvent fournir des moyens d'action, mais ne devraient exercer aucun rôle de planification ni de direction.

4. Les institutions gouvernementales pèchent souvent par manque de souplesse et par excès de prudence ; elles hésitent à se lancer dans les entreprises nouvelles. Les organisations privées, elles, peuvent accepter de plus grands risques, se montrer plus hardiment novatrices. C'est là un aspect capital de la contribution que peuvent apporter les organisations privées et leur souplesse d'action devrait être respectée et encouragée.

5. Les organisations privées peuvent contribuer pour beaucoup à créer dans le public à l'égard de l'éducation des adultes l'attitude favorable qui permet à celle-ci de prospérer, et sans laquelle dans un Etat démocratique, le gouvernement lui-même ne saurait agir avec certitude.

6. Il importe pour l'éducation des adultes que les organisations privées soient préservées ; elles rendent dans ce domaine des services importants, non seulement parce qu'elles répondent aux critères exposés dans les cinq paragraphes qui précèdent, mais aussi parce que, dans une société démocratique, la participation à l'activité d'une organisation privée est en soi une expérience éducative qui contribue à développer chez l'individu le sens des responsabilités et les qualités de chef.

### (b) Les limites des organisations privées

Bien que l'unanimité semble s'être faite sur l'idée générale que les organisations privées jouent, et doivent continuer à jouer, un rôle important dans les services d'éducation des adultes, de nombreux membres de la Conférence ont exprimé des doutes quant à la validité absolue de cette assertion au regard des conditions particulières à une époque où les progrès scientifiques et techniques s'accroissent rapidement. Sans nier la valeur du rôle que jouent les organisations privées, ils ont fait valoir que si on la poussait à l'extrême, cette assertion réduirait les gouvernements à ne plus jouer, dans l'éducation des adultes, que le rôle de bailleurs

de fonds dénués de tout pouvoir de participation effective à la planification, de direction ou de contrôle. Les choses se présentent en réalité de façon toute différente. L'emploi du mot "gouvernement" a indubitablement jeté une certaine confusion dans un débat qui portait, en fait, sur la notion d'"Etat", terme qui englobe non seulement les gouvernements (dont la composition et la politique peuvent changer), mais aussi toutes les institutions, nationales et locales, que concerne à quelque degré l'éducation : ministères et administrations publiques, écoles, universités, etc.

Ceux qui ont plaidé le plus résolument la cause des organisations privées ont accepté cette définition en précisant qu'ils ne prétendaient pas que les gouvernements ou les Etats dussent se borner à octroyer des crédits pour l'éducation des adultes ou à fournir certains services aux entreprises d'instruction professionnelle ou d'éducation de base. Ce qu'il faut, à leur avis, c'est une association fructueuse entre les institutions publiques et les organisations privées. Ce qui importe c'est de ne pas perdre de vue, dans toute réorganisation de l'éducation des adultes en fonction des besoins de notre époque, l'utilité réelle des organisations privées ni la valeur de leur apport.

## 2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Le débat sur le rôle des gouvernements dans l'éducation des adultes (étant entendu que le mot "gouvernement" doit être pris au sens d'"Etat") a donné lieu aux observations suivantes :

1. Il a été généralement admis que l'Etat (au sens défini plus haut) doit s'occuper de l'éducation des adultes, élément indispensable et partie intégrante du système général d'éducation, et de même qu'il est tenu de faire en sorte que des moyens d'éducation soient à la disposition de tous les enfants, il doit de même veiller à ce que chaque adulte, homme ou femme, ait accès à l'éducation, quelles que soient les études qu'il a pu faire dans son enfance.

2. La Conférence a reconnu à l'unanimité qu'il incombe à l'Etat d'allouer des crédits suffisants pour l'éducation des adultes, et que les sommes actuellement consacrées à cet usage dans la plupart des pays sont insignifiantes auprès des budgets prévus pour les autres formes d'éducation, surtout s'il s'agit de l'urgence des tâches qui attendent l'éducation des adultes dans un monde où la science et la technologie évoluent rapidement. Il a été fait mention des résolutions adoptées au Stage international de Bucarest sur l'accès des travailleurs à l'éducation et à la culture en faveur du désarmement général qui serait un moyen de libérer des ressources que les gouvernements pourraient consacrer au développement de l'éducation des adultes, et il a été suggéré que la Conférence adopte dans ce sens une résolution en due forme. Du débat général qui s'est engagé à ce sujet, il est nettement ressorti d'une part que tous

les membres souhaitaient voir les divers pays du monde parvenir à un accord sur le désarmement, mais que l'examen de cette question sortait du cadre assigné aux travaux de la Conférence par son ordre du jour. Il a paru séant de formuler une recommandation invitant les gouvernements de tous les pays à affecter à l'éducation des adultes des crédits plus importants, mais sans indiquer à quelle source les gouvernements devraient puiser ces crédits.

3. Il a été généralement admis que dans les régions dont le développement ne fait que commencer et où l'urgence des problèmes est encore plus évidente, le gouvernement (ou l'Etat) doit faire preuve d'animateur et de pionnier en matière d'éducation des adultes. En effet, les organisations privées ne se constituent pas du jour au lendemain, et une fois qu'elles sont constituées, il leur faut encore du temps pour acquérir l'expérience et la maturité requises. Les délégués du Ghana, du Libéria, du Maroc et de la Tunisie, ont illustré cette situation par l'exposé des rapports qui existent dans leurs pays respectifs entre le gouvernement, les institutions d'ordre éducatif et les organisations privées.

4. Il a été généralement reconnu que certaines formes d'éducation des adultes doivent être financées, organisées et dirigées par l'Etat (mais non nécessairement par le gouvernement central). Il s'agit notamment de l'éducation de base (qui ne se borne pas forcément aux campagnes d'alphabétisation), de l'instruction professionnelle au niveau technique et de l'infrastructure qu'exige l'éducation des adultes : crédits, bâtiments, matériel et formation du corps enseignant.

5. L'avis général mais non unanime a été que l'Etat doit, même dans les pays très avancés sur le plan économique et éducatif, non seulement à octroyer les crédits nécessaires à l'éducation des adultes, mais encore participer très activement à la réalisation des programmes de cet ordre, veillant à leur organisation, dirigeant les travaux entrepris et gardant de façon générale la haute main sur cette forme d'éducation.

Les tenants de cette opinion ont fait les remarques suivantes :

(a) Vu l'urgence des problèmes auxquels l'éducation des adultes doit aujourd'hui faire face, aucun gouvernement ne peut s'en remettre au hasard du soin de cette éducation. Les organisations privées ont tendance à se consacrer à des domaines particuliers, et à attirer un certain public seulement. Il s'ensuit que certains éléments de la société risquent d'être négligés, que des besoins importants de la collectivité peuvent être ignorés, que les lacunes subsistent parfois. Il incombe à la communauté tout entière, par l'entremise de ses institutions d'Etat, de veiller aux intérêts généraux de la nation et de faire en sorte que tous les membres de la communauté puissent bénéficier d'une gamme complète de services d'éducation des adultes.

(b) L'évolution rapide de la science et de la



technique entraîne de brusques changements et pose des problèmes sociaux, non seulement dans les régions de développement récent, mais même dans les sociétés relativement stables et mûres. Si les organisations privées pouvaient naguère, au temps où l'évolution était plus lente, planifier et diriger l'éducation des adultes, les problèmes en jeu présentent aujourd'hui trop d'acuité. Un programme audacieux d'éducation des adultes s'impose. La communauté doit s'engager à fond et agir par l'entremise de ses institutions gouvernementales et locales.

(c) Il faut insister davantage sur le rôle que les écoles et l'ensemble du corps enseignant peuvent jouer dans l'éducation des adultes. Nous nous en remettons aux maîtres du soin de donner aux enfants une éducation complète (éducation professionnelle, formation esthétique, culture générale, instruction civique et sens des valeurs humaines).

Certes, les maîtres s'occupent des adultes. S'ils recevaient la formation voulue, ils pourraient faire mieux encore et leur nombre pourrait être accru. Les écoles ont des ressources dont, non seulement les enfants, mais aussi les adultes, devraient pouvoir profiter. Même si les organisations privées ont un rôle spécifique à jouer à l'égard de la culture générale des adultes, il ne s'ensuit pas que les organismes ou les personnes qui subventionnent les écoles, et la profession enseignante, doivent borner leur action au domaine de l'enseignement complémentaire ou technique des adultes. Leurs possibilités sont en ce domaine beaucoup plus vastes.

(d) Le fait que des institutions créées par les autorités publiques tendent de plus en plus à s'intéresser et à participer à la planification et à l'organisation de l'éducation des adultes et à en assurer la direction générale, n'entraîne pas nécessairement un amoindrissement du rôle joué par les organisations privées, ni une restriction de leur liberté d'action ou du montant global des ressources qu'elles reçoivent de l'Etat. Les rapports présentés à la Conférence par divers délégués ont montré clairement que dans les pays où l'Etat a conscience de ses devoirs en matière d'éducation des adultes, le nombre des organisations privées qui s'occupent de tel ou tel aspect de l'éducation des adultes augmente encore plus vite que ne se développent les programmes des institutions dirigées ou subventionnées par l'Etat.

La part attribuée aux organisations privées sous la forme de subventions ou de services peut être supérieure en valeur absolue, même si elle est relativement plus faible.

1. La Conférence reconnaît que l'Unesco et les gouvernements des Etats membres devraient être invités à s'intéresser davantage à l'activité d'organisations ouvrières du type "club" qui peuvent contribuer de façon notable à l'éducation de la population et au développement de la vie culturelle, car par la variété de leurs formes, de leurs méthodes et de leurs activités, ces organisations offrent des possibilités éducatives très diverses.

2. Il est de plus en plus nécessaire de procéder à des recherches de caractère théorique sur l'éducation des adultes et de développer la formation d'éducateurs d'adultes de différents niveaux. Ces recherches devraient être entreprises et cette formation devrait être assurée par les universités et par des instituts pédagogiques du genre des écoles normales.
3. Même dans les pays évolués, le rythme du progrès scientifique et technique est tel qu'une ignorance relative y apparaît, et que toutes les ressources doivent y être mobilisées contre ce phénomène nouveau.

### 3. COORDINATION DES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

Les discussions concernant les deux sections "Rôle des gouvernements" et "Rôle des organisations privées" ont débordé sur la question de la coordination. Ce chevauchement était d'ailleurs inévitable.

On a fait observer qu'il est difficile de parler du rôle des organisations privées d'une part et du rôle du gouvernement d'autre part, en maintenant entre eux une cloison étanche. Les tâches nouvelles auxquelles l'éducation des adultes doit faire face supposent une association ; le rôle respectif des deux sortes d'institutions dépendra dans chaque pays du stade d'évolution auquel il est parvenu et du degré de maturité et de responsabilité des organisations bénévoles.

Le mot "coordination" a paru impliquer l'existence d'une autorité ayant le pouvoir de fixer arbitrairement le rôle que devront jouer diverses institutions ou organisations, et qu'un mot comme coopération, ou encore corrélation, serait peut-être préférable.

Le débat sur la coordination (ou la coopération) a montré l'impossibilité de considérer les "organisations privées" comme rigoureusement identiques. Même si on se limite aux organisations privées qui peuvent à juste titre soutenir qu'elles s'intéressent à l'éducation des adultes et y participent, il est certain que cet intérêt et cette participation varient considérablement de l'une à l'autre. Bien que les comparaisons soient parfois irritantes, on ne saurait considérer la question de la coordination de l'activité de ces organisations avec celle de l'Etat, ou celle de leur coopération avec l'Etat, comme si toutes les organisations privées s'occupant d'éducation des adultes entretenaient exactement les mêmes rapports avec l'Etat. A cet égard, certaines distinctions s'imposent :

Au cours de ses délibérations, la Conférence a distingué les types ci-après d'organisations privées (étant bien entendu que ces distinctions ne sont pas absolues et que l'on passe progressivement, et pour ainsi dire imperceptiblement, d'une catégorie à l'autre).

(a) Les organisations qui ne s'occupent que

d'éducation des adultes, comme par exemple les associations pour l'éducation des travailleurs (WEA), le Peoples' Education Committee du Ghana, les Adult Education Associations de l'Inde, la Canadian Association for Adult Education, etc.

(b) Les organisations créées pour d'autres fins que l'éducation, mais dont l'activité dans le domaine de l'éducation des adultes est considérable et nullement accessoire. C'est le cas, par exemple, des syndicats des sociétés coopératives, des associations de femmes rurales, etc.

(c) Les organisations créées à des fins éducatives, mais dont les préoccupations sont limitées (en raison, soit de leurs spécialisations, soit de leur recrutement), c'est le cas, par exemple, des sociétés ornithologiques, des sociétés d'histoire et de géographie, des groupes dramatiques ou musicaux, etc.

(d) Les organisations qui ont des sujets d'intérêt particuliers et qui offrent à leurs membres des services éducatifs sous la forme de conférences, de soirées cinématographiques, etc. mais dont l'activité éducative est accessoire par rapport aux objectifs sociaux, récréatifs, économiques, religieux ou politiques qui constituent leur principale raison d'être.

Bien qu'il n'y ait pas de distinction nettement tranchée entre ces diverses catégories, la Conférence a estimé important de reconnaître que certaines différences les séparent et qu'elles influent sur leurs décisions de politique générale, particulièrement lorsqu'il s'agit de définir les rapports qui doivent exister, à n'importe quel stade de développement d'un pays donné, entre les institutions d'Etat et les organisations privées.

#### 4. COOPERATION INTERNATIONALE

1. Au cours du débat sur le rôle des gouvernements dans l'éducation des adultes, un certain nombre de délégués (dont les représentants de la Nigeria, du Libéria et du Ghana) ont fait observer que certains pays, en butte aux difficultés inhérentes à l'évolution brutale et rapide qu'ils ont d'eux-mêmes provoquée afin d'atteindre un niveau modeste de modernisation, n'ont pas de ressources suffisantes pour résoudre ces problèmes. Si conscients qu'ils soient du devoir qui leur incombe de développer l'éducation des adultes, de vaincre l'analphabétisme, d'élargir l'accès à la culture et d'offrir à chaque adulte les moyens d'instruction qui permettraient l'épanouissement de toutes ses possibilités latentes, ces pays ne disposent ni de ressources financières, ni des éducateurs qualifiés qui leur seraient nécessaires pour mener ces tâches à bien. Seules une aide et une coopération internationales massives permettraient à ces pays de réussir et à leurs gouvernements de s'acquitter des responsabilités qu'ils aspirent à assumer.

2. Au cours de l'examen de cette question, les délégués se sont montrés conscients de la crise dont souffrent en Asie, en Afrique et en Amérique

les pays de développement récent, crise dont l'ampleur commence seulement à apparaître. En dépit des efforts presque surhumains qu'ils ont eux-mêmes déployés, et en dépit de l'assistance impressionnante fournie par l'Unesco, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé, de l'aide technique de certains Etats, du Plan de Colombo et des divers programmes bilatéraux d'assistance, l'écart entre les pays évolués et les pays relativement sous-développés augmente au lieu de diminuer. Les progrès scientifiques et techniques s'accroissent sans cesse. Les pays qui ont déjà une solide structure industrielle, technique et scientifique se trouvent avantagés. Non seulement ils sont déjà en avance, mais encore toute nouvelle avance est pour eux plus facile et plus rapide. Les pays en cours de développement, au contraire, doivent constamment comme tel personnage d'"Alice au Pays des Merveilles", courir de plus en plus vite pour conserver simplement la même position relative. Si l'on veut empêcher que l'écart entre les pays évolués et les pays en voie de développement ne s'élargisse de façon désastreuse, il faut élaborer d'urgence, à l'échelon mondial, un programme de coopération et d'assistance internationales.

3. Dans certaines régions, l'accroissement de la population draine les ressources. Le délégué de l'Inde a fait observer que même si au cours des cinq années à venir l'Inde consacrait 50 ou 70 % de ses ressources budgétaires à l'enseignement primaire des enfants de cinq à onze ans, elle ne parviendrait probablement pas à dispenser à tous ses enfants un enseignement suffisant. En fait, elle ne peut pas consacrer à l'éducation des enfants une si grande part de ses ressources, car le gouvernement doit mettre en valeur le potentiel économique du pays, accroître la production de denrées alimentaires et de vêtements, accélérer la construction de logements, développer les services médicaux, ainsi que l'équipement industriel et le réseau routier. Dans ces conditions, le gouvernement ne peut espérer s'acquitter de ses obligations dans le domaine de l'éducation des adultes que grâce à une coopération internationale qui lui faciliterait la tâche.

4. Plusieurs délégués ont soutenu que l'assistance internationale aux pays en cours de développement devrait reposer sur un système de coopération multinationale plutôt que sur des accords bilatéraux. Cette assistance devrait, si possible, être dispensée par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées comme l'Unesco, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé, etc. Il faudrait, sans doute, créer sous les auspices de l'Unesco, un fonds spécial qui aurait pour objet particulier la lutte contre l'analphabétisme partout où il existe encore dans le monde.

5. Le débat sur la coopération internationale a fait ressortir en outre les points suivants :

(a) Certains délégués ont estimé que l'Unesco devrait s'attacher à convaincre les Etats membres

qu'il faut aboutir d'urgence à un accord sur l'adoption d'une seule et même "deuxième" langue. Une fois choisie, cette langue serait enseignée dans toutes les écoles de tous les Etats membres et deviendrait ainsi la langue vernaculaire du monde entier.

(b) Il importe, en matière d'éducation des adultes, d'intensifier les échanges de pays à pays par l'octroi de bourses de voyages et d'études, par l'organisation de conférences régionales et internationales et par des échanges internationaux de personnel, pour des durées variables, entre les organisations d'éducation des adultes.

(c) Il conviendrait d'étudier la possibilité d'appliquer à l'éducation des adultes, sous les auspices de l'Unesco, le principe des chantiers de volontaires. Des volontaires de divers pays pourraient participer, par exemple, à la réalisation d'un projet spécial comme la construction d'un centre d'éducation des adultes.

(d) L'Unesco fournit déjà à certaines écoles de la documentation pour l'enseignement de la compréhension internationale. Le bénéfice de ce système pourrait être étendu aux institutions et organisations d'éducation des adultes.

(e) Un certain nombre de délégués se sont prononcés en faveur de l'octroi de congés payés aux travailleurs qui désirent faire des études. Des délégués ont suggéré que les frais de voyage de ces travailleurs leur soient également remboursés pour leur permettre d'aller étudier à l'étranger. L'accord complet n'a pu se faire sur ce point, certains délégués estimant que l'on pourrait faciliter suffisamment l'éducation complémentaire des travailleurs au moyen d'arrangements qui les libéreraient d'une partie de leur travail, et par l'octroi de bourses d'études spéciales, mais qu'il serait prématuré d'exiger que tous les travailleurs aient droit à ces avantages.

## 5. CREATION EVENTUELLE D'UNE ASSOCIATION MONDIALE

1. L'examen de la création éventuelle d'une association mondiale de la coopération internationale examinée ci-dessus porte, en fait, sur deux problèmes connexes, à savoir :

(a) Comment l'Unesco peut-elle atteindre ses objectifs, tant immédiats que lointains, par la voie de l'éducation des adultes ? A qui l'Unesco doit-elle demander conseil au sujet de l'éducation des adultes ? Quel devrait être le caractère d'un organisme consultatif ?

(b) Comment les personnes et institutions qui s'occupent directement à titre professionnel de l'éducation des adultes - de l'organisation, des méthodes et du contenu de cette éducation - peuvent-elles resserrer leurs relations ? Ce faisant, elles pourraient sans doute mieux s'acquitter de leur tâche et dans la mesure où leur effort serait couronné de succès, elles serviraient la cause de l'Unesco. Celle-ci a donc intérêt à les aider.

2. Deux courants d'opinion assez différents se sont ainsi dessinés sur les résultats à attendre de la présente Conférence. D'une part, on a fait valoir au cours du débat :

(a) que les rapports internationaux devraient se développer dans le cadre de l'Unesco ;

(b) qu'en raison de l'intérêt que présente pour l'Unesco l'éducation des adultes, celle-ci devrait lui allouer des crédits budgétaires plus substantiels et lui accorder une plus grande place dans son Secrétariat ;

(c) que l'actuel Comité consultatif de l'éducation des adultes devrait être renforcé et comprendre un noyau permanent de membres représentant les organisations non gouvernementales qui s'occupent le plus directement de l'éducation des adultes ; il devrait se réunir à intervalles réguliers et faire rapport directement au Conseil exécutif et non au Directeur général<sup>1</sup>.

3. D'autres membres de la Conférence ont suggéré d'instituer dans le cadre général de l'Unesco un Conseil mondial de l'éducation des adultes qui recevrait de l'Unesco une aide financière.

4. A propos de ces suggestions la Conférence a ainsi défini certains objectifs à atteindre pour rendre plus efficaces les relations internationales :

(a) renforcer l'Unesco en l'aidant à atteindre ses objectifs principaux (par exemple dans sa lutte contre l'analphabétisme), instituer un centre mondial d'information et de documentation sur l'éducation et promouvoir l'éducation des adultes dans le monde ;

(b) faciliter les activités régionales (stages d'études, cours de formation, etc.) de nature à contribuer à la réalisation des fins poursuivies par l'Unesco en tant qu'organisation mondiale ?

(c) multiplier les occasions de contacts personnels entre ceux à qui il incombe au premier chef d'assurer l'éducation des adultes ;

(d) favoriser la compréhension réciproque en encourageant les ressortissants de différents pays à faire ensemble des voyages ou des études ou à tenir des débats de caractère éducatif ;

(e) encourager l'activité de l'Unesco, ainsi que des centres nationaux et régionaux de recherche et d'information ouverts aux ressortissants de plusieurs pays et favoriser, au besoin, la création de nouveaux centres ;

(f) accroître l'utilisation et la diffusion internationales des publications, moyens audio-visuels, etc. produits par l'Unesco, par des organismes (publics et privés) dans les Etats membres et par des organisations non gouvernementales.

En considération des idées exprimées ci-dessus, sur la proposition de la Troisième Commission, la Conférence a adopté 4 résolutions qui figurent aux pages suivantes du présent rapport général.

1. Cette manière de procéder soulève des difficultés d'ordre constitutionnel qui ont été prises en considération lors de l'élaboration des recommandations incorporées aux résolutions finales.

## L'EDUCATION DES ADULTES ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

Résolution adoptée par la Conférence mondiale sur l'éducation des adultes

1. Reconnaissant l'importance de l'éducation des adultes dans un monde qui évolue rapidement, la Conférence invite tous les Etats membres de l'Unesco à consacrer une plus forte proportion de leurs ressources au développement de l'éducation des adultes.
2. Elle estime que ce développement, à la fois important et urgent, contribuerait lui-même à promouvoir dans le monde la paix et la compréhension.
3. Reconnaissant que le désarmement mondial, si on parvenait à le réaliser, libérerait des ressources considérables pour des usages pacifiques, elle demande à toutes les nations d'agir en toute diligence vers cette fin souhaitable.

### A. ROLE ET CONTENU DE L'EDUCATION DES ADULTES

#### Humanisme et technique dans l'éducation des adultes

L'éducation des adultes, si elle doit fournir une contribution essentielle au perfectionnement professionnel de chaque individu, doit aussi faire une place à la réflexion sur les valeurs qui s'attachent à la condition humaine et dont le progrès social doit assurer, à chaque époque, la dépense et le triomphe final.

En conséquence, la Conférence recommande qu'il soit fait une place, dans cette forme d'éducation, à de libres discussions s'instituant entre participants de formation ou de milieux sociaux ou professionnels différents, sur le rôle de la science et de la technique dans l'évolution de notre société, et sur les conceptions que les hommes doivent se faire de ce rôle pour assurer le progrès incessant de l'humanité.

#### Esprit de l'éducation des adultes

Notre époque exige que l'éducation ait un contenu réaliste et scientifique lié à la vie, qui contribue à la formation de l'homme moderne, à la connaissance et à l'estime réciproque des peuples et de leurs valeurs culturelles, au renforcement de la

paix dans le monde : le langage de l'art joue un rôle analogue.

L'accès à l'éducation et à la culture doit se réaliser en dehors de toute discrimination de race, de sexe, de nationalité et de religion, et contribuer de la sorte à la parfaite égalité en droits des femmes et des hommes dans tous les secteurs de la vie sociale.

Les organismes compétents, par des programmes et des manuels doivent donc assurer à l'enseignement un contenu réaliste et scientifique, une éducation animée d'un humanisme intégral, qui développe les capacités intellectuelles des citoyens, leur jugement et leur réflexion, leur sens esthétique et parachève ainsi leur formation morale en tenant compte de toutes les composantes destinées à élever l'individu en tant qu'homme et citoyen qui estime les autres hommes et leur travail.

Des mesures devraient être prises pour supprimer le déséquilibre existant entre l'éducation rurale et urbaine.

L'éducation devrait comprendre les grands idéaux de l'humanité et réaliser le respect réciproque des peuples, l'estime mutuelle de leurs valeurs culturelles, supprimer la haine de race et créer le climat favorable à la fraternité des peuples ; militer pour la paix dans le monde.

#### Participation des savants et des artistes

L'Unesco et les Commissions nationales devraient prendre l'initiative dans un délai bref d'une série de stages d'études, colloques ou tables rondes sur les problèmes de la vulgarisation de la science et de l'art, avec la collaboration et sous l'inspiration directe des savants éminents et des artistes qui ont une responsabilité particulière dans cette action.

L'Unesco devrait s'adresser à tous les intellectuels et artistes du monde pour leur rappeler les responsabilités qu'ils ont pour l'éducation des adultes.

#### Aide aux activités de la création

Afin de mettre en valeur la capacité de création des adultes, la Conférence demande que soient stimulées, appuyées et favorisées leurs activités de création dans le domaine de l'art et de la culture, de la science et de la technique.

La Conférence,

Reconnaissant l'intérêt que présentent pour l'éducation des adultes les divertissements traditionnels tels que théâtre, marionnettes, ballet, récitation de ballades, etc. se félicite des quelques tentatives faites dans certains pays pour utiliser divers genres d'arts dramatiques pour l'éducation des adultes.

Cependant, la Conférence s'inquiète de la rapidité avec laquelle ces traditions tendent à se perdre, même dans des sociétés qui étaient naguère encore fières de ce patrimoine culturel. Elle demande, en conséquence à l'Unesco de procéder sans retard à une enquête spéciale sur ce qui subsiste notamment dans les pays d'Asie et d'Afrique, des arts dramatiques traditionnels et des divertissements populaires qui s'y apparentent, afin de déterminer quelles sont, parmi ces formes d'art, celles qui pourraient répondre aux besoins éducatifs actuels des adultes, et afin de trouver des moyens pratiques de les incorporer aux programmes d'éducation des adultes et de développement culturel des pays en question.

B. FORMES ET METHODES

Application des sciences sociales  
au progrès de l'éducation des adultes  
Exposé des motifs

C'est un fait que l'adaptation de l'éducation des adultes aux transformations rapides et complexes de la civilisation est de plus en plus difficile. Il s'ensuit des problèmes nouveaux. Les besoins culturels des individus et de la société, les aspirations des différents publics de la ville et de la campagne dans les pays développés ou sous-développés, les effets à court terme et à long terme de notre action, échappent de plus en plus à l'analyse du praticien de l'éducation des adultes.

Pour les connaître avec plus de certitude, celui-ci a besoin d'être aidé par la recherche scientifique. Dans chaque pays l'élévation du niveau de vie a déjà fait l'objet de recherches importantes qui ont abouti au remarquable progrès économique de ces dernières années. L'élévation du niveau culturel des sociétés développées ou sous-développées n'est pas moins importante. Elle pose des problèmes peut-être encore plus compliqués que l'élévation du niveau de vie matérielle. Afin de les résoudre avec plus d'efficacité, il est souhaitable qu'un vigoureux développement de la recherche soit mis au service du progrès culturel de tous les milieux sociaux.

En conséquence, la Conférence recommande :

1. Que les spécialistes de l'éducation des adultes aient à leur disposition un système efficace d'information sur les premiers résultats des sciences économiques, sociologiques, psychologiques, pédagogiques qui peuvent les aider à préciser les

besoins, les aspirations, les buts, les programmes, les méthodes, les moyens de leur action.

2. Que dans chaque pays ils suscitent les recherches spécifiques indispensables au progrès de leur action et, de façon plus générale nécessaires, à une politique et à une pédagogie plus efficace de l'élévation de niveau culturel en fonction des besoins de la personne et de la société. Qu'ils associent les chercheurs non seulement au contrôle de résultat, mais au progrès complet de leur action.

3. Que dans chaque pays ils contribuent à la création ou au développement d'instituts de recherche où des économistes, des sociologues, des psychologues et autres spécialistes de sciences sociales collaborent avec des organisateurs et des praticiens de l'éducation des adultes dans une recherche pour, sur et par l'action culturelle.

4. Que l'Unesco favorise associations, rencontres ou groupes de travail internationaux organisés pour le développement des sciences sociales de l'éducation des adultes. Ils seraient constitués par des spécialistes de la recherche sociologique économique psychologique pédagogique et des spécialistes de l'éducation des adultes. Ils coordonneraient les recherches nationales. Ils entreprendraient périodiquement des recherches comparées sur les problèmes les plus importants pour le développement de l'information et de la formation des adultes (le loisir et la culture populaire, les processus du développement de la personnalité du jeune adulte, la coordination de l'action positive des moyens d'information des masses et des groupements culturels, les relations entre l'élévation du niveau de vie et l'élévation du niveau culturel, etc.).

Cinéma, radio, télévision

Etant donné l'influence considérable que les distractions populaires offertes par le cinéma, la radio et la télévision exercent de façon constante sur les adultes du monde entier ;

Reconnaissant que ces distractions fournissent un bon moyen de toucher le cœur des hommes, d'atteindre leur esprit, et de préserver en l'enrichissant le patrimoine artistique et culturel des communautés ;

Considérant l'effet éducatif ou, au contraire, néfaste que les distractions offertes par les moyens de grande information peuvent avoir sur les membres de sociétés qui accèdent à de nouvelles conditions économiques et sociales et subissent des crises culturelles ;

La Conférence invite :

1. Les organisations et organismes qui groupent les responsables des moyens de distraction populaire tels que le cinéma, la radio et la télévision, à examiner comment ils pourraient donner effectivement à certains programmes un esprit constructif, et inciter ainsi le public à mener une vie meilleure, plus riche et plus éclairée ;

2. L'Unesco, à prendre des mesures pour mettre les éducateurs et les cadres culturels en

contact amical avec les dirigeants des moyens de distraction populaire et pour faciliter l'échange des idées entre les uns et les autres, afin de préparer l'élaboration de suggestions concrètes visant à la production d'un nouveau genre de programmes récréatifs qui, tout en conservant leur attrait pour le public, enrichirait la pensée et le mode de vie de l'homme moyen.

## C. ORGANISATION ET STRUCTURES

### L'éducation des adultes partie intégrante de tout système d'éducation

Reconnaissant que l'extension progressive, depuis un siècle, des services d'éducation dont les enfants et les adolescents bénéficient dans la plupart des pays s'est accompagnée, chez les adultes, d'une demande croissante d'éducation.

La Conférence invite les gouvernements à considérer l'éducation des adultes non comme un appendice, mais comme une partie intégrante de leurs systèmes nationaux d'éducation.

La Conférence pose en principe fondamental que l'éducation des adultes fait partie intégrante de tout système national d'éducation et lui est organiquement liée. Elle doit en conséquence bénéficier dans ce système de l'attention et des ressources économiques qui lui reviennent légitimement suivant les besoins du pays considéré.

Parmi les besoins des divers pays, les gouvernements et les Institutions des Nations Unies doivent considérer en première priorité le développement économique, notamment dans les pays sous-développés. La Conférence attire l'attention des gouvernements et des Institutions des Nations Unies sur la nécessité impérieuse d'encourager sans retard les adultes de ces régions à tirer profit, par leur participation active, des mesures prises pour stimuler le développement économique. Elle demande instamment aux gouvernements et aux Institutions des Nations Unies de considérer l'éducation des adultes comme faisant partie du développement général et notamment économique ainsi que du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

### Planification et ressources de l'éducation des adultes

La Conférence estime que les progrès à réaliser dans ces pays en voie de développement, notamment en matière d'enseignement, nécessitent la planification intégrale des objectifs et des programmes, et exigent qu'un organisme représentant l'ensemble de la société oriente, coordonne et dirige l'exécution de ces programmes. L'Institution la plus indiquée pour cette tâche est indubitablement l'Etat.

Bien que, dans le cas d'Etats démocratiques,

il n'y ait lieu de faire à ce sujet aucune réserve, la Conférence estime que ce problème touche aux traditions éducatives, aux coutumes et aux habitudes culturelles des différents pays ; elle estime toutefois indispensable au succès de l'entreprise que toutes les ressources soient employées conformément à un plan, dans l'intérêt général, notamment dans celui des éléments de la population dont le besoin est le plus grand.

### Devoirs des gouvernements envers l'éducation des adultes

Tout en reconnaissant que le concours apporté par les gouvernements à l'éducation des adultes peut avoir un caractère différent selon le degré de développement et les traditions éducatives de chaque pays, la Conférence affirme néanmoins que le devoir des gouvernements est de créer les conditions - financières et administratives - les plus favorables à la poursuite de l'éducation des adultes.

### Niveau de vie et éducation des adultes

Comme une population ne peut tirer pleinement parti des possibilités d'éducation que si elle a un niveau de vie convenable, et qu'il est à peu près vain d'élaborer des principes, des normes et des techniques pédagogiques si l'on ne tient pas compte des conditions de vie fondamentales qui seules permettent de profiter de services éducatifs, la Conférence estime indispensable de compléter toutes les recommandations techniques par une recommandation fondamentale rappelant que les Etats membres doivent se préoccuper d'assurer aux masses populaires un niveau de vie minimum.

### Soutien de l'action des organisations non gouvernementales

La participation active au travail d'une organisation privée constitue en elle-même une expérience éducative propre à développer, chez l'individu et au sein de la société, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative. En conséquence, la Conférence demande aux gouvernements de favoriser le développement des organisations privées, étant donné que, dans la liberté d'action, les ressources créatrices et l'esprit pragmatique qui devraient caractériser ces organisations, l'éducation des adultes serait privée d'un élément capital.

### Facilités pour participer à l'éducation des adultes

Reconnaissant le droit de tout adulte - homme ou femme - à des possibilités suffisantes d'éducation générale et professionnelle, la Conférence demande à tous les Etats de prendre des mesures pour assurer aux adultes ces possibilités, par exemple en payant les salaires, frais de voyages et frais de subsistance des intéressés, afin que les membres

adultes de n'importe quel groupe professionnel puissent se libérer pendant une partie de leur temps, ou temporairement de façon complète, de manière à profiter des services d'éducation professionnelle, civique, sociale et culturelle offerte par les organismes publics ou privés.

#### Corps de travailleurs bénévoles

La Conférence recommande à l'Unesco d'envisager la création, sous les auspices des Nations Unies, d'un corps de travailleurs bénévoles qui donnerait à tous, sans distinction d'âge, de nationalité ou de croyance, la possibilité de contribuer pendant un an, par leur travail, à la lutte mondiale contre la misère, la maladie et l'analphabétisme ; ce travail bénévole s'ajouterait aux efforts déployés par certaines organisations non gouvernementales dans leurs chantiers de volontaires, et fournirait, sous la forme d'une action concrète, un exemple frappant de compréhension et de coopération internationales.

#### Contribution des organisations de jeunes et d'étudiants à l'éducation des adultes

Considérant que l'éducation des adultes n'intéresse pas seulement les organisations d'adultes, mais concerne aussi les organisations d'étudiants et de jeunesse ;

Considérant que de nombreuses organisations internationales de la jeunesse ont prouvé leur sens des responsabilités et leurs capacités dans le domaine de l'éducation, ainsi que l'attestent les nombreux stages d'études et autres travaux qu'elles ont organisés sur cette question ;

Considérant que les organisations d'étudiants et de jeunesse sont en mesure de renforcer l'action de l'Unesco dans le domaine de l'éducation des adultes, grâce notamment à la diversité des questions que leurs membres étudient, à la conscience qu'ils ont des besoins de leurs compatriotes, au rôle qu'ils sont appelés à jouer ultérieurement à la tête de leurs pays respectifs, et au fait qu'ils connaissent des étudiants et des jeunes gens aptes à contribuer à l'action de l'Unesco ;

La Conférence recommande que dans l'application de son programme d'éducation des adultes, l'Unesco fasse appel au concours des étudiants et de la jeunesse et que les organisations non gouvernementales compétentes soient associées à cette action.

#### Langues de travail des futures conférences mondiales

Etant donné le grand nombre et la diversité des Etats membres de l'Unesco représentés à la Deuxième Conférence mondiale sur l'éducation des adultes, tenue à Montréal (Canada), et en raison des obstacles que des moyens limités de traduction et d'interprétation opposent à la libre circulation et à l'échange des idées entre les délégués,

La Conférence de Montréal recommande au Conseil exécutif et au Secrétariat de l'Unesco de prévoir l'emploi aux futures conférences mondiales sur l'éducation des adultes, des quatre langues de travail des sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif de l'Unesco, et d'assurer, à toutes les séances de ces conférences à venir, des services d'interprétation suffisants pour permettre la traduction simultanée des langues anglaise, espagnole, française et russe.

#### Stages d'études régionaux sur l'éducation des adultes et l'alphabetisation

La Conférence estime indispensable qu'au cours des deux années à venir, l'Unesco organise en Amérique latine, en Asie et en Afrique, des stages d'études régionaux à l'intention de pays qui ont des problèmes communs en matière d'éducation des adultes en général et d'alphabetisation en particulier de manière à permettre l'étude et l'adoption de solutions pratiques propres à relever le niveau culturel de ces régions.

#### Comité permanent de l'éducation des adultes

La Conférence a souligné unanimement l'importance considérablement accrue de l'éducation des adultes dans un monde en rapide transformation, et l'obligation où se trouvent les gouvernements de tirer les conséquences pratiques de cette situation. En conséquence, elle recommande à l'Unesco d'augmenter les crédits consacrés par l'Organisation à l'éducation des adultes dans une mesure suffisante pour assurer les ressources et le personnel nécessaires pour faire face efficacement aux activités d'éducation des adultes dans lesquelles l'Organisation se trouve engagée.

1. Il conviendrait de créer, dans le cadre de l'Unesco un comité permanent, de composition déterminée, qui serait chargé de poursuivre en la développant l'action exercée depuis 1949 par le Comité consultatif de l'éducation des adultes.

2. Dans la limite des possibilités fixées par l'Acte constitutif de l'Unesco, le Directeur général devrait chercher à s'assurer d'abord le concours de personnes ayant notamment l'expérience :

(a) des activités gouvernementales des Etats membres en matière d'éducation des adultes ;  
(b) de l'activité des principales institutions d'éducation des adultes (centres d'éducation ouvrière, écoles du soir publiques ou privées, cours péri-universitaires, collèges populaires avec internat, centres et institutions chargés de produire le matériel nécessaire au développement de l'éducation des adultes, etc.) ;

(c) de l'activité des organisations non gouvernementales, autres que celles dont il est fait mention au paragraphe (b) ci-dessus, qui font preuve dans leurs programmes et leurs initiatives d'un grand souci d'éducation et par l'entremise desquelles l'Unesco peut entrer en contact avec les peuples du monde ;

(d) de l'activité des organisations nationales ou régionales ayant pour objet d'encourager la coordination des efforts déployés par différentes institutions d'éducation des adultes.

3. Le Directeur général désirera peut-être inviter d'autres personnes à siéger à ce comité lorsque celui-ci devra s'occuper de certains problèmes ou programmes particuliers.

4. Outre le rôle consultatif qu'il jouera auprès de l'Unesco, ce comité devra s'attacher tout particulièrement à favoriser le développement des communications et des échanges d'expérience entre les Etats membres et parmi les personnes qui se consacrent professionnellement à l'éducation des adultes.

Fonds spécial pour  
la lutte contre l'analphabétisme<sup>1</sup>

Il conviendrait de prendre des mesures pour créer au sein des Institutions compétentes des Nations Unies, notamment de l'Unesco, un fonds spécial alimenté par des contributions additionnelles des Etats membres et destiné expressément à l'élimination de l'analphabétisme dans les pays en voie de développement et nouvellement parvenus à l'indépendance.

---

1. Réserve formulée par une délégation.



## NOTE D'INFORMATION ET QUESTIONNAIRE

## ORIGINE

1. En juin 1949, l'Unesco convoquait une Conférence internationale de l'éducation des adultes, à Elseneur (Danemark). Cette Conférence, à laquelle participèrent les délégués de 27 Etats membres et de 21 organisations internationales non gouvernementales, examina la situation de l'éducation des adultes à l'époque et formula des recommandations générales visant à encourager le développement de l'éducation des adultes dans les Etats membres, à définir le rôle de l'Unesco et à orienter son action dans ce domaine.

2. Cette Conférence internationale recommanda la création d'un comité consultatif de l'éducation des adultes chargé d'aider l'Unesco de ses conseils dans l'élaboration et l'application de son programme d'éducation des adultes. Ce Comité est formé d'animateurs de l'éducation des adultes invités par le Directeur général de l'Unesco en accord avec un certain nombre d'Etats membres et d'organisations internationales non gouvernementales appliquant des programmes d'éducation des adultes. Sa composition a varié d'une année à l'autre, mais il a toujours compris un noyau d'experts appartenant aux principales organisations qui cherchent à développer l'éducation des adultes, notamment parmi les travailleurs. Le Directeur général s'est progressivement efforcé d'y faire entrer des représentants de pays où le développement social et économique est particulièrement rapide, ainsi que de différentes organisations non gouvernementales, notamment de celles qui s'occupent de la participation des femmes à l'éducation des adultes. A sa session de 1957, le Comité consultatif, tenant compte de la rapidité de l'évolution économique et sociale dont l'influence s'exerçait sur les perspectives et le contenu de l'éducation des adultes, constatant d'autre part que le nombre des Etats membres de l'Unesco s'était considérablement accru et continuerait encore vraisemblablement à s'accroître, a recommandé que soit convoquée en 1960 une nouvelle conférence mondiale de l'éducation des adultes.

## OBJECTIFS ET PORTEE

3. Lors de sa dixième session, la Conférence générale, faisant sienne cette proposition, a adopté la résolution 1.62 autorisant le Directeur général à convoquer une telle conférence. La Conférence

générale a en outre accepté l'offre faite par le Gouvernement canadien d'accueillir cette conférence mondiale sur son territoire.

4. L'objet de la conférence envisagée fut alors décrit dans les termes suivants : "(i) examiner l'oeuvre accomplie par l'Organisation dans ce domaine durant les onze années qui ont suivi la Conférence d'Elseneur (1949) ; (ii) étudier les moyens d'utiliser efficacement les ressources de l'éducation des adultes en faveur des objectifs de l'Unesco, particulièrement ceux du Projet majeur Orient-Occident ; (iii) examiner s'il est désirable et opportun de créer une association mondiale de l'éducation des adultes, en vue de faciliter la coopération internationale et les échanges d'idées dans ce domaine, ou s'il est préférable que l'Unesco exerce elle-même cette action ; étudier, dans le second cas, les méthodes et les moyens d'action que l'Unesco devrait mettre en jeu ; (iv) rechercher les moyens d'assurer l'accès de tous les êtres humains à l'éducation extrascolaire des adultes, sans considération de sexe, de nationalité, de race ou de croyance ; (v) examiner les modalités d'application efficace de nouvelles techniques à l'éducation des adultes ; (vi) examiner la corrélation entre l'action éducative parmi les jeunes et les programmes d'éducation des adultes" (Programme et budget approuvés pour 1959-1960, p. 56 et 57, par. 268).

5. En mai 1959, le Comité consultatif de l'éducation des adultes fut convoqué spécialement pour conseiller le Directeur général sur le thème, l'ordre du jour, la composition et l'organisation de cette Conférence, sur la base des décisions prises par la Conférence générale à sa dixième session. Il proposa comme thème "L'éducation des adultes dans un monde en transformation" et recommanda que les diverses questions indiquées par la Conférence générale fussent organisées et orientées par rapport aux trois grandes rubriques suivantes : rôle et contenu de l'éducation des adultes dans différents milieux ; conditions de l'éducation ; structure et organisation de l'éducation des adultes ; (voir Rapport du Comité au Directeur général, document Unesco/ED/168, par. 8). Le projet d'ordre du jour de la Conférence est basé sur ces recommandations du Comité consultatif.

## COMPOSITION DE LA CONFERENCE

6. Chaque Etat membre et Membre associé de l'Unesco est invité à désigner deux délégués, étant

entendu que les places restant libres après le 1er mars 1960 pourront être réparties, sur leur demande, entre divers Etats membres ou membres associés, compte tenu du développement de l'éducation des adultes dans les pays considérés et des exigences d'une représentation équitable des régions géographiques et des groupes culturels. Un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales bénéficiant d'arrangements consultatifs avec l'Unesco, et qui s'occupent elles-mêmes de l'éducation des adultes, sont invitées à envoyer chacune un délégué à la Conférence.

7. Les Etats membres des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Unesco, ainsi que le Saint-Siège, sont invités à envoyer des observateurs. L'Organisation des Nations Unies, un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies, et d'autres organisations intergouvernementales sont invitées à envoyer des représentants.

8. Selon les prévisions, cette Conférence réunira quelque 200 délégués et 20 observateurs.

#### NATURE DES MESURES A PRENDRE PAR LA CONFERENCE

9. La Conférence aura qualité pour faire, touchant les grandes lignes du développement et de l'amélioration de l'éducation des adultes, des recommandations adressées à l'Unesco, à ses Etats membres et Commissions nationales, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales qui s'occupent elles-mêmes de l'éducation des adultes.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

10. Compte tenu des décisions de la Conférence générale à sa dixième session, mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus, et des recommandations formulées par le Comité consultatif de l'éducation des adultes au cours de sa réunion de mai 1959 (voir paragraphe 5 ci-dessus), les travaux de la Conférence seront organisés de la manière suivante : trois commissions seront chargées d'étudier chacune l'un des trois principaux points de l'ordre du jour, à savoir, rôle et contenu de l'éducation des adultes : modalités et formes de l'éducation des adultes ; structures et organisation de l'éducation des adultes (cf. Unesco/2 Conf. AD. ED/1). Cinq à six séances plénières permettront de relier les travaux des commissions au thème général. Les langues de travail de la Conférence seront l'anglais et le français. L'interprétation simultanée sera assurée.

#### DISPOSITIONS MATERIELLES ET FACILITES DIVERSES

11. Les participants seront informés par un document distinct des dispositions matérielles et des facilités diverses qui auront été prévues.

#### PARTICIPATION DES ETATS MEMBRES, DES COMMISSIONS NATIONALES ET DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AUX TRAVAUX PREPARATOIRES DE LA CONFERENCE

12. L'importance que les débats et recommandations présenteront pour le mouvement de l'éducation des adultes dans les Etats membres dépendra de la mesure dans laquelle l'expérience particulière acquise dans chacun de ces Etats quant au contenu, à l'organisation ou aux méthodes de ce genre d'éducation sera évaluée en fonction du thème de la Conférence, à savoir "L'éducation des adultes dans un monde en transformation". Il serait donc bon que, dans les six mois qui précéderont la date d'ouverture, les Etats membres évaluent posément et mûrement l'efficacité de leur action dans le vaste domaine de l'éducation des adultes, les différentes formes que peut prendre cette éducation, les appuis et les ressources dont elle dispose, tant sur le plan financier que sur le plan institutionnel, enfin le rôle qui lui est assigné en ce qui concerne l'évolution tant économique que sociale. Par ailleurs, le thème même de la Conférence peut servir à stimuler l'intérêt et à gagner l'appui du grand public en faveur des fins immédiates et lointaines de l'éducation des adultes, tout en aidant à définir plus clairement les activités qu'elle comporte, eu égard aux exigences de la coopération et de la compréhension internationales.

13. Suggestions adressées :

(i) Aux Etats membres et aux Commissions nationales pour l'Unesco :

Constituer des comités nationaux au sein desquels seront représentées les activités gouvernementales et non gouvernementales entreprises dans le pays en matière d'éducation des adultes, et qui seront chargés de créer dans le public un mouvement d'intérêt en faveur de la Conférence mondiale de l'éducation des adultes, par les moyens suivants :

articles de presse, causeries et débats publics entre spécialistes, émissions documentaires de radio et de télévision sur les programmes et les problèmes de l'éducation des adultes ;

consultation du public, par l'intermédiaire des organisations et institutions d'éducation des adultes, sur les objectifs, le rôle et les fonctions de cette éducation ;

mesures visant à obtenir et à coordonner la participation des organismes, organisations et institutions qui s'occupent de l'éducation des adultes, ou qui s'y intéressent activement, à des discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

(ii) Aux organisations internationales non gouvernementales :

faire connaître à leurs membres nationaux les buts et les objectifs de la Conférence ;

à l'aide de bulletins, de revues, de stages d'études, etc., encourager et stimuler les discussions portant notamment sur la contribution que les programmes et les activités de caractère non gouvernemental apportent au développement de l'éducation des adultes ;

par l'entremise des organisations nationales membres, aider les comités nationaux à recueillir et analyser de la documentation et du matériel d'enseignement présentant un intérêt et une valeur pour la Conférence ;

compléter cette documentation et ce matériel notamment en ce qui concerne la collaboration internationale dans l'application des programmes d'éducation des adultes.

## DOCUMENTATION

Rapport de base sur l'éducation des adultes.

14. Ayant pour objet principal de réunir des spécialistes de l'éducation des adultes de toutes les parties du monde, cette Conférence permettra de discuter les conceptions, les objectifs et les méthodes qui inspirent et animent actuellement les programmes et les activités d'éducation des adultes dans les différents pays du monde. En vue de faciliter cette discussion et ces échanges de vues, le Secrétariat de l'Unesco se propose de rassembler et d'analyser les renseignements que pourraient lui fournir les Etats membres et les organisations compétentes sur l'éducation des adultes telles qu'elle est actuellement dispensée et sur son évolution future. Ces renseignements étant demandés à plus de 90 pays et de 50 organisations, il est souhaitable que ce rapport soit concis et ne dépasse pas 2.000 mots.

15. En conséquence, le Secrétariat de l'Unesco aimerait que les Etats membres lui fassent parvenir, avant le 30 avril 1960, des renseignements sur les aspects suivants de l'éducation des adultes :

(a) Dans quelle mesure l'enseignement des mécanismes de l'acquisition des connaissances constitue-t-il l'objectif principal du programme d'éducation des adultes, et quelles sont les mesures prises pour permettre à ceux qui ont bénéficié de ce programme d'entreprendre ensuite des études plus élevées ?

(b) Dans quelle mesure l'acquisition ou le perfectionnement des techniques professionnelles constituent-ils la base de l'éducation des adultes, et quelle place est-elle accordée dans un tel programme à la culture générale et à la formation de la personnalité ?

(c) Quelle est la place accordée à l'éducation civique et par quel type de programme, par l'activité de quelles organisations est-elle assurée ?

(d) Quelles dispositions ont été prises pour favoriser l'utilisation féconde des loisirs et l'accès à la culture ?

(e) Dans quelle mesure et de quelle façon les organisations et institutions telles que bibliothèques, musées, etc. patronnent-elles ou appliquent-elles des programmes d'éducation des adultes et/ou coordonnent-elles leur action avec les programmes d'éducation des adultes mis en oeuvre dans la région ?

(f) Combien d'institutions s'occupent-elles expressément de l'éducation des adultes ? Quelle en est la nature (par exemple, cours d'adultes, cours à l'intention des travailleurs, cours du soir, par correspondance, clubs de travailleurs, etc.) ?

(g) Combien d'établissements d'enseignement appliquent-ils des programmes d'éducation des adultes ou assurent-ils des services en faveur desdits programmes. Quelle en est la nature (par exemple : départements péri-universitaires des universités, instituts ou collèges techniques, etc.) ?

(h) Dans quelle mesure les autorités nationales, régionales ou locales ont-elles des programmes d'éducation des adultes ou assurent-elles directement des services de cet ordre ?

(i) Quelle est l'importance et quelles sont les modalités de l'aide financière accordée par les autorités nationales régionales et locales, ainsi que par les organisations privées ? Existe-t-il d'autres sources de revenus ?

(j) Quelle influence, quelles répercussions les modifications intervenues dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur au cours des dix dernières années ont-elles eues sur la nature, la structure et le fonctionnement des programmes d'éducation des adultes (par exemple, la prolongation de l'obligation scolaire, les réformes portant sur la structure et l'administration de l'enseignement d'un pays, etc.) ?

(k) Quelles répercussions le perfectionnement ou la multiplication des moyens d'information ont-ils eues sur l'organisation, l'étendue et la nature des programmes et activités d'éducation des adultes ?

(l) Dans quelle mesure les associations civiques, comités, coopératives, sociétés pour le développement rural, etc. ont-ils influencé la structure et le contenu de l'éducation des adultes et favorisent-ils la diffusion de cette éducation ?

(m) Quelle influence l'accroissement de mobilité des personnes (a) sur le plan national ; (b) sur le plan international, a-t-il eue sur les objectifs, les buts et le contenu de l'éducation des adultes ?

(n) Dans quelle mesure l'urbanisation a-t-elle influé sur les aspects suivants de l'éducation des adultes :

(a) services et ressources disponibles ;

(b) participation aux programmes et aux activités d'éducation des adultes ;

(c) objectifs et contenu ?

(o) Dans quelle mesure l'organisation, les méthodes et les objectifs des programmes et services d'éducation des adultes ont-ils :

- (i) déterminé la structure des programmes de développement rural,
- (ii) ou été conditionnés par lesdits programmes ?
- (p) Quelles ont été les mesures expressément prises, au cours des dix dernières années, pour encourager la participation des femmes aux programmes d'éducation des adultes ?
- (q) Quelles sont les mesures prises en vue du recrutement et de la formation de personnel pour l'éducation des adultes ?
- (r) Quel rapport numérique y-a-t-il entre le personnel qualifié à plein temps et le personnel bénévole ?
- (s) Quelles sont, essentiellement, les qualifications et la formation requises d'un animateur ou d'un moniteur à plein temps de l'éducation des adultes ?
- (t) Quelles mesures ont été prises en vue d'organiser : (i) des études et des recherches concernant les problèmes de l'éducation des adultes ; (ii) des recherches et des tests pour l'évaluation des méthodes et des techniques ?
- (u) Quelles mesures ont été prises pour assurer l'élaboration et la production de matériel d'enseignement propre à l'éducation des adultes ?
- (v) Quels arrangements ont été conclus avec les éditeurs et avec les producteurs de matériel audio-visuel pour alimenter les programmes d'éducation des adultes ?

(w) Dans quelle mesure et de quelle manière les programmes et activités d'éducation des adultes sont-ils coordonnés : (a) sur le plan national ; (b) sur le plan local ?

(x) De quels moyens matériels et, notamment, de quel équipement dispose-t-on pour les activités d'éducation des adultes ?

16. Outre les renseignements qui lui seront communiqués pour servir à l'élaboration du document de travail principal dont il vient d'être question, le Secrétariat de l'Unesco recevrait avec plaisir toutes publications telles que comptes rendus, études et revues décrivant ou illustrant l'oeuvre accomplie par des organisations ou institutions gouvernementales ou autres et de nature à faire connaître aux délégués et participants les divers programmes et activités actuellement en cours dans le monde en matière d'éducation des adultes. Il fera exposer cette documentation dans les locaux de la Conférence mais elle devra pour cela parvenir au Siège de l'Unesco, à Paris, avant la date limite du 30 juin 1960.

17. Le document de travail principal, qui sera communiqué aux délégués et observateurs avant l'ouverture de la Conférence, contiendra un guide des débats sur chacun des trois grands sujets inscrits à l'ordre du jour.

## ANNEXE II

### ANALYSE DES RAPPORTS DES ETATS MEMBRES ET DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

#### INDICATIONS PRELIMINAIRES

Le présent texte a été établi sur la base des réponses envoyées par les Etats membres et les organisations non gouvernementales à un questionnaire qui leur a été adressé en même temps que la lettre d'invitation à la Conférence. Les questions posées étaient destinées à recueillir un ensemble de renseignements sur la situation présente de l'éducation des adultes et sur les perspectives de son évolution.

Trente-cinq rapports ont été envoyés par les Etats membres, soit les deux tiers des pays représentés à la Conférence.

Notre analyse présentée dans ce document aurait sans doute été plus complète et plus exacte si l'on avait pu disposer d'une contribution plus ample. Mais les pays qui ont envoyé des rapports sont assez divers et représentatifs des différentes conceptions, structures et formes d'organisation pour que les principales réalisations et tendances existant dans le monde soient reflétées dans ce document d'une manière suffisamment fidèle et équilibrée/1.

Les renseignements communiqués par les Etats membres ont été largement complétés par le contenu des rapports des organisations internationales non gouvernementales. Les organisations qui ont répondu au questionnaire sont au nombre de dix-sept/2.

#### ANALYSE DES RAPPORTS

##### Nature, objectifs et contenu de l'éducation des adultes

Comme on pouvait s'y attendre, la définition des objectifs de l'éducation des adultes varie considérablement d'un pays à l'autre en fonction des formes et des degrés de développement des structures sociales, économiques, culturelles et éducatives de ces pays. Un autre facteur joue un rôle prépondérant, c'est celui de l'ancienneté relative de l'éducation des adultes dans chacun des pays considérés. La tradition intervient déjà là où l'éducation des adultes est installée depuis de nombreuses années. Dans tout un ensemble de pays (par exemple Argentine, Cuba, Inde, Irak, Libéria, Venezuela) l'éducation des adultes est définie par un objectif majeur : la lutte contre l'analphabétisme. Cette action, dans ces pays, s'adresse donc presque exclusivement à une

catégorie particulière de la population constituée par des individus qui n'ont pas reçu d'instruction primaire. C'est la situation exposée dans les textes suivants :

"L'essentiel du programme d'éducation des adultes est constitué par l'acquisition des techniques de la lecture et de l'écriture." (Inde)

"Le Honduras considère que l'éducation des adultes est celle qui s'adresse aux individus qui ont besoin de compenser des insuffisances de culture générale dues à des conditions particulières."

"L'objectif principal du programme d'éducation des adultes au Libéria est de donner aux individus les techniques fondamentales de la lecture et de l'écriture dans la langue officielle du pays : l'anglais."

Pour une seconde catégorie de pays, la lutte contre l'analphabétisme, tout en restant un objectif primordial comme une des exigences fondamentales du développement culturel, économique et social, se combine avec des objectifs plus

1. République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bulgarie, Cambodge, Canada, République de Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Japon, Libéria, Fédération de Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Venezuela, République du Viêt-nam.
2. Alliance internationale des femmes, Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Association internationale soroptimiste, Association mondiale des femmes rurales, Confédération internationale des syndicats chrétiens, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens, Fédération mondiale des jeunes femmes catholiques, Jeunesse ouvrière chrétienne, Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples, Mouvement mondial des mères, Office international de l'enseignement catholique, Union catholique internationale de service social, Union mondiale des organisations féminines catholiques, Union pour le Judaïsme libéral.

vastes. Cette préoccupation apparaît clairement dans le paragraphe initial du rapport du Cambodge :

"La lutte contre l'analphabétisme constitue l'instrument principal pour l'acquisition de toutes les connaissances. Les illettrés apprennent à lire, à écrire, à compter, à calculer, à résoudre les petits problèmes de la vie réelle. On accroît leur bagage intellectuel en leur inculquant des notions préliminaires de science appliquée, d'histoire, de géographie, de morale, d'instruction civique, La manière de se comporter, l'art de penser et de communiquer les idées ; le sens du devoir et l'esprit social font également partie du programme des cours d'adultes. Informer et éduquer la masse des populations, tel est le rôle primordial que doit jouer l'éducation de base."

La troisième catégorie est constituée par la grande majorité des pays qui ont répondu au questionnaire. Pour eux, le problème de l'acquisition des techniques de la connaissance ne se pose pas, dans la mesure où la quasi-totalité des citoyens ont reçu une éducation primaire qui a établi pour l'ensemble de la population un niveau satisfaisant de capacités intellectuelles. Le problème se pose dès lors dans une nouvelle perspective, celle de l'éducation permanente de toute la population. Dans ces pays, l'éducation des adultes fait partie intégrante du système général de l'éducation. Elle représente l'effort continu que tout être humain doit accomplir pour comprendre le monde, exprimer sa personnalité et être à la hauteur de ses responsabilités comme individu et comme membre des diverses sociétés auxquelles il appartient.

Certains états hésitent à inclure la formation professionnelle parmi les fonctions que devrait assumer l'éducateur des adultes. Cette attitude correspond à une position traditionnelle de l'éducation des adultes dans ces pays, qui exclut les préoccupations d'ordre économique. D'autre part, il y a des raisons d'ordre administratif qui expliquent, dans une grande mesure, cette exclusion. C'est le fait que la formation professionnelle est assurée presque exclusivement par des organismes officiels. Or, les définitions traditionnelles dans ces pays laissent en dehors de l'éducation des adultes les activités menées par des organismes d'Etat. La déclaration la plus nette dans ce sens est celle qui figure au début du rapport de la Suède : "Ce rapport ne prend en considération que les activités d'éducation des adultes proprement dites. Les programmes d'éducation professionnelle pour adultes dont les autorités nationales, régionales et locales assurent l'application n'y figurent pas."

Le rapport du Royaume-Uni est aussi formel à cet égard : "Le terme éducation des adultes est traditionnellement réservé au cours d'éducation non professionnelle organisés pour des personnes qui ont dépassé 18 ans. Cette définition exclut les cours qui ont pour objet l'acquisition ou le perfectionnement des techniques professionnelles dont les instituts techniques, commerciaux et artistiques ont la responsabilité dans la plupart des cas."

Des formules analogues figurent dans les rapports de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas, etc.

A l'opposé, de nombreux pays insistent sur l'importance que présente du point de vue du contenu et de la motivation, le développement des capacités professionnelles, dans le système général de l'éducation des adultes.

Il est frappant de constater que les mêmes pays qui n'acceptent pas d'inclure des activités de formation professionnelle dans les programmes d'éducation des adultes n'y font pas place non plus aux formes de l'enseignement primaire ou secondaire. Dans les rapports du Royaume-Uni et des pays scandinaves, on ne trouve aucune mention d'initiatives de leurs organisations dans ce domaine. Il en est de même pour les pays de langue et de culture germaniques, qui maintiennent leurs programmes entièrement sur le plan de l'éducation "non formelle", laquelle exclut les activités scolaires, à quelque degré que ce soit. Inversement, les pays de l'Europe orientale réservent une place centrale dans leurs programmes, aussi bien à l'éducation primaire qu'à l'éducation secondaire et à l'éducation technico-professionnelle des adultes déjà engagés dans la production. Cela ressort des déclarations suivantes :

"On organise différentes formes d'études pour les adultes qui, par le passé, n'avaient pas eu la possibilité d'étudier et pour ceux qui, à présent, pour une raison ou une autre, n'ont pu achever leur instruction dans les écoles régulières. Les diverses sortes d'établissements d'enseignement pour adultes sont fréquentés par ceux qui désirent augmenter leur instruction tout en travaillant et en assurant leur entretien et celui de leur famille.

L'Etat organise des établissements d'enseignement dans lesquels les adultes peuvent recevoir une instruction primaire, secondaire, polytechnique, professionnelle de degré moyen et supérieur." (Bulgarie)

"A présent, des écoles du soir sont installées dans les entreprises, ainsi que des sections du soir dans les écoles moyennes à plein temps (de la 5e à la 11e classe) correspondant aux écoles régulières à plein temps. Par suite du lien établi entre le travail productif et les qualifications aussi bien théoriques que pratiques, les cours d'éducation des adultes ont produit, pendant les dix dernières années, un grand nombre de cadres supérieurs et moyens qualifiés et bien préparés pour les tâches de la vie." (Roumanie)

Dans les pays appartenant à des régions en voie de développement, l'éducation des adultes remplit également les fonctions qui incombent généralement à l'école primaire et à l'école secondaire. Tel est le cas pour la Thaïlande.

"L'acquisition des techniques de la connaissance concerne, en premier lieu, la lecture et l'écriture et, en second lieu, le programme des collèges : au degré inférieur, Mathayom II ; au degré supérieur, Mathayom VI."

Les études sont sanctionnées par des examens

d'Etat qui donnent accès aux études supérieures. Dans le cadre de l'éducation des adultes en Thaïlande, s'opère également la formation des maîtres destinés aux différents degrés de l'enseignement public.

## EDUCATION CIVIQUE

La formation civique tient une place éminente dans les programmes de la part des pays, quels que soient leurs structures et leur degré de développement. Voici, à titre d'exemple, quelques textes :

"L'éducation civique, conçue dans son sens le plus large - en même temps que l'organisation d'activités culturelles de toute espèce - constitue la contribution majeure de l'éducation des adultes en Australie."

"L'éducation civique et démocratique dans toutes ses formes fait partie des tâches de l'éducateur des adultes." (Australie)

"Le Front de la Patrie, organisation officielle de caractère politique la plus répandue en Bulgarie, accomplit sous différentes formes un travail d'éducation politique, d'enseignement et de culture parmi les masses populaires [...]. Le plus grand intérêt est manifesté à l'égard des cercles d'études qui examinent les problèmes sociaux, politiques et scientifiques contemporains, par exemple, la lutte héroïque du peuple bulgare, le problème de principes concernant la situation internationale contemporaine, etc." (Bulgarie)

"L'éducation civique occupe la première place dans les programmes de cours d'adultes." (Cambodge)

"La plupart des organisations responsables de l'éducation des adultes (universités, institutions s'occupant d'activités scolaires, sociétés privées, etc.) incluent des activités d'éducation civique dans leur programme d'éducation des adultes [...]. On se rend de plus en plus compte de la nécessité de ce type d'éducation dans une société comme la nôtre." (Canada)

"Le programme d'éducation des adultes en Finlande a le caractère d'une éducation civique." (Finlande)

La plupart des rapports témoignent du même intérêt porté à l'éducation civique. Cependant les observations du Royaume-Uni et de la France montrent une situation quelque peu différente :

"L'éducation civique des adultes n'est pas encore systématiquement assurée en France." Ce rapport continue en mentionnant un certain nombre d'institutions dignes d'intérêt de la part des syndicats, de l'association "Peuple et culture" et du Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports.

Sous la rubrique "Développements en cours" du rapport du Royaume-Uni, nous lisons : "On peut constater une modification dans les sujets auxquels le public s'est intéressé : les sciences sociales sont moins recherchées et on constate un intérêt croissant pour les cours traitant d'archéologie, d'histoire, de musique, etc."

Ces rapports contiennent également un certain nombre d'exemples de programmes d'éducation civique en voie de réalisation :

"Le programme comportant des notions élémentaires de civisme vise à faire savoir aux adultes ce que sont la loi régissant les citoyens, la structure gouvernementale, la monarchie constitutionnelle, l'obligation scolaire, les pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, l'état civil, les impôts, les biens publics, etc. Ainsi des comités dirigés par des leaders ayant reçu une formation civique sont constitués dans des villages d'expérimentation en vue de procéder au recensement des enfants, adolescents et adultes dont la naissance n'a pas été enregistrée dans les registres de l'état civil." (Cambodge)

Dans leurs grandes lignes, la plupart des programmes d'éducation civique sont établis en fonction des mêmes préoccupations et selon des structures analogues.

## LOISIRS ET ACTIVITES CULTURELLES

Dans les pays en voie de développement, le problème du loisir des travailleurs n'est pas considéré, en règle générale, comme un de ceux qui revêtent une importance ou une urgence particulière.

Le rapport du Venezuela le déclare expressément : "Le temps libre et les activités de récréation ne sont guère pris en considération comme activités formelles des centres d'enseignement des adultes [...]. Ce sont les bibliothèques et les projections cinématographiques qui remplissent cet office."

De même le Honduras "Malheureusement nous n'avons ni organisé ni suscité des activités créatrices, sinon sur une petite échelle...".

Inversement, le rapport français exprime avec une grande acuité le problème des loisirs : "Celui-ci retient de plus en plus l'attention des pouvoirs publics et des institutions. Il a pris un aspect nouveau depuis que la durée des "congés payés" est passée de quinze jours à trois semaines."

Cependant, la lecture des rapports fait apparaître que les activités culturelles tiennent une place de plus en plus grande dans la plupart des pays. Ces activités revêtent en chaque endroit les formes qui correspondent aux traditions culturelles du milieu. Il n'est pas possible dans un document aussi restreint de rendre compte de la multiplicité et de la diversité des réalisations citées dans les réponses. Il convient cependant de noter un certain nombre de déclarations typiques :

"Les cours ayant un contenu artistique et culturel constituent la grande masse des cours d'éducation des adultes en Australie. Ils comprennent aussi bien des cours et des classes techniques consacrés au jeu théâtral, au dessin, à la peinture et au chant choral que des études dirigées sur l'appréciation de la musique, de l'art, de la poésie, de la littérature et du théâtre..."

"Des sociétés dramatiques se trouvent en tous les endroits de l'Irlande ; pendant les dernières années, le mouvement s'est répandu même dans des régions de caractère typiquement rural."

"Vingt-huit pour cent (plus de 200.000 personnes) du nombre total des personnes qui fréquentent les cercles d'études exercent des activités de caractère artistique (peinture, sculpture, art dramatique, cinéma, chant et musique)." (Suède)

Même dans les pays où la lutte contre l'analphabétisme mobilise l'essentiel des efforts, on constate un intérêt marqué pour des activités artistiques. Comme c'est bien connu, l'artisanat artistique dans le domaine de la céramique, des tissus, des objets de bois ou de pierre, des bijoux, etc. constitue un motif de prestige pour le peuple mexicain, avec des caractéristiques spéciales pour chaque région. "L'éducation des adultes a utilisé ces activités comme un facteur précieux d'intérêt et d'activité, maintenant la valeur artistique et stimulant leur développement dans des voies nouvelles." (Mexique)

## MUSEES ET BIBLIOTHEQUES

Il existe des bibliothèques et, dans une moindre mesure, des musées dans tous les pays représentés. Ces institutions sont par nature destinées à l'éducation et à la satisfaction des besoins culturels de la population. Cependant, ce n'est que dans un nombre relativement limité de pays qu'une relation a été établie entre ces institutions et les organismes d'éducation des adultes de manière à les faire servir aux divers objectifs de la culture populaire, grâce à la coordination de leurs activités. Tel est le cas de l'Autriche :

"Une collaboration avec les musées s'opère de la manière suivante : d'une part, ce sont en général les conservateurs des musées qui prennent en charge les nombreux cours d'appréciation des arts et d'histoire de l'art. D'autre part, les programmes d'éducation des adultes fournissent, en de nombreuses circonstances, des indications, des introductions et des exposés pour la fréquentation des musées."

Plus nettement encore, le Canada déclare : "Pendant de nombreuses années, les bibliothèques ont été considérées comme la clef de voûte de l'éducation des adultes canadienne. De nombreuses bibliothèques au Canada distribuent des films de peintures originales ou des reproductions de la musique et des causeries enregistrées. Certaines d'entre elles organisent des activités de groupes de types divers. Les bibliothèques sont en général reliées avec d'autres organismes d'éducation des adultes de caractère national, provincial ou local." Cette tendance va en s'accroissant, le rapport ajoute : "On ne peut faire état du même degré de collaboration avec les musées ; ceux-ci, jusqu'à une date récente, n'ont pas conçu leur tâche comme ayant quelque rapport avec l'éducation des adultes."

"Les programmes d'éducation populaire collaborent activement avec les bibliothèques et les musées où se tiennent de nombreux groupes d'étude. Ces établissements procurent également des locaux, de la documentation et entretiennent des liens étroits avec les écoles populaires et avec les organisations qui ont en charge les activités d'éducation populaire." (Danemark)

"Les bibliothèques collaborent à l'éducation des adultes sous le patronage de la direction générale des archives et bibliothèques. Cette action est particulièrement intensive depuis quelques années dans certaines localités assez nombreuses où ont été créées des maisons de culture qui fonctionnent comme archives, bibliothèques et musées, organisent chaque année diverses expositions artistiques, des cycles de conférences culturelles, des concerts, etc." (Espagne)

"A Helsinki et à Tampere, par exemple, il existe des activités d'éducation musicale en liaison avec les bibliothèques. Ces activités éducatives revêtent une de ces deux formes : les bibliothèques ont une collection de disques qu'on peut emprunter ou bien une audition de disques traditionnellement précédée d'une conférence d'introduction a lieu dans leurs locaux. Le rapport ajoute : "A l'exception des musées régionaux, les musées en général n'ont pas de programmes éducatifs." "

"Les bibliothèques organisent dans toutes les villes et tous les villages des présentations de mouvements littéraires, des cercles de lecture, des conférences avec des écrivains, des auditions musicales, des expositions, etc." (Roumanie)

Beaucoup d'autres pays font état d'activités analogues, notamment la Bulgarie, la France, le Japon, la Fédération de Malaisie, la Norvège. En revanche, nous pouvons lire quelques déclarations de caractère plus ou moins négatif :

"Les bibliothèques et les musées, jusqu'à maintenant, ne provoquent ni n'entreprennent des activités d'éducation des adultes, excepté dans certains cas." (Australie)

"L'action entreprise dans le domaine de l'éducation des adultes par des organisations et des institutions telles que les bibliothèques et les musées n'est pas très répandue." (Thaïlande)

"On ne connaît presque pas dans le pays de programmes éducatifs axés sur les musées [..] Très peu de bibliothèques, jusqu'à présent, ont réalisé systématiquement des programmes d'éducation des adultes." (Inde)

## INSTITUTIONS

Les institutions d'éducation des adultes continuent à présenter une grande diversité. Les formes qu'elles revêtent dépendent essentiellement des buts visés de la valeur des activités entreprises.

Dans les pays où la lutte contre l'analphabétisme est encore l'objectif principal (par exemple Cuba, Honduras, Libéria, Fédération de Malaisie)



la forme d'éducation des adultes la plus répandue est le cours du soir de type scolaire. Dans certains cas (Mexique, par exemple), l'alphabétisation des adultes est accélérée au moyen de cours du soir et complétée par des campagnes d'alphabétisation qui comprennent une action combinée de cours du soir et de missions culturelles dans les villages. En Malaisie, la radio a lancé une expérience d'alphabétisation des ruraux : "Les cours qui ont eu quelque succès n'ont pas produit les résultats attendus parce qu'ils n'ont pas été suivis d'activités complémentaires."

Au paragraphe précédent, il a été fait mention de l'action accomplie dans certaines régions, notamment en Scandinavie, par les bibliothèques et les musées. Mais, dans ces pays, l'essentiel du travail éducatif pour les adultes est accompli dans le cadre traditionnel des collèges populaires (Folk-High Schools) et des cercles d'études. L'institution typique des pays de langue germanique (République fédérale d'Allemagne, Autriche, Suisse allemande) est l'Université populaire (Volkshochschule) qui organise des cours, des conférences et des activités culturelles sur les sujets les plus variés correspondant à la multiplicité des préoccupations et des curiosités de leurs publics.

La formule qui tend à se répandre en tous lieux au point de devenir caractéristique de l'éducation des adultes, et dont on trouve mention dans la grande majorité des rapports, est celle des cercles culturels ou clubs où se pratiquent des activités de groupe sous la direction d'animateurs et de leaders. Ces cercles (ou clubs) réunissent pour des activités de culture ou d'éducation des personnes qui ont en commun, soit leur appartenance à un même milieu, à une même catégorie sociale ou professionnelle (par exemple clubs de jeunes gens, clubs de femmes, clubs d'agriculteurs et de travailleurs d'une usine), soit un intérêt marqué et constant pour l'utilisation d'un ou de plusieurs instruments de culture (exemple : clubs de lecteurs, film-clubs, télé-clubs, cercles de joueurs d'échecs, etc.).

En dépit de la complexité des diverses réalisations nationales, il est possible de distinguer certaines orientations nouvelles d'une importance particulière :

Universités - Dans les pays de langue, de culture ou d'influence anglo-saxonne, le rôle joué par les universités dans l'éducation des adultes n'est pas nouveau : "Les 20 départements extra-muros des universités constituent le groupe le plus important parmi les organismes non officiels qui sont reconnus par le Ministère de l'éducation comme responsables pour l'organisation des classes d'éducation des adultes." (Royaume-Uni). En règle générale, au Royaume-Uni, les universités collaborent pour ce travail éducatif avec les sections locales de l'Association pour l'éducation des travailleurs. Au Canada, au moins trente collèges et universités possèdent des départements d'éducation des adultes ou d'extension universitaire. Il

en est de même pour deux Etats de l'Australie : Nouvelle-Galles du sud et Australie du sud - où les universités jouent un rôle prédominant. En Nouvelle-Zélande, "il n'y a pas de départements d'éducation des adultes proprement dits, mais les universités prennent une part active à l'action éducative entreprise par les conseils régionaux d'éducation des adultes". Le mouvement, qui a son origine dans les pays de langue anglaise, gagne progressivement d'autres régions. "On assiste à un vigoureux mouvement en faveur de l'inclusion de services d'extension universitaire dans les programmes des universités populaires, sous l'impulsion et le contrôle de l'Association des universités populaires..." (République fédérale d'Allemagne)

En France également, certaines universités (Lille, Strasbourg) ont mis en oeuvre des activités d'éducation qu'elles assurent en liaison avec les différentes centrales syndicales agricoles. Dans le cadre des programmes de promotion sociale et professionnelle, certaines universités (Grenoble, Lille, Nancy, Strasbourg) ont également ouvert leurs portes aux cadres de l'industrie.

En Suède, la Folkuniversitet (université du peuple) mène des activités comparables à l'action d'extension universitaire dans d'autres pays, bien qu'il n'existe pas de liens formels entre l'université et cette institution. Elle travaille en liaison avec les associations d'étudiants dans les grandes villes universitaires de Goeteborg, de Lund, de Stockholm et d'Upsal.

Centres résidentiels - Afin d'approfondir et de consolider le travail discontinu accompli par les institutions ordinaires d'éducation des adultes, certains pays ont créé des centres résidentiels où les adultes sont appelés à séjourner en internat. La période de séjour varie des quelques jours d'un week-end à quelques semaines ou quelques mois. Les adultes y reçoivent une éducation intensive. Le modèle de ces internats remonte aux débuts mêmes de l'éducation des adultes si l'on se rappelle l'exemple des collèges populaires scandinaves. Il tend à se répandre. En Allemagne, il existait en 1960, 55 collèges et centres résidentiels (contre 22 en 1955). En France, l'Etat a institué une série de centres éducatifs qui mettent leurs locaux, leurs instructeurs et leurs installations pédagogiques à la disposition des moniteurs de culture populaire.

Au Royaume-Uni, "en plus des 30 collèges organisant des cours de brève durée et généralement institués par les autorités éducatives locales, il existe 5 collèges indépendants, soutenus par les subventions de l'Etat et organisant des cours d'études libérales d'une durée qui n'est pas inférieure à une année". Dans un autre contexte, le plan de lutte contre l'analphabétisme institué par le Gouvernement de l'Irak prévoit l'organisation de "camps de jeunesse" d'une durée de six semaines, pour l'instruction des adultes analphabètes. Dans chaque région, on compte que ces

camps attireront, chaque année, de 20 à 25 % de la population intéressée.

Cours par correspondance - Les cours par correspondance jouent un rôle primordial dans de nombreux pays, particulièrement dans ceux où les distances entre les centres urbains sont considérables. Tel est le cas, par exemple, de la Norvège qui possède une remarquable organisation en ce domaine. Cette forme d'éducation est également très répandue en Roumanie, en Bulgarie et, d'une manière générale, dans l'ensemble des pays de démocratie populaire où les travailleurs reçoivent une instruction générale et professionnelle, tout en poursuivant leurs activités productives.

## RESPONSABILITES DE L'EDUCATION DES ADULTES

Dans ce domaine il existe également une grande diversité, non seulement de pays à pays, mais également à l'intérieur d'un même pays. On peut cependant distinguer, de ce point de vue, deux catégories de pays : ceux où la responsabilité et l'initiative essentielles appartiennent aux autorités publiques, centrales ou régionales, et ceux où l'initiative principale revient à des organisations non gouvernementales.

Dans le premier groupe on rencontre en premier lieu une grande partie des pays en voie de développement. Dans ces pays, en général, l'initiative et l'administration de l'éducation des adultes appartiennent aux gouvernements. D'ailleurs, les organisations non gouvernementales y sont, en bien des cas, ou absentes ou mal équipées pour cette action. Les déclarations que nous recevons sont à cet égard convergentes : "Les programmes et services d'éducation des adultes dépendent intégralement des autorités nationales." (Argentine) "Les gouverneurs, chefs de toutes les provinces du royaume, ont un rôle actif à jouer dans les programmes d'éducation des adultes." (Cambodge) "Les services de l'éducation des adultes, principalement dans le domaine de l'alphabetisation, des activités de jeunesse, etc. sont sous la responsabilité directe des gouvernements des Etats qui sont au nombre de 14." (Inde)

"Le département du développement communautaire dépendant du Ministère de l'éducation détient le pouvoir et l'initiative dans l'organisation de diverses activités de la communauté." (Indonésie)

"Tous les programmes publics d'éducation des adultes sont organisés par le Gouvernement national." (Libéria)

Il en est de même pour Cuba (où l'on insiste sur le lien entre l'éducation des adultes et les tâches du gouvernement révolutionnaire, le Honduras, l'Irak, etc. A ce groupe "étatique" se rattache également les systèmes d'éducation des adultes de pays de démocratie populaire (Bulgarie, Roumanie). Dans ces pays, c'est l'Etat qui prend

en charge l'essentiel des programmes d'instruction des populations adultes, aussi bien sur le plan administratif que sur le plan financier. "Le Ministère fournit des plans d'études et de programmes, assure la direction idéologique et méthodologique de l'enseignement, met à l'étude et diffuse la bonne expérience pédagogique." (Bulgarie) La situation en Roumanie est analogue. A l'opposé, dans les pays de l'Europe occidentale, en Amérique du nord et dans toutes les régions qui présentent des structures politiques et culturelles inspirées de l'Europe occidentale, la tendance est de réduire au minimum l'intervention de l'Etat dans l'éducation des adultes. Avec de nombreuses et importantes nuances dans l'application, le principe est le même dans les pays anglo-saxons, scandinaves, germaniques et latins. C'est ainsi que nous lisons dans les rapports : "La partie de beaucoup la plus importante de toutes les activités d'éducation populaire est administrée par les organisations privées." (Autriche) "Les autorités communales ou nationales n'administrent aucun programme éducatif, mais accordent un large soutien aux activités éducatives des organisations et institutions." (Finlande) "En général, on peut dire que l'organisation de l'éducation des adultes est non gouvernementale." (Pays-Bas) "Les autorités nationales (gouvernement administration de l'Etat) n'ont pas de programme d'éducation des adultes." "Elles subventionnent, aident et contrôlent les institutions qui assurent l'exécution de ces programmes." (France)

Cependant, même dans ces pays, l'Etat (ou plutôt les pouvoirs publics) sont loin d'être absents de l'action entreprise en faveur de l'éducation des adultes. Ils se manifestent activement sur un certain nombre de plans. Ils distribuent des subventions, conseillent les mouvements, parfois les contrôlent. Ils assurent aux organisations les services importants (par exemple de documentation, cf. Pays-Bas). C'est ainsi que la France dispose d'un réseau d'inspecteurs de l'éducation populaire chargés de stimuler et de coordonner les initiatives privées et également des centres d'éducation populaire (voir plus haut). En Autriche, "l'Etat fédéral maintient son propre centre d'éducation populaire à St-Wolfgang, l'Etat de Styrie a le sien à St-Martin près de Graz. Les universités populaires de Linz, de Steyr et de certaines autres localités, sont des institutions communales."

Au Canada, "de nombreuses institutions nationales s'intéressent à divers aspects de l'éducation permanente". Citons la Canadian Broadcasting Corporation, le National Farm Forum, le National Film Board, etc. Les provinces apportent également une aide substantielle, financière et technique, aux activités d'éducation des adultes.

Il reste que, dans ces centres, l'essentiel du travail éducatif est accompli par les organisations non gouvernementales, telles que les syndicats, les coopératives, les églises et les associations féminines et associations de jeunes.

Le rapport suédois met particulièrement bien

en lumière le rôle des associations de citoyens dans un pays comme la Suède : "L'essentiel du travail de l'éducation des adultes en Suède est accompli par les associations de citoyens. Pratiquement tous les mouvements populaires ont des sections spéciales pour l'éducation des adultes. Tel est le cas des organisations ouvrières et coopératives, des sociétés de tempérance, de l'église d'Etat et des églises non conformistes, des partis politiques, des associations d'agriculteurs, etc. Ainsi, à peu près tous les adultes suédois appartiennent à l'une ou l'autre des associations de citoyens qui ont l'éducation des adultes dans leur programme."

## ROLE DES MOYENS D'INFORMATION

L'ensemble des rapports soulignent l'importance que revêtent les moyens de grande information pour le développement culturel des populations. Mais ils s'accordent également à reconnaître qu'il est encore trop tôt pour formuler des jugements bien fondés ou définitifs sur leur valeur et la qualité des résultats obtenus. Aussi, se contentent-ils de mettre en balance les avantages et les inconvénients de ce nouveau mode de communication, notamment en ce qui concerne la télévision. A cet égard, la réponse de la Nouvelle-Zélande est typique : "Alors que le développement des moyens de grande information a créé les conditions favorables pour voir et entendre les meilleures productions, il n'est guère douteux, d'autre part, que sous leurs formes les plus populaires, ils n'aient fait la part belle à la banalité et à l'éphémère, conduisant ainsi à l'abaissement progressif des standards du goût et des règles de conduite." Un avis différent nous est donné par le Venezuela qui déclare : "Les moyens d'information et de publicité ont participé activement à la propagande générale en faveur de la campagne (d'alphabétisation) et à l'exécution des programmes [..]. La radio et la télévision ont été des moyens efficaces... Une expérience réalisée à l'aide d'un téléviseur a eu pour résultat d'apprendre à lire et à écrire à 2.100 adultes."

La Thaïlande répond dans le même sens. Le Japon indique qu'il y a un progrès constant dans l'utilisation des moyens de communication et du matériel audio-visuel dans l'éducation des adultes. Il mentionne particulièrement la création de nombreux groupes d'utilisateurs de la télévision.

## URBANISATION

Les pays consultés, à quelques exceptions près (Irak, Libéria), observent une influence certaine de l'urbanisation des populations sur le développement de l'éducation des adultes. Mais les avis ne sont pas unanimes sur l'effet de ce processus. Certains pays, comme le Japon, l'Inde, la Norvège, la Suède, etc. déclarent que les villes

exercent une action positive dans la mesure où elles offrent à leurs habitants des ressources culturelles plus nombreuses que les villages. Certains rapports sont plus tièdes à cet égard : "D'un côté, l'urbanisation a affecté l'éducation des adultes d'une manière positive et développé l'intérêt de la population pour son programme ; d'un autre côté, les problèmes de la "massification" et l'influence des moyens de grande information ont créé des conditions moins favorables pour attirer les gens (Pays-Bas). Les adultes participent beaucoup plus activement aux programmes éducatifs dans les campagnes que dans les villes." (Philippines)

La France insiste avec beaucoup de vigueur sur les problèmes éducatifs posés par l'urbanisation : "Des modifications de la réglementation en vigueur (sur le logement) sont préparées pour rendre impératives dans tout grand ensemble de logement les dispositions suivantes : a) élaboration d'un aménagement socio-éducatif ; b) inscription au budget de l'opération de l'équipement socio-éducatif ; c) réserve de terrains et de bâtiments pour les locaux et les espaces éducatifs."

## EDUCATION DES FEMMES

De nombreux pays ont répondu que l'éducation des femmes ne posait pas de problèmes sauf dans la mesure où celles-ci participaient aux activités éducatives au même titre que les hommes, et souvent dans une proportion supérieure. Cependant, là même où existe une telle égalité des cours spéciaux sont organisés répondant à des préoccupations spécifiquement féminines. Ainsi, en Australie : "Les départements nationaux d'agriculture ont élargi le domaine étroitement professionnel de leurs activités de vulgarisation agricole pour y introduire des sujets qui intéressent les femmes." Nous lisons également, dans le rapport de la République de Chine : "A tous les programmes d'éducation des adultes les femmes participent au même titre que les hommes. En outre, il existe des programmes complémentaires à l'intention des femmes, tels que des cours de couture, de cuisine, de broderie, d'artisanat, etc." La situation est analogue dans la République fédérale d'Allemagne, en Nouvelle-Zélande, en Suisse, en Thaïlande, etc. Cependant il faut tenir compte de l'action éducative, à la fois ample et efficace, menée dans ces pays par les associations féminines, aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Certains pays (Japon, Mexique, Venezuela) font état d'une attention toute particulière accordée à l'éducation des femmes, notamment en fonction de leur rôle dans le foyer familial. "Un des programmes les plus originaux et les plus vigoureux d'éducation des adultes qui a pris naissance au Mexique au cours des dernières années est celui des Maisons de la sécurité organisées par l'Institut mexicain de la sécurité sociale, d'après le principe suivant : si l'on veut

modifier efficacement le foyer avec toutes les conséquences d'une telle action sur ses éléments composants, il convient de modifier la femme de ce foyer."

## RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

La diversité des objectifs de l'éducation des adultes, ainsi que la multiplicité des formes qu'elle revêt, ne permettent pas une définition précise, constante et universelle des qualifications qui conviennent à un éducateur des adultes. C'est ainsi qu'en de nombreux pays, il n'existe ni examens ni diplômes qui confèrent à des personnes la qualité d'éducateurs des adultes. Ces derniers sont recrutés par les organisations en fonction des tâches propres à celles-ci, et conformément à des critères qui ne sont pas nécessairement universitaires, tels que le niveau général de culture, les qualités en matière de relations et de contacts humains, les capacités d'organisation, l'adaptabilité, etc. Les "leaders", une fois recrutés, sont formés en partie par l'exercice même de leurs tâches et de leurs fonctions, en partie par des stages de formation qui complètent leur instruction théorique et pratique.

Là où l'éducation des adultes a encore un aspect scolaire ou universitaire, les éducateurs ont la même formation et le même statut que les enseignants des institutions d'éducation ordinaire. C'est la situation qui se rencontre en Argentine, en Bulgarie, à Cuba, en Roumanie, etc., c'est-à-dire partout où l'initiative de l'Etat joue un rôle prédominant.

Mais, là même où règnent la liberté et la diversité dans le recrutement et la formation des animateurs, on s'efforce de plus en plus de leur assurer une formation systématique, de manière à diminuer le caractère empirique de la profession et à lui donner à la fois plus de solidité et plus de relief. De nombreux pays ont des réalisations semblables à celles que décrit le rapport de l'Autriche : "De nombreuses activités de formation à l'intention de dirigeants et de professeurs d'universités populaires sont conduites par l'Etat, les provinces et les organisations privées. Ainsi s'offre la possibilité de compléter la formation théorique et pratique et d'échanger des expériences." L'Association autrichienne des universités populaires a établi son propre centre d'instruction pour répondre à ces besoins de formation.

Dans quelques pays, certaines universités ont des cours spéciaux pour la formation d'éducateurs des adultes et délivrent des diplômes. C'est le cas du Canada où, par exemple, "l'Université de Colombie britannique offre un programme conférant le diplôme (Master of Arts) d'éducation des adultes, d'autres universités et collègues organisent des cours sur les méthodes et techniques de l'éducation des adultes." En Finlande "il y a une chaire de pédagogie des adultes à l'Institut

des sciences sociales qui confère un diplôme grâce auquel il est possible de devenir professionnel de l'éducation des adultes à plein temps". Au Japon, il existe également des "cours de formation organisés par les universités de l'Etat", etc.

Enfin, dans la plupart des pays en voie de développement, il existe des centres de formation du personnel pour les tâches particulières de l'éducation de base et du développement communautaire qui sont liées étroitement avec les tâches de l'éducation des adultes.

## COORDINATION

Dans les pays où les activités éducatives pour les adultes sont administrées directement par l'Etat, la coordination s'opère tout naturellement et assez aisément par l'action des autorités publiques, de leurs bureaux et de leurs services. Il est beaucoup moins aisé d'établir une coordination là où règne l'initiative privée.

Parfois - en Australie par exemple - il n'existe aucune coordination. "A part quelques cas d'importance secondaire, il n'y a pas de coordination entre les autorités responsables de l'éducation des adultes au niveau national. En général, les programmes répondent à des fonctions nettement délimitées et il y a relativement peu de doubles emplois..." En Espagne, "la coordination, jugée nécessaire, est encore à l'étude". En Finlande, "il y a une certaine répartition dans les tâches entre les diverses organisations qui se réalise en pratique, bien qu'il n'existe aucun accord formel". De même, dans la République fédérale d'Allemagne, chaque université populaire est libre de mettre en oeuvre les programmes qui lui conviennent". Au Mexique, la coordination, sentie comme une nécessité, n'est pas encore établie.

Cependant, les organisations éprouvent de plus en plus la nécessité d'un certain degré de coordination qui remédie à la dispersion des efforts et assure une plus grande efficacité à l'action de chaque organisme particulier. Cette coordination s'exerce sous des formes variées. Au Canada, elle "est assurée par deux grandes institutions : l'Association canadienne pour l'éducation des adultes et l'association correspondante pour les Canadiens de langue française, l'Institut canadien d'éducation des adultes. La fonction de coordination ou d'échange de la CAAE (Canadian Association for Adult Education) comprend l'organisation régulière de conférences régionales et nationales, de stages d'études sur différents thèmes, l'établissement de comités et la distribution d'informations au moyen de documents, etc."

En Suisse, la Fédération suisse pour l'éducation des adultes assure les fonctions analogues. Aux Pays-Bas, "le contact culturel des Pays-Bas est considéré comme le centre fédératif des organisations ; il suscite des discussions et des consultations sur toutes les questions qui se rattachent à l'ensemble du domaine de l'éducation des adultes".

Il arrive également que les pouvoirs publics se chargent d'établir un certain niveau de coordination entre les organisations du pays. C'est le cas, par exemple, du Japon où le Ministère de l'éducation organise des semaines d'études, des réunions de consultation, des stages d'études ; sur le plan local, les services des préfectures exercent la même fonction". En Norvège, "la Division des arts et de la culture du Ministère de l'éducation sert de secrétariat au Conseil national pour l'éducation des adultes et pour l'Association nationale des académies populaires".

Pendant il semble bien que, dans la plupart des cas, le niveau de coordination entre les mouvements et les institutions est encore loin d'avoir obtenu l'ampleur et l'efficacité désirables.

## ACTIVITES INTERNATIONALES

Le compte rendu des activités d'éducation menées par les organisations non gouvernementales est très incomplet. Il manque notamment la relation de l'action éducative menée par les grandes organisations internationales des syndicats et des coopératives, avec une importante exception : celle de la Confédération internationale des syndicats chrétiens. Il confirme cependant la connaissance que nous avons de l'importance du travail éducatif accompli sur le plan international par les organisations compétentes. Cette action se manifeste dans de nombreux domaines et revêt des formes multiples.

Dans les paragraphes précédents, il a été rendu compte de l'action des organisations privées dont la plupart sont affiliées à des organismes internationaux. Cependant, il convient de mettre en évidence un aspect proprement international de l'oeuvre entreprise par les organisations internationales, c'est celui de la formation des cadres. Les associations internationales ont été amenées à porter une attention toute particulière à ce

problème, sur le plan national aussi bien qu'international. En cela, elles ont été aidées, dans une assez grande mesure, par les organisations compétentes du système des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale du travail (en ce qui concerne les travailleurs et les coopérateurs) et l'Unesco.

C'est ainsi que la Confédération internationale des syndicats chrétiens a organisé des stages d'études internationaux au Chili, au Togo, au Viêt-nam et dans de nombreux autres points du monde pour la formation des cadres syndicaux, notamment en vue de leurs tâches éducatives. La Confédération internationale des syndicats chrétiens a également installé un centre international pour des dirigeants africains, latino-américains et européens.

Les associations internationales des femmes ont entrepris une action du même ordre, également avec le soutien de l'Unesco. En dehors de leurs congrès réguliers qui ont assurément une valeur éducative, elles ont organisé des stages d'études internationaux pour la formation de leurs membres, également dans les diverses parties du monde.

Cette oeuvre internationale complète et prolonge l'action particulière menée sur le plan national, en vue de l'éducation des femmes, par les sections affiliées de l'Alliance internationale des femmes, du Conseil international des femmes, de l'Association mondiale des femmes rurales, du Mouvement mondial des mères, de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes filles et de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques.

En dehors de l'aspect proprement international du travail accompli par ces organisations, il faut également prendre en considération le fait qu'elles ont suscité, dans les divers pays où elles ont des associations affiliées, la création d'institutions locales qui ont contribué puissamment au développement des mouvements nationaux d'éducation des adultes.

## ANNEXE III

### LISTE DES DELEGUES A LA CONFERENCE MONDIALE SUR L'EDUCATION DES ADULTES

#### I. ETATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES DE L'UNESCO

##### Allemagne (République fédérale d')

M. Hellmut Becker, président du Volkshochschulverband.  
Dr. Heinz Kuppers, directeur de l'enseignement général et de l'éducation des adultes à la Confédération générale des syndicats.  
Senator Heinrich Landahl, de la Conférence permanente des Ministres de l'éducation.  
M. H. Fr. H. Vogts, directeur de l'éducation des adultes.  
M. H. Dolff (conseiller), secrétaire général du Volkshochschulverband.

##### Argentine

S. Exc. M. l'ambassadeur José Mazar Barnett.  
Dr Garcia Badaracco, conseiller des Universidades Populares Argentinas.  
M. Juan José Tramutola, inspecteur général technique.

##### Australie

M. A. S. M. Hely, Director of Adult Education, University of Adelaide.  
M. Colin R. Badger, Director, Council of Adult Education, Victoria.

##### Autriche

M. Leopold Obermann, secrétaire du Ministère fédéral de l'instruction publique.  
Mgr Otto Mauer.  
M. Kurt Schmidt (Adviser), directeur de la Volkshochshule Brigittenau.

##### Brésil

Mme Dulcie K. V. Vianna, chef de la Section d'orientation pédagogique au Service de l'éducation des adultes.  
M. J. Ribas da Costa, conseiller technique près le réseau national de radio éducative.

##### Cambodge

Men Chhum, directeur de l'éducation de base au Ministère de l'éducation nationale, Pnom-Penh.

M. Chhun Sarun, adjoint du Directeur de l'éducation de base au Ministère de l'éducation nationale, Pnom-Penh.

##### Canada

Dr J. R. Kidd, Director, Canadian Association for Adult Education.  
M. Napoléon LeBlanc, directeur du Centre de culture populaire, Université Laval, Québec, P. Q.  
The Hon. Donald Cameron, Senator, President of the Canadian Association for Adult Education, The Senate, Ottawa.  
M. Marc Thibault, directeur du Service des émissions éducatives et d'affaires publiques, Radio-Canada, Montréal.  
Dr John K. Friesen, Director of Extension, University of British Columbia, Vancouver.  
Dr Cyril James, Vice-Chancellor, McGill University.  
Prof. H. R. O. Avison, Director of Extension, McGill University (alternate).

##### Chine

M. Chang Chao, membre de l'Assemblée nationale, inspecteur général au Ministère de l'éducation, Taipei (Taïwan).

##### Corée

Dr Doo Hun Kim, président de la Division des sciences sociales à la Commission nationale pour l'Unesco.

##### Cuba

Dr Max Araujo Figueroa, directeur de l'Instituto Superior de Educacion au Ministère de l'éducation, La Havane.  
M. Hector Ferran Toirac, chef de la Section technique de l'enseignement primaire au Ministère de l'éducation.  
M. Fernando Gutierrez Garcia, chef de la Section des écoles spéciales et des adultes au Ministère de l'éducation.

##### Danemark

M. K. B. Andersen, M. P., président du Comité permanent de l'éducation des adultes à la Commission nationale.

Danemark (suite)

M. Roar Skovmand, conseiller principal pour l'éducation des adultes près le Ministère de l'éducation.

M. P.A. Koch, chef adjoint de section au Ministère de l'éducation, premier secrétaire de la Commission nationale danoise pour l'Unesco.

République Dominicaine

M. Eduardo Pou, consul général à Montréal, 1576 Summerhill Avenue, Montréal.  
Mme R. H. McCollum.

Etats-Unis d'Amérique

M. Paul H. Sheats, Dean, University Extension, University of California, Berkeley, California.  
M. Edward W. Brice, Specialist in Adult Education, Office of Education, U.S. Department of Health, Education and Welfare.  
M. Joseph L. Matthews, Director, Division of Extension, Research and Training, Federal Extension Service, United States Department of Agriculture.  
M. Robert A. Luke, Executive Secretary, National Association of Public School Adult Educators.  
M. Andy G. Wilkinson (conseiller), Unesco Relations Staff, U.S. State Department.

Finlande

Mlle Helvi Raatikainen, Aino Ackténtic 1 D., Helsinki.

France

M. Charles Brunold, chef de l'inspection générale au Ministère de l'éducation nationale.  
M. André Basdevant, inspecteur général de la jeunesse et des sports au Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports.  
M. Y. R. Yves Regnery, chargé de mission au Cabinet du Ministre des affaires culturelles.  
M. J. Dumazedier (conseiller) du Centre d'études sociologiques.

Communauté française

M. E. B. Bambuck, inspecteur d'académie, directeur de l'enseignement au Ministère de l'éducation au Tchad.  
M. Ba Ibrahima, directeur de l'Action pour le développement du Sénégal.

Ghana

Mlle Beatrice Obeng, Community Development Officer, Department of Social Welfare and Community Development.  
M. Kwa O. Hagan, National Secretary, People's Education Association.

M. David Kimble, Director, Extra-Mural Studies, University College of Ghana, Accra.  
M. W. L. Tsitsiwu, Education Attaché, Embassy of Ghana, in the USA.

Guatemala

M. Juan Luis Orantes-Luna, consul général à Montréal.

Haïti

M. Vianney Denerville, directeur adjoint de l'éducation des adultes.

Hongrie

Dr Alfred Temesi, directeur d'un institut de l'Université de Budapest.

Inde

Shri R. P. Naik, Joint Secretary, Ministry of Education, New Delhi.  
Shri Ranjit M. Chetsingh, vice-president, Indian Adult Education Association.

Indonésie

M. Tartib Prawirodihardjo, directeur du Département de l'éducation communautaire.  
Professeur Prajudi Atmosudirdjo, directeur de l'Institut d'administration publique.  
Mme R. A. Prajudi Atmosudirdjo (conseiller technique).

Irak

Dr Salih Al-Toma, attaché culturel près l'Ambassade de l'Irak aux Etats-Unis d'Amérique.

Israël

M. Pinhas N. Eliav, consul général d'Israël à Montréal.  
M. Isaja Avrech, directeur du Département de la culture et des beaux-arts à la Fédération générale du travail.  
Professeur Amitai Etzioni.

Italie

Professeur Attilio Frajese, directeur général au Ministère de l'instruction publique, chef de la délégation.  
Dr Maria Tabellini, ancien chef de la Mission de l'Unesco au Cambodge.  
M. Federico Paparozzi, directeur du Centre des études sociales.

## Japon

M. Saburo Moroi, Supervisor of Social Education,  
Ministry of Education,  
Mlle T. Yamamuro, Council of Social Education,  
Ministry of Education.

## Libéria

Mme B.W. Dukuly, Director, Bureau of  
Fundamental and Adult Education.  
Rev. Byron Z. Traub, Assistant Director,  
Bureau of Fundamental and Adult Education.

## Malaisie (Fédération de)

M. P. Gnanasuntharam, Adult Education Officer,  
Ministry of Rural Development, Kuala Lumpur,  
Enche Tamat bin Yakob, Assistant Secretary,  
Ministry of Rural Development, Kuala Lumpur.

## Maroc

M. Tahar Ouaziz, chef du Bureau de l'éducation  
populaire au Ministère de l'éducation nationale,  
Division de la jeunesse et des sports.

## Mexique

Mlle Bertha Lescales Krause, directrice d'école  
normale du second degré.  
Señor Ismael Rodriguez Aragon, directeur de  
l'Institut polytechnique national.

## Monaco

M. Marcel Pasquin, consul à Montréal.  
M. Michel Pasquin, vice-consul à Montréal.

## Norvège

M. Alfred Wold, secrétaire de l'Association pour  
l'éducation des travailleurs.  
Mme Ingelise Udjus, membre de la Commission  
nationale norvégienne pour l'Unesco.  
Mlle Ingeborg Lyche, directeur au Ministère de  
l'instruction publique, Section de l'éducation  
artistique et de l'éducation des adultes.

## Nouvelle-Zélande

M. P. Martin Smith, Secretary, National Council  
of Adult Education.

## Pays-Bas

M. L. B. Van Ommen, directeur de l'éducation  
des adultes au Ministère de l'instruction, des  
beaux-arts et des sciences.  
M. G. H. L. Schouten, directeur du Bureau euro-  
péen de l'éducation des adultes.  
Mlle C. Herbrichs, de la Stichting voor Mater  
Amabilisscholen, Utrecht.

## Philippines

M. Miguel B. Gaffud, Chief, Adult Education,  
Bureau of Public Schools.

## République arabe unie

Dr Mohamed Kadri Lofty, professeur de pédago-  
gie à l'Université Ein-Shams, Le Caire.  
Dr Mahmoud Roushdi Khater, professeur adjoint  
de pédagogie à l'Université Ein-Shams,  
Le Caire.

## Roumanie

Professeur C. Ionescu-Bujor, directeur général  
au Ministère de l'éducation et de la culture.  
Mme Maria Groza, secrétaire du Conseil national  
des femmes de la République populaire de  
Roumanie.

## Royaume-Uni

M. J. A. Lefroy, Inspector of Schools, Ministry  
of Education.  
M. E. M. Hutchinson, Secretary, National Institute  
of Adult Education.  
M. H. D. Hughes, Principal, Ruskin College,  
Oxford.  
M. F. W. Jessup, Head of Extra-Mural Studies,  
Oxford University.

## Suède

M. Karl Hogemark, directeur de l'Association  
suédoise pour l'éducation des adultes ruraux.  
M. Gosta Vestlund, inspecteur général des uni-  
versités populaires.

## Suisse

M. Bruno Muralt, secrétaire adjoint de la Cen-  
trale suisse d'éducation ouvrière.

## Tchécoslovaquie

M. le professeur Antonin Cervinka, vice-président  
de l'Institut de l'Académie des sciences.  
M. Vladimir Jurik, inspecteur au Ministère de  
l'éducation et de la culture.

## Thaïlande

Mlle Sermsri Kasemsri, du TUFEC.

## Tunisie

M. Tahar Guiga, chef du Service social et cultu-  
rel au Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale.  
M. Amor Ben Mustapha, professeur de l'Ecole  
normale d'instituteurs.



## Union des républiques socialistes soviétiques

M. M. P. Kashine, vice-ministre de l'instruction publique de l'URSS.

Mme L. G. T. Schoupriakova, présidente du Comité central des syndicats des travailleurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des instituts scientifiques.

Mme V. V. Ivanova, membre du Comité d'Etat du Conseil des Ministres de l'URSS pour les relations culturelles avec l'étranger.

M. A. D. Schweitser.

## Ukraine (RSS d')

Mme Z. S. Netchiporouk, présidente du Comité central des syndicats des travailleurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des instituts scientifiques.

Mme T. A. Peredery.

## Biélorussie (RSS de)

M. N. I. Krassovsky, vice-ministre de l'enseignement technique supérieur et secondaire, Minsk.

Mme T. F. Kovanova.

## Venezuela

Dr Felix Adam, directeur de l'éducation des adultes. Professeur Miguel Pinto Salvatierra, coordinateur de l'éducation des adultes.

Mlle Lourdes Urpin, professeur à l'école principale.

Professeur Inocente Vasquez, directeur de l'enseignement de l'Etat de Lara.

Mlle Gladys La Rosa (conseiller), maîtresse d'école.

## Viêt-nam

M. Nguyen Ngoc Cu, secrétaire général adjoint du Département de l'éducation nationale.

M. Marcel de Clercq, chef de la Mission de l'Unesco au Viêt-nam (conseiller technique).

## MEMBRES ASSOCIES

### Antilles

M. R. N. Murray, Federal Education Adviser, Ministry of Labour and Social Affairs.

M. Owen de Vere Rowe, Officer in Charge of Students' Affairs.

### Nigeria

Mallam Jimada Pategi, Acting Senior Education Officer, Adult Education Headquarters.

## II. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### Association mondiale des femmes rurales

Dr Nancy Adams, vice-président (Canada)

### Office international de l'enseignement catholique

R. P. Albert Gagnon, Couvent des Capucines, Cap Rouge, P. Q.

M. Paul Desaulniers, directeur des cours du soir dans la province de Québec (substitut).

### Union catholique internationale de service social

M. G. A. Drees, assistant social, président de l'Union des familles ouvrières en Belgique.

### Secrétariat de coordination des unions nationales d'étudiants

M. Donald N. Parkinson, président, Canadian University Press.

### Alliance internationale des femmes

Mme A. E. Bush, Chairman of Equal Education Rights Committee.

### Association internationale des universités

Dr F. Cyril James, Principal and Vice-Chancellor, McGill University.

### Confédération internationale des syndicats libres

M. Max Swerdlow, Director of Education, Canadian Labour Congress.

M. P. Malles, chef de service à la CISL.

### Alliance coopérative internationale

Dr A. F. Laidlaw, National Secretary, Co-operative Union of Canada.

M. Ch. H. Barbier, directeur de l'Union suisse des coopératives de consommation.

### Conseil international des musées

Mlle Hanna T. Rose, Curator of Education, Brooklyn Museum, N. Y.

### Conseil international des femmes

Mme Regina M. Andrews, National Council of Women.

### Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales

Mme A. M. de Lingua de Saint-Blanquat.

Fédération internationale  
de la jeunesse catholique

Professor Gregorio Donato, Teacher,

Confédération internationale  
des syndicats chrétiens

M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service  
d'éducation au CISC,

Fédération internationale des femmes  
diplômées des universités

Mme A.K. Hottel,

Fédération internationale des associations  
pour l'éducation des travailleurs

Mme H. Nutt, General Secretary, U.K. Workers'  
Educational Association,

Fédération internationale des associations  
de tourisme social

M. Walter Figdor, General Manager of travel  
agency RUEFA,

Mouvement international pour l'union fraternelle  
entre les races et les peuples

Mlle Louise Frenette,

Institut international du théâtre

M. Donald Wetmore, Drama Adviser, Nova Scotia  
Adult Education Division,

Union internationale des villes et pouvoirs locaux

Dr Willy Stiewe, Mayor, Zehlendorf, Sector West  
Berlin,

Service civil international

M. Robert Stowell, Secretary, US Branch of SCI.

Fédération internationale pour les auberges  
de la jeunesse

M. Charles A. Harris, National Secretary,  
Canadian Youth Hostels Association,

Pan Pacific and South East Asia  
Women's Association (pas de titre français)

D. Persia Campbell,

Pax Romana

M. Jean Blais, du Service de l'éducation  
de la Société Radio-Canada,

Association internationale soroptimiste

Mme Pluma B. Batten,

Ligue internationale des femmes  
pour la paix et la liberté

Dr Rose Mukerji, professeur,

Alliance universelle des unions chrétiennes  
de jeunes gens

M. D.H. Brundage, Member, National Council  
of YMCA's of Canada,

Assemblée mondiale de la jeunesse

M. M.J. Rosenbaum, Medical Student,  
Columbia University,

Association mondiale des guides  
et des éclaireuses

Mme R. Stavert, Canadian Girl Guides  
Association,

Confédération mondiale des organisations  
de la profession enseignante

Dr Leland P. Bradford,

Fédération mondiale des  
jeunesses féminines catholiques

Mlle Anita Caron, secrétaire du Comité des  
jeunesses féminines catholiques du Canada,

Fédération syndicale mondiale

Mlle Jacqueline Lévy, représentante permanente  
de la FSM auprès de l'Unesco,

Fédération mondiale des associations  
pour les Nations Unies

Mme W.D. Tucker,

Mouvement mondial des mères

Mme René B. Leclair,

Fédération universelle des  
associations chrétiennes d'étudiants

Rev. V.I. Goring, Associate Secretary,  
Student Christian Movement of Canada,

Union mondiale pour le judaïsme libéral

Rabbi Hugo G. Gryn, Executive Director,

Union mondiale des enseignants catholiques

M. Charles Bilodeau, de l'Association canadienne des éducateurs de langue française.

Entraide universitaire mondiale

Very Rev. Francis J. Smyth, Director, Coady International Institute.

Fédération mondiale des anciens combattants

M. George W. Overton.

Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines

Mlle Sue Stille.

Jeunesse ouvrière chrétienne

Mlle Denyse Gauthier, présidente nationale de la JOCF.

III. OBSERVATEURS

Association catholique internationale pour la radiodiffusion et la télévision

R. P. Fernand Declercq.

Société internationale pour l'éducation artistique

Mlle Neola Johnson, Art Educator, University of Minnesota, USA.

Union internationale pour la protection de la moralité publique

M. J. Z. Léon Patenaude, secrétaire-trésorier.

Union mondiale des organisations féminines catholiques

Mlle Catherine Schaefer, représentant au Conseil économique et social des Nations Unies.

Congrès juif mondial

M. Saul Hayes, Executive Vice-President, Canadian Jewish Congress.  
Dr Manfred Saalheimer, Executive Assistant, Canadian Jewish Congress.

IV. INSTITUTIONS SPECIALISEES  
DES NATIONS UNIES

Organisation de l'aviation civile internationale

M. E. M. Lewis, External Relations Officer.

Organisation mondiale de la santé

Mlle A. Helen Martikainen, Chief Health Education Specialist.

Organisation internationale du travail

M. Albert Guigui, chef de la Division des travailleurs d'industrie.

M. Paul B. J. Chu, chef de la Section de l'éducation des travailleurs à la Division des travailleurs d'industrie.

M. Hans Raj Gulati, Lecturer, ICFTU Asian Trade Union College.

V. ETATS NON MEMBRES DE L'UNESCO

Irlande

M. Thomas P. Grennan, du Ministère de l'éducation.

Saint-Siège

M. Claude Ryan, président de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

VI. ORGANISATIONS  
INTERGOUVERNEMENTALES

Ligue des Etats arabes

M. Khalid I. Babaa, directeur par intérim.

Organisation des Etats américains

M. Luis Reissig, Division of Education, Department of Cultural Affairs of the Pan American Union.

VII. AUTRES OBSERVATEURS

Hong-kong (boursiers de l'Unesco)

M. W. S. Lau, Assistant Director, Adult Education.

## VIII. CONFERENCIERS

M. J.C. Mathur, Director-General, All India Radio.  
M. Ch. J. Barbier, président du Comité consultatif de l'éducation des adultes à l'Unesco  
Very Rev. F.J. Smyth, Director, Coady International Institute of St. Francis Xavier University, Antigonish, Nova Scotia.

## IX. REPRESENTANTS DE L'UNESCO

M. Jean Thomas, sous-directeur général.  
M. Jean Guiton, directeur p.i. du Département de l'éducation.  
M. W. Farr, directeur adjoint du Département de l'information.  
M. Richard Attygalle, chef de la Division de l'éducation extrascolaire.

M. Paul Lengrand, chef de la Section de l'éducation des adultes à la Division de l'éducation extrascolaire.

Mlle Pippa Harris, de la Section des échanges de travailleurs au Service des échanges internationaux.  
M. Henry Cassirer, du Groupe de la télévision au Département de l'information.  
Mlle Sally G. Swing, fonctionnaire chargée de l'information au Bureau de New York de l'Unesco.  
M. G. Piquemal, interprète en chef de l'Unesco.

## X. COMMISSION NATIONALE CANADIENNE POUR L'UNESCO

M. Eugène Bussière, secrétaire.  
M. Lewis Perinbam, secrétaire adjoint.  
Mlle Dorene Jacobs, Assistant (Programme)  
Mme Rita Séguin,  
Mlle Mary Sullivan.

Nous signalons l'existence du système des  
BONS DE L'UNESCO  
Afin de remédier aux difficultés d'ordre monétaire  
que soulèvent les achats à l'étranger  
de livres, films, équipements de laboratoire, etc.,  
l'Unesco a conçu une sorte de monnaie internationale,  
le BON UNESCO

Les BONS DE L'UNESCO fournissent  
aux écoles, universités, professeurs et étudiants  
d'un grand nombre de pays  
la possibilité de se procurer aisément le matériel  
dont ils ont besoin pour leurs études  
ou leurs recherches

Les BONS DE L'UNESCO sont en vente  
dans la plupart des Etats membres  
où il existe un contrôle des changes  
Pour de plus amples renseignements,  
s'adresser, dans chaque pays,  
à la commission nationale pour l'Unesco  
ou, directement,  
au siège de l'Organisation.

Le BON DE VOYAGE UNESCO,  
nouvelle application  
du système des BONS DE L'UNESCO,  
vise à écarter les difficultés de change  
qui entravent souvent  
les déplacements entrepris à des fins éducatives  
ou culturelles :  
sortes de chèques de voyage internationaux,  
les BONS DE VOYAGE UNESCO,  
fournissent aux étudiants,  
aux professeurs et aux chercheurs  
les devises dont ils peuvent avoir besoin  
pour poursuivre leurs études  
ou leurs travaux à l'étranger.

*Toutes précisions utiles sont données dans le dépliant*  
LES BONS DE L'UNESCO  
*ainsi que dans le dépliant*

L'UNESCO PRESENTE LE BON DE VOYAGE UNESCO

*où l'on trouvera la liste des organismes nationaux responsables  
de la répartition et de l'émission des bons et les banques où  
ceux-ci peuvent être échangés contre les devises nécessaires.*

# les bons de l'unesco

permettent d'acheter :

livres, périodiques,  
photocopies,  
microfilms,  
reproductions d'œuvres d'art,  
diagrammes, globes terrestres,  
cartes géographiques ;  
partitions musicales,  
disques,  
films éducatifs sous forme de :  
a) copies positives et  
contre-types ;  
b) négatifs originaux et  
contre-types ;  
et pellicule vierge de 16 mm.  
pour tirage de ces films ;  
matériel scientifique pour  
l'enseignement et la recherche  
notamment :  
instruments et matériel  
d'optique, balances et poids,  
verrerie de laboratoire,  
appareils de mesure électrique  
et acoustique,  
appareils d'analyse et de  
contrôle, etc.

*Ces dépliants seront  
adressés aux personnes qui  
en feront la demande au*

**Service  
des bons de l'Unesco  
place de Fontenoy  
Paris - 7<sup>e</sup>  
France**

PUBLICATIONS DE L'UNESCO : AGENTS GÉNÉRAUX

- AFGHANISTAN** : Panuzai, Press Department, Royal Afghan Ministry of Education, KABUL.
- ALBANIE** : N. Sh. Botimeve Naim Frasheri, TIRANA.
- ALLEMAGNE (Rép. féd. d')** : R. Oldenbourg Verlag, Unesco-Vertrieb für Deutschland, Rosenheimerstrasse 145, MÜNCHEN 8.
- ANTILLES FRANÇAISES** : Librairie J. Bocage, rue Lavoisier, B.P. 208, FORT-DE-FRANCE (Martinique).
- ANTILLES NÉERLANDAISES** : G.C.T. Van Dorp & Co. (Ned. Ant.) N. V., WILLEMSTAD (Curaçao, N.A.).
- ARGENTINE** : Editorial Sudamericana, S. A., Alsina 500, BUENOS AIRES.
- AUSTRALIE** : Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, MELBOURNE C. 1 (Victoria).
- AUTRICHE** : Verlag Georg Fromme & Co., Spengergasse, 39, WIEN V.
- BELGIQUE** : Office de publicité, S. A. 16, rue Marq, BRUXELLES I. N. V. Standaard-Boekhandel, Belgiëlei 151, ANTWERPEN.  
Pour « *Le Courrier* » : Louis de Lannoy, 22, place de Brouckère, BRUXELLES.
- BIRMANIE** : Burma Translation Society, 361 Prome Road, RANGOON.
- BOLIVIE** : Librería Selecciones, avenida Carnacho 369, La PAZ. Librería Universitaria, Universidad de San Francisco Xavier, SUCRE. Librería « Los Amigos del Libro », calle Perú 11, COCHABAMBA. Instituto de Estudios Sociales y Económicos, Universidad Mayor de San Simón, Facultad de Ciencias Económicas, casilla 1392, COCHABAMBA. Librería de la Universidad Técnica de Oruro, casilla 637, URURO.
- BRESIL** : Fundação Getúlio Vargas, 186 praia de Botafogo, caixa postal 4081, RIO DE JANEIRO.
- BULGARIE** : Raznoiznos, 1 Tzar Assen, SOFIA.
- CAMBODGE** : Librairie Albert Portail, 14, avenue Bouloche, PHNOM-PENH.
- CANADA** : L'Imprimeur de la Reine, OTTAWA (Ont.).
- CEYLAN** : Lake House Bookshop, P.O. Box 244, Lady Lochore Building, 100 Parsons Road, COLOMBO 2.
- CHILI** : Editorial Universitaria, S.A., avenida B. O'Higgins 1058, casilla 10220, SANTIAGO.  
Pour « *Le Courrier* » : Comisión Nacional de la Unesco en Chile, calle San Antonio 255, 7.º piso, SANTIAGO.
- CHINE** : The World Book Co., Ltd., 99 Chungking South Road, section 1, TAIPEH (Taiwan/Formose).
- COLOMBIE** : Librería Central, carrera 6-A, n.º 14-32, BOGOTÁ. Librería Buchholz Galeria, avenida Jiménez de Quesada 8-40, BOGOTÁ. J. Germán Rodríguez N., oficina 201, Edificio Banco de Bogotá, apartado nacional 83, GIRARDO. Librería Caldas Ltda., carrera 22, n.º 26-44, MANIZALES (Caldas).  
Pour « *Le Courrier* » : Pio Alfonso Garcia, carrera 40 n.º 21-11, CARTAGENA.
- CONGO (capitale Léopoldville)** : La Librairie, Institut politique congolais, B.P. 2307, LÉOPOLDVILLE.
- CORÉE** : Korean National Commission for Unesco, P.O. Box Central 64, SÉOUL.
- COSTA RICA** : Imprenta y Librería Trejos, S.A., apartado 1313, SAN JOSÉ.  
Pour « *Le Courrier* » : Carlos Valerin Sáenz & Co. Ltda., « El Palacio de las Revistas », apartado 1924, SAN JOSÉ.
- CUBA** : Librería Económica, Pte. Zayas 505-7, apartado 113, LA HABANA.
- DANEMARK** : Ejnar Munksgaard, Ltd., 6 Nørregade, KØBENHAVN K.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE** : Librería Dominicana, Mercedes 49, apartado de correos 656, CIUDAD TRUJILLO.
- ÉQUATEUR** : Casa de la Cultura Ecuatoriana, Núcleo del Guayas, Pedro Moncayo y 9 de Octubre, casilla de correo 3542, GUAYAQUIL.
- ESPAGNE** : Librería Científica Medinaceli, Duque de Medinaceli 4, MADRID 14.  
Pour « *Le Courrier* » : Ediciones Iberoamericanas, S.A., calle de Oñate 15, MADRID.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** : Unesco Publications Center, 801 Third Avenue, New YORK 22, N.Y. et, sauf pour les périodiques : Columbia University Press, 2960 Broadway, New YORK 27, N.Y.
- ÉTHIOPIE** : International Press Agency P.O. Box 120, ADDIS ABABA.
- FINLANDE** : Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, HELSINKI.
- FRANCE** : Librairie de l'Unesco, place de Fontenoy, PARIS-7.º CCP 12598-48.
- GHANA** : Methodist Book Depot Limited, Atlantis House, Commercial Street, P.O. Box 100, CAPE COAST.
- GRÈCE** : Librairie H. Kauffmann, 28, rue du Stade, ATHÈNES.
- GUATEMALA** : Comisión Nacional de la Unesco, 5.ª Calle 6-79, zona 1 (Altos), GUATEMALA.
- HAÏTI** : Librairie « A la Caravelle », 36, rue Roux, B.P. 111, PORT-AU-PRINCE.
- HONDURAS** : Librería México, frente Zapateria Atenas, apartado postal 767, TEGUCIGALPA D. C.
- HONG KONG** : Swindon Book Co., 64 Nathan Road, Kowloon.
- HONGRIE** : Kultura, P.O. Box 149, BUDAPEST 62.
- INDE** : Orient Longmans, Ltd. : 17 Chittaranjan Avenue, CALCUTTA 13, Nicol Road, Ballard Estate, BOMBAY 1; 36 A Mount Road, MADRAS 2; Kanson House, 1/24 Asaf Ali Road, NEW DELHI 1.  
Sous-dépôts : Oxford Book & Stationery Co. : 17 Park Street, CALCUTTA 16, et Scindia House, NEW DELHI. Indian National Commission for Co-operation with Unesco, Ministry of Education, NEW DELHI 3.
- INDONÉSIE** : P.N. Fadjar Bhakti, Djalan Nusantara 22, DJAKARTA.
- IRAK** : McKenzie's Bookshop, BAGHDAD.
- IRAN** : Commission nationale iranienne pour l'Unesco, avenue du Musée, TÉHÉRAN.
- IRLANDE** : The National Press, 2 Wellington Road, Ballsbridge, DUBLIN.
- ISRAËL** : Blumstein's Bookstores, Ltd. : 35 Allenby Road et 48 Nahlat Benjamin Street. TEL AVIV.
- ITALIE** : Librería Zanichelli, Portici del Pavaglione, BOLOGNA. Librería Commissionaria Sansoni (Agente generale), via Gino Capponi 26, casella postale 552, FIRENZE. Hoepli, via Ulrico Hoepli, 5, MILANO. Librería Internazionale Rizzoli, Galleria Colonna, Largo, Chighi, ROMA. Librería Internazionale Modernissima, via della Mercede, 43, 45, ROMA. Librería Paravia, via Garibaldi, 23, TORINO.
- JAMAÏQUE** : Sangster's Book Room, 91 Harbour Street, KINGSTON. Knox Educational Services, SPALDINGS.
- JAPON** : Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, P.O. Box 605, Tokyo Central, TOKYO.
- JORDANIE** : Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Salt Road, P.O. Box 66, AMMAN.
- KENYA** : ESA Bookshop, P.O. Box 30167, NAIROBI.
- LIBAN** : Librairie Antoine, A. Naufal et Frères, B. P. 656, BEYROUTH.
- LIBÉRIA** : Cole and Yancy Bookshops, Ltd., P.O. Box 286, MONROVIA.
- LUXEMBOURG** : Librairie Paul Bruck, 22, Grand-Rue, LUXEMBOURG.
- MALAISIE (Fédération de) et SINGAPOUR** : Federal Publications, Ltd., Times House, River Valley Road, SINGAPORE.
- MALTE** : Sapienza's Library, 26 Kingsway, VALLETTA.
- MAROC** : Centre de diffusion documentaire du BEPI, B.P. 211, RABAT.
- ILE MAURICE** : Nalanda Co. Ltd., 30 Bourbon Street, PORT-LOUIS.
- MEXIQUE** : Editorial Hermes, Ignacio Mariscal 41, MÉXICO, D. F.
- MONACO** : British Library, 30, boulevard des Moulins, MONTE-CARLO.
- NICARAGUA** : Librería Cultural Nicaragüense, calle 15 de Septiembre y avenida Bolívar, MANAGUA.
- NIGERIA** : CMS (Nigeria) Bookshops, P.O. Box 174, LAGOS.
- NORVÈGE** : A. S. Bokhjørnet, Lille Grensen 7, Oslo.
- NOUVELLE-ZÉLANDE** : The Government Printing Office, WELLINGTON. Government Bookshops, AUCKLAND, WELLINGTON, CHRISTCHURCH, DUNEDIN.
- OUNGANDA** : Uganda Bookshop, P.O. Box 145, KAMPALA.
- PAKISTAN** : The West-Pak Publishing Co. Ltd., Unesco Publications House, P.O. Box 374, 56-N Gulberg Industrial Colony, LAHORE.
- PANAMA** : Cultural Panameña, avenida 7.ª n.º TI-49, apartado de correos 2018, PANAMA.
- PARAGUAY** : Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Yegros, entre 25 de Mayo y Mcal. Estigarribia, ASUNCIÓN. Albo Industrial Comercial S.A., Sección Librería, Gral. Diaz 327, ASUNCIÓN.
- PAYS-BAS** : N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-GRAVENHAGE.
- PÉROU** : ESEDAL, S.A., Departamento de Venta de Publicaciones, Edificio Santos, Jirón Ica 441-A, oficina 108, apartado de correo 577, LIMA.
- PHILIPPINES** : The Modern Book Co., 508 Rizal Avenue, MANILA.
- POLOGNE** : Ośrodek Rozpowszechniania Wydawnictw Naukowych PAN, Pałac Kultury i Nauki, WARSZAWA.
- PORTUGAL** : Dias & Andrade, Lda., Livraria Portugal, rua do Carmo 70, LISBOA.
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE** : La Renaissance d'Égypte, 9 Sh. Adly Pasha, CAIRO (Égypte).
- FÉDÉRATION DE RHODÉSIE ET DU NYASSALAND** : The Book Centre, First Street, SALISBURY (Southern Rhodesia).
- ROUMANIE** : Cartimex, Str. Aristide Briand 14-18 P.O. Box 134-135, BUCUREȘTI.
- ROYAUME-UNI** : H. M. Stationery Office P.O. Box 569, LONDON, S.E. 1.
- SALVADOR** : Profesor Federico Cárdenas Ruano, Librería « La Luz », 6.ª avenida Norte n.º 103, SAN SALVADOR.
- SÉNÉGAL** : La Maison du livre, 13 avenue Roume, DAKAR.
- SINGAPOUR** : Voir Malaisie (Fédération de).
- RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE** : Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Libri Building, Church Street, P.O. Box 724, PRETORIA.
- SUÈDE** : A/B C. E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.  
Pour « *Le Courrier* » : Svenska Unescorådet, Vasagatan 15-17, STOCKHOLM C.
- SUISSE** : Europa Verlag, Rämistrasse 5, ZÜRICH. Payot, 40, rue du Marché, GENÈVE.
- TANGANYIKA** : Dar es Salaam Bookshop, P.O. Box 9030, DAR ES SALAAM.
- TCHÉCOSLOVAQUIE** : Artia Ltd., 30 Ve Smečákův, PRAHA 2.
- THAÏLANDE** : Saksapan Panit Mansion 9, Rajdamnern Avenue, BANGKOK.
- TUNISIE** : Société nationale d'édition et de diffusion, 10, rue de Russie, TUNIS.
- TURQUIE** : Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyglu, ISTANBUL.
- URSS** : Mezhdunarodnaja Kniga, Moskva G-200.
- URUGUAY** : Unesco Centro de Cooperación Científica para América Latina, bulevar Artigas 1320-24, casilla de correo 859, MONTEVIDEO. Oficina de Representación de Editoriales, plaza Cagancha 1342, 1.º piso, MONTEVIDEO.
- VENEZUELA** : Librería Politécnica, calle Villalor, local A, al lado General Electric, Sabana Grande, CARACAS. Librería Cruz del Sur, Centro Comercial del Este, local 11, apartado 10223, Sabana Grande, CARACAS. Braulio Gabriel Chacares, apartado 8260, CARACAS. Librería Fundavac C. A., apartado del Este 5843, CARACAS. Librería Selecta, avenida 3, n.º 23-23, MÉRIDA.
- VIËT-NAM** : Librairie-papeterie Xuân-Thu, 185-193, rue Tu-Do, B.P. 283, SAIGON.
- YUGOSLAVIE** : Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27, BEOGRAD.